

Administration communale d'Ohey

Programme stratégique transversal Commune - CPAS

Législature communale 2024-2030

Volet externe

Table des matières

Table des matières

PST 2024-2030	10
[OS-01] VOLET INTERNE - Renforcer l'organisation et les ressources de l'Entité d'Ohey	12
[OO-01] Consolider les bases d'une administration opérationnelle et efficace	14
[PRO-02] Actualiser l'organigramme Commune-CPAS	18
[PRO-58] Actualiser le Plan de formation (en y intégrant un volet relatif à l'IA - voir l'objectif opérationnel dédicacé à cet enjeu)	21
[PRO-03] Actualiser le cadre	25
[PRO-55] Actualiser le règlement de travail	27
[PRO-56] Actualiser les descriptifs de fonction et identifier les anomalies organisationnelles	29
[PRO-54] Actualiser les statuts (réforme fct publique locale)	31
[PRO-61] Définir un plan de continuité des services en mode dégradé (cyberattaque, black out...) / favoriser la robustesse organisationnelle	35
[PRO-60] Formaliser les procédures internes de back-up	38
[PRO-63] Intégrer Ohey au sein des Communes/CPAS/Entités pilotes pour la mise en place d'un système de contrôle interne financier	40
[PRO-62] Intégrer la poursuite des ODD dans la gestion quotidienne de l'Entité d'Ohey	44
[PRO-90] Mettre en place un système d'évaluation continue de la qualité de nos services par les utilisateurs/citoyens	47
[PRO-59] Poursuivre la formalisation des procédures	50
[PRO-57] Procéder dans les délais requis aux évaluations et aux entretiens de fonctionnement en formalisant leur suivi	52
[OO-02] Moderniser les outils de communication interne	54
[PRO-01] Actualiser la charte graphique	56
[PRO-04] Créer une newsletter interne pour les agents	58
[PRO-05] Maîtriser les fonctions de base de 365	61
[OO-03] Sécuriser et rationaliser les outils de gestion	63
[PRO-07] Mettre en place une veille de sécurisation des outils informatiques afin de réduire les risques d'une cyberattaque et se doter des moyens de rétablir dans les meilleurs délais le système en cas d'attaque	65
[PRO-06] Optimiser la téléphonie suivant les résultats de l'audit	68
[PRO-11] Rationaliser les logiciels métier nécessaires au bon fonctionnement des services (en anticipant l'intégration Commune-Cpas)	70
[OO-04] Accompagner les équipes face aux défis de l'intelligence artificielle (IA)	72
[PRO-09] Former les équipes à l'usage éthique et pertinent des outils numériques, en cultivant l'esprit créatif et critique	74
[PRO-10] Préserver la dimension humaine dans l'accompagnement social et le rapport aux citoyens	76
[PRO-08] Sensibiliser les agents aux enjeux de l'IA dans les services	77

[OS-02] VOLET INTERNE - Renforcer encore davantage les synergies Commune-CPAS	79
[OO-05] Déployer une politique d'accueil harmonisée et mutualisée.....	80
[PRO-12] Mettre en place un accueil centralisé pour l'Entité d'Ohey commun à la Commune et au CPAS	82
[OS-03] VOLET INTERNE - Anticiper l'intégration CPAS-Commune	84
[OO-06] Bénéficier dès 2025 de l'accompagnement du SPW.....	85
[PRO-13] Participer activement et de manière constructive aux réunions rela- tives à ce changement institutionnel majeur à l'échelon local.....	87
[OO-07] Associer et accompagner le personnel et les élus dans le proces- sus.....	88
[PRO-14] Informer, consulter et faire remonter les informations du terrain	91
[PRO-67] Ré-aménagements des locaux dédiés aux citoyens, au person- nel et aux élus	93
[OO-09] Créer une signalétique claire.....	94
[PRO-68] Procéder au placement de la signalétique.....	97
[OO-08] Optimiser l'occupation des locaux.....	98
[PRO-67] Ré-aménagements des locaux dédiés aux citoyens, au personnel et aux élus	101
[OS-04] CPAS - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux.....	103
[OO-10] Renforcer l'accompagnement vers l'emploi	104
[PRO-102] Atelier création de CV, Lettre de motivation et préparation à l'entretien d'embauche.....	106
[PRO-104] Formation continue pour l'assistante sociale chargée de l'insertion	108
[PRO-103] Mobilité : atelier permis de conduire	109
[OO-11] Favoriser l'accès à la santé mentale et à une alimentation saine	110
[PRO-105] Collaboration avec les partenaires de santé mentale / Maisons médicales	112
[PRO-106] Développer des projets relatifs à l'alimentation solidaire	113
[OO-12] Lutter contre la fracture numérique des publics fragilisés via l'EPN	114
[PRO-107] Mettre en place des ateliers d'accès au numérique.....	116
[OS-05] CPAS - Lutter contre le non-recours aux droits	117
[OO-13] Identifier les publics invisibles et renforcer le travail de proximité .	118
[PRO-109] Développer des stratégies afin d'identifier des publics potentiels ..	120
[OO-14] Développer des campagnes d'information ciblées et accessibles	121
[PRO-108] Création d'une page Facebook dédiée au CPAS voire l'insertion du CPAS	123
[OO-15] Former les agents à la détection du non-recours et à l'accueil pro- actif.....	124
[PRO-110] Développer des formations à destination des agents du CPAS.....	126
[OS-06] CPAS - Favoriser l'inclusion territoriale en particulier via la mobilité	127
[OO-16] Maintenir et développer les services de transport solidaire	128
[PRO-113] Garantie d'une mobilité accessible à tous	130
[PRO-111] Maintien et développement des taxis sociaux	131
[PRO-112] Promotion du covoiturage bénévole	132

[PRO-114] Soutien d'un point d'accueil physique et/ou téléphonique, accompagnement personnalisé, orientation vers les solutions existantes (taxi social, TEC, covoiturage, etc.)	133
[OS-07] CPAS - Participer au "Bien vieillir" à Ohey	134
[OO-17] Soutenir le Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA) et ses activités	135
[PRO-115] Développer et soutenir les projets proposés par le CCCA.....	137
[OO-19] Créer une maison de repos en collaboration avec la Commune de Gesves	138
[PRO-116] Etude des perspectives de la mise en place de ce projet	140
[OO-18] Développer des actions intergénérationnelles et de lien social	141
[PRO-117] Créer un espace de rencontre entre jeunes et aînés autour de projets valorisant la transmission des savoirs	143
[OS-08] CPAS - Favoriser l'accès des plus fragiles à un logement décent....	144
[OO-20] Promouvoir le logement social dans les projets immobiliers	145
[PRO-118] Collaboration proactive avec les promoteurs immobiliers	147
[OO-21] Soutenir la réhabilitation des logements inoccupés et insalubres..	148
[PRO-120] Accompagner les propriétaires dans les démarches administratives pour la réhabilitation	150
[PRO-119] Mise en place d'une stratégie permettant de lutter contre les logements inoccupés sur le territoire communal	151
[OO-22] Informer et accompagner le public fragilisé sur l'énergie et le logement	151
[PRO-121] Création d'un guichet logement unique	154
[PRO-122] Promouvoir le rôle du tuteur énergie au CPAS	155
[OS-09] CPAS - Procéder à la transformation du Val d'Or en faveur des publics fragilisés	156
[OO-23] Créer deux logements à finalité sociale sur le site du Val d'Or	157
[PRO-123] Création de 2 appartements 2 chambres aux 1er et 2ème étage du Val d'Or.....	159
[OO-24] Développer un espace communautaire ouvert aux habitants et aux associations locales	160
[PRO-124] Création d'un espace communautaire au rez-de-chaussée du bâtiment en concertation avec le CCCA	162
[OS-10] COMMUNE - Moderniser et rapprocher l'Entité d'Ohey de ses habitants	163
[OO-25] Développer une communication multi-canal, moderne et proactive	165
[PRO-15] Définir et adopter un Plan de communication	167
[PRO-16] Installer des écrans d'information à destination des citoyens	170
[OO-65] Offrir un service externe de médiation en cas de conflit de voisinage	171
[PRO-91] Création d'un service externe de médiation.....	173
[OO-26] Favoriser la proximité et la participation citoyenne (en sus des dynamiques PCDR - cfr infra)	175
[PRO-18] Budgétiser et activer un budget participatif.....	178
[PRO-22] Créer une plateforme numérique favorisant la cohésion sociale.....	180

[PRO-19] Décentraliser dans les villages une partie des Conseils communaux	183
[PRO-21] Instaurer un Conseil communal des jeunes	185
[PRO-17] Organiser des consultations sur des thèmes comme le budget ou les grands travaux	188
[PRO-20] Organiser des permanences mobiles dans les villages	190
[OO-27] Accompagner le développement numérique tout en réduisant le risque de fracture numérique	191
[PRO-25] Intensifier les formations organisées au sein de l'EPN, en particulier pour les publics cibles fragilisés face au développement du numérique.....	194
[PRO-23] Mettre en place le système de facturation par E-Box	196
[PRO-24] Étendre le champ d'application de l'application de signalement par le citoyen	198
[OO-28] Favoriser l'accueil des nouveaux habitants	199
[PRO-26] Concevoir et distribuer un welcome-pack aux nouveaux habitants..	201
[PRO-27] Organiser une journée d'accueil à destination des nouveaux habitants tous les deux ans	203
[PRO-26] Concevoir et distribuer un welcome-pack aux nouveaux habitants	206
[OS-11] COMMUNE - Développer une mobilité sûre, durable et inclusive	208
[OO-29] Doter la Commune de compétences internes en matière de mobilité.....	210
[PRO-69] Engager un Conseiller en mobilité à hauteur d'au moins mi-temps .	212
[OO-30] Adopter un plan équivalent à un plan de mobilité	214
[PRO-71] Intégrer cet objectif dans l'action menée par le Parc naturel qui doit en principe mettre en place un plan supra-communal de mobilité et des actions spécifiques et innovantes en matière de mobilité.....	216
[PRO-70] Intégrer cet objectif dans le Schéma de Développement supra-communal	218
[OO-31] Mettre en œuvre les actions prioritaires définies sur base des OO / mobilité	219
[PRO-76] Développer l'intermodalité, le covoiturage, la voiture partagée (via le Parc naturel)	221
[PRO-75] Mener des actions de sensibilisation à la sécurité routière, en particulier en faveur des jeunes	224
[PRO-73] Poursuivre la mobilisation communale pour l'ouverture de nouvelles lignes TEC (Proxibus et autres lignes vers Huy, etc...)	227
[PRO-74] Poursuivre les actions de la Commission communale de sécurité routière	230
[PRO-72] Sécuriser les voiries et les abords sensibles (dont les abords des écoles).....	232
[OO-32] Maintenir et développer les services de transport solidaire (cfr CPAS).....	233
[OS-12] COMMUNE - Préserver le cadre de vie et le patrimoine naturel d'Ohey	235
[OO-33] Contrôler l'urbanisation tout en préservant la ruralité.....	236

[PRO-84] Etablir et adopter un Schéma de Développement Pluri-communal avec la Commune d'Havelange - en lien avec le Parc naturel, en particulier pour le volet "paysage"	238
[OO-34] Préserver la biodiversité sur base et/ou en lien avec le plan de gestion du Parc naturel Coeur de Condroz	239
[PRO-83] Mettre en oeuvre le projet "MigFoRest"	241
[PRO-86] Optimiser le "droit de tirage ligneux" en l'intégrant dans la dynamique du Parc naturel	243
[PRO-87] Participer activement à la lutte contre les espèces invasives, dont le raton laveur et le frelon asiatique , en étroite collaboration avec le Parc naturel	245
[OO-35] Préserver les paysages sensibles de la Commune	246
[PRO-85] Participer à la définition de la charte paysagère du Parc naturel Coeur de Condroz	248
[OS-13] COMMUNE - Répondre aux défis énergétiques par une transition durable et collective	250
[OO-36] Structurer une stratégie énergétique à long terme	252
[PRO-77] Concevoir et adopter avec l'appui du BEP la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT).....	254
[PRO-78] En fonction des moyens disponibles, procéder aux investissements identifiés comme prioritaires dans les bâtiments de l'Entité d'Ohey.....	257
[OO-37] Poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires au sein du plan Pollec II	258
[PRO-79] Créer une communauté d'énergie d'ici 2030	260
[PRO-80] Optimiser le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de l'entité d'Ohey	262
[OO-38] Adapter le projet de réseau de chaleur aux nouvelles opportunités et contraintes actuellement identifiées	263
[PRO-64] Confier une mission d'audit à un prestataire spécialisé en la matière.....	266
[PRO-65] En fonction des moyens disponibles, procéder aux investissements identifiés comme prioritaires	269
[PRO-81] Repenser les modes d'intervention de l'Entité dans l'ASBL Clé Bois en collaboration avec le Parc naturel	271
[OO-39] Au travers des actions du Parc naturel, mener des actions phares et innovantes en faveur des citoyens en matière d'énergie	272
[PRO-82] cfr plans de gestion et plan d'actions du Parc naturel	274
[OO-40] Changer de paradigme au regard de la multiplication des projets visant à valoriser le potentiel éolien à Ohey en envisageant une ouverture possible au développement éolien, à condition que celui-ci soit structuré, équitable et intégré aux dynamiques de transition territoriale.	275
[PRO-99] Contribuer à une distribution juste et territorialisée de la rente éolienne sur base de la note d'initiative du Conseiller en environnement et du DG, en étroite collaboration avec le Parc naturel	277
[OS-14] COMMUNE - Favoriser l'épanouissement des citoyens, des plus jeunes aux plus âgés	279

[OO-64] Rendre opérationnelle la structure dédiée à l'accueil de médecins traitants et autres praticiens en lien avec la santé	281
[PRO-89] Développer une structure dédiée à l'accueil de médecins traitants et autres praticiens en lien avec la santé.....	283
[OO-41] Structurer la politique de la petite enfance et renforcer les capacités d'accueil.....	284
[PRO-28] Analyser la faisabilité et l'opportunité de créer une nouvelle crèche	286
[PRO-30] Renforcer le service de l'Accueil Temps Libre	289
[OO-42] Maintenir un enseignement communal de qualité	291
[OO-43] Développer les services liés aux périodes dites d'extra-scolaire	293
[PRO-31] Définir avec la Maison des Jeunes du Grand Ohey (MJGO) les modalités d'organisation d'ateliers après les périodes scolaires.....	296
[PRO-32] Développer la culture de l'animation au sein des équipes d'encadrement par des formations ciblées	299
[OO-44] Favoriser la participation des jeunes.....	301
[PRO-33] Organiser des journées découvertes.....	304
[OO-45] Créer de nouveaux espaces dédiés aux jeunes	306
[PRO-34] Implanter un module sur la parcelle de la Commune en périphérie du Bois d'Haillet à destination des Scouts d'Ohey	308
[PRO-35] Ouvrir des espaces afin de permettre la tenue de blocus encadrés	310
[OO-59] Mettre en œuvre le plan de pilotage propre à chaque implantation scolaire	311
[OO-46] Créer une maison de repos en collaboration avec l'Entité de Gesves	312
[OS-15] COMMUNE - Dynamiser la vie locale et associative	315
[OO-47] Encourager la pratique sportive et l'accès aux infrastructures	316
[PRO-36] Mettre en œuvre le projet de rénovation et d'extension du hall sportif.....	318
[PRO-101] RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORT DU CENTRE SPORTIF D'OHEY.....	321
[PRO-92] RENOVATION DE LA CHAUFFERIE EXISTANTE DU CENTRE SPORTIF D'OHEY	324
[PRO-101] RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORT DU CENTRE SPORTIF D'OHEY	326
[PRO-92] RENOVATION DE LA CHAUFFERIE EXISTANTE DU CENTRE SPORTIF D'OHEY	329
[OO-48] Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité locale.....	331
[OO-49] Structurer le soutien à la vie associative, l'objectivation des subsides ayant déjà été adoptée par le Conseil communal	332
[PRO-37] Organiser une journée des associations tous les deux ans	334
[OS-16] COMMUNE - Soutenir l'activité économique locale et renforcer l'attractivité touristique	337
[OO-50] Créer des espaces d'accueil pour les indépendants	339
[PRO-39] Mener une action proactive de valorisation de l'atelier rural au sein du bâtiment multi-services Rue de Ciney	341

[OO-51] Déléguer de façon maîtrisée au Parc naturel et/ou au BEP la mise en œuvre de diverses actions qui dépassent l'échelon strictement communal dans leur mise en œuvre en matière de développement économique	342
[OO-52] Déléguer de façon maîtrisée à l'Office du Tourisme et à la Maison du Tourisme la mise en œuvre de diverses actions en faveur du tourisme .	343
[OS-17] COMMUNE - Renforcer la robustesse du territoire et de ses habitants face à des situations de conflit, de crise et/ou d'urgence	345
[OO-53] Poursuivre la mise en place de Plans Locaux de Prévention (contre les vols).....	347
[PRO-40] Mettre en place trois nouveaux Plan Local de Prévention	349
[OO-54] Rendre opérationnel le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI)	351
[PRO-41] (Faire) Engager un Coordinateur Planification d'Urgence.....	354
[PRO-44] Favoriser la mobilisation cadrée des citoyens, via l'ASBL AMR et/ou les éventuelles initiatives des services du Gouverneur	357
[PRO-43] Rendre effective la communication préventive (dont celle relative à l'adhésion à Be-alert).....	360
[PRO-42] Se conformer aux obligations légales de la Commune en matière notamment de tenues de réunions de la Cellule de crise communale (CC-Com) et d'organisation d'exercices	362
[PRO-44] Favoriser la mobilisation cadrée des citoyens, via l'ASBL AMR et/ou les éventuelles initiatives des services du Gouverneur	365
[PRO-88] Publier une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes préventifs"	368
[PRO-43] Rendre effective la communication préventive (dont celle relative à l'adhésion à Be-alert)	370
[PRO-88] Publier une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes préventifs"	373
[PRO-42] Se conformer aux obligations légales de la Commune en matière notamment de tenues de réunions de la Cellule de crise communale (CC-Com) et d'organisation d'exercices	375
[OO-63] Sécuriser l'utilisation opérationnelle des bouches d'incendie.....	377
[PRO-66] Identifier et entretenir les hydrants (bouches d'incendie).....	380
[OS-18] COMMUNE - Doter l'Entité d'Ohey d'outils stratégiques communaux pour une gestion anticipative et intégrée	382
[OO-55] Adapter le nouveau Plan de Cohésion sociale aux réalités spécifiques d'Ohey.....	384
[PRO-45] Réintroduire et mettre en œuvre un nouveau Plan de Cohésion Sociale (PCS)	386
[OO-56] Renouveler le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) dans une dynamique de résilience	387
[PRO-46] Encourager et soutenir la démarche de résilience en soulignant la nécessité d'intégrer la rareté des ressources communales et les contraintes institutionnelles	390

[OO-57] Adopter le nouveau Programme d'Investissement Communal (PIC) et optimiser en fonction des moyens disponibles l'entretien de la voirie communale et du réseau d'égouttage.....	392
[PRO-47] Concentrer l'enveloppe budgétaire disponible via le PIC sur la réparation des voiries et les travaux d'égouttage identifiés comme prioritaires sur base des données de diagnostic disponibles	395
[OO-58] Définir et maître en œuvre la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT).....	396
[OO-60] Adopter un Schéma de Développement Pluri-communal (cfr supra).....	398
[OS-19] COMMUNE - Améliorer la gouvernance liée à l'externalisation de la poursuite d'objectifs de l'Entité au travers d'ASBL subventionnées par l'Entité d'Ohey	400
[OO-61] Doter les ASBL communales subventionnées au-delà de 10.000,00€/an d'une feuille de route annuelle.....	402
[PRO-48] Définir une feuille de route annuelle pour l'Office du tourisme	404
[PRO-50] Définir une feuille de route annuelle pour la MJGO	406
[PRO-49] Définir une feuille de route annuelle pour le Centre sportif	408
[OO-62] Participer activement au développement et à l'amélioration de la gouvernance du Parc naturel Cœur de Condroz dans une logique de rationalisation des outils supra-communaux de développement territorial	409
[PRO-52] Créer des liens entre les PSTs communaux et le Plan de gestion et les plans annuels d'action du Parc naturel afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale à un échelon supra-communal	412
[PRO-51] Impliquer les DG dans les groupes de travail "Gouvernance" en lien direct et indirect avec la gestion communale (dont les conflit d'intérêt, les incompatibilités de représentation dans les organes décisionnels, etc...)	414
[PRO-52] Créer des liens entre les PSTs communaux et le Plan de gestion et les plans annuels d'action du Parc naturel afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale à un échelon supra-communal	416
[PRO-53] Poursuivre la dynamique de rationalisation des outils de développement supra-communaux liés de près ou de loin au Parc naturel en soutenant en particulier l'intégration de la Maison du tourisme au sein du PN.	418

PST 2024-2030

Description

Document de vulgarisation du Plan Stratégique Transversal (PST) commun 2025 – Commune et CPAS d'Ohey à destination des élus et des citoyens de l'Entité

Ce Programme stratégique transversal (PST) comporte **19** objectif(s) stratégique(s):

- [OS-01] VOLET INTERNE - Renforcer l'organisation et les ressources de l'Entité d'Ohey
- [OS-02] VOLET INTERNE - Renforcer encore davantage les synergies Commune-CPAS
- [OS-03] VOLET INTERNE - Anticiper l'intégration CPAS-Commune
- [OS-04] CPAS - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- [OS-05] CPAS - Lutter contre le non-recours aux droits
- [OS-06] CPAS - Favoriser l'inclusion territoriale en particulier via la mobilité
- [OS-07] CPAS - Participer au "Bien vieillir" à Ohey
- [OS-08] CPAS - Favoriser l'accès des plus fragiles à un logement décent
- [OS-09] CPAS - Procéder à la transformation du Val d'Or en faveur des publics fragilisés
- [OS-10] COMMUNE - Moderniser et rapprocher l'Entité d'Ohey de ses habitants
- [OS-11] COMMUNE - Développer une mobilité sûre, durable et inclusive
- [OS-12] COMMUNE - Préserver le cadre de vie et le patrimoine naturel d'Ohey
- [OS-13] COMMUNE - Répondre aux défis énergétiques par une transition durable et collective
- [OS-14] COMMUNE - Favoriser l'épanouissement des citoyens, des plus jeunes aux plus âgés
- [OS-15] COMMUNE - Dynamiser la vie locale et associative

- [OS-16] COMMUNE - Soutenir l'activité économique locale et renforcer l'attractivité touristique
- [OS-17] COMMUNE - Renforcer la robustesse du territoire et de ses habitants face à des situations de conflit, de crise et/ou d'urgence
- [OS-18] COMMUNE - Doter l'Entité d'Ohey d'outils stratégiques communaux pour une gestion anticipative et intégrée
- [OS-19] COMMUNE - Améliorer la gouvernance liée à l'externalisation de la poursuite d'objectifs de l'Entité au travers d'ASBL subventionnées par l'Entité d'Ohey

[OS-04] CPAS - FAVORISER L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

Description

Cet objectif stratégique du CPAS est de garantir un **accès équitable et effectif aux droits fondamentaux** pour tous les habitants de la commune d'Ohey. En renforçant ses actions sociales, le CPAS souhaite répondre aux besoins essentiels de la population en matière d'emploi, de santé et d'accès aux technologies numériques, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie et à l'inclusion sociale.

Objectifs opérationnels :

- **Soutien à l'emploi et à l'autonomie** : Le CPAS intensifiera son **accompagnement vers l'emploi** afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie financière des bénéficiaires.
- **Accès à la santé et au bien-être** : Le CPAS s'engage à **faciliter l'accès à la santé**, avec une attention particulière pour la **santé mentale**, en réponse aux besoins identifiés sur le territoire. Il soutiendra également l'accès à une **alimentation saine**.
- **Lutte contre la fracture numérique** : Grâce à l'**Espace Public Numérique (EPN)**, le CPAS agira activement pour **lutter contre la fracture numérique**, en offrant des formations et un soutien pour l'utilisation des outils digitaux.

Thématiques couvertes par l'OS-04

- Social

Objectifs opérationnels de l'OS-04

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-10] Renforcer l'accompagnement vers l'emploi
- [OO-11] Favoriser l'accès à la santé mentale et à une alimentation saine
- [OO-12] Lutter contre la fracture numérique des publics fragilisés via l'EPN

[OO-10] Renforcer l'accompagnement vers l'emploi

Description

Le CPAS intensifiera son **accompagnement vers l'emploi** afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie financière des bénéficiaires.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-10 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-10

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **3** projet(s) :

- [PRO-102] Atelier création de CV, Lettre de motivation et préparation à l'entretien d'embauche.
- [PRO-104] Formation continue pour l'assistante sociale chargée de l'insertion
- [PRO-103] Mobilité : atelier permis de conduire

[PRO-102] Atelier création de CV, Lettre de motivation et préparation à l'entretien d'embauche.

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Il s'agit de mettre en place des ateliers favorisant l'intégration sociale via le travail.

Par petits groupes, 3 jours d'atelier (1 par thématique), se dérouleraient à l'EPN.

Si possible, les groupes seraient composés par âge et/ou expérience des personnes. Les personnes ayant plus d'expérience ensemble, ceux qui n'en ont presque pas ou les jeunes qui n'ont jamais travaillé.

Pour les personnes qui ne savent pas utiliser la suite Office tel que Word, il ne sera pas possible de faire des groupes de travail car il faudrait expliquer même les bases du fonctionnement et cela prendrait trop de temps. L'assistante sociale les recevrait individuellement pour créer leur CV avec eux.

CV : Théorie sur l'utilité et les différents types de CV, dans quels cas choisir l'un ou l'autre, ce qu'il faut ou ne faut pas mettre dans un CV, explication de la mise en page, de la logique de mise en page et enfin création du CV.

Lettre de motivation : Théorie sur l'utilité de la lettre de motivation, sa construction, ce qu'il faut ou ne faut pas mettre dedans, sa mise en page et enfin la rédaction.

La préparation à l'entretien d'embauche : théorie sur l'entretien, ce qu'il faut dire, ne pas dire, comment se présenter, comment parler, ce à quoi il faut faire attention, ... Jeux de rôle afin d'apprendre des erreurs de chacun et pouvoir être serein lors de son entretien.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté

[PRO-104] Formation continue pour l'assistante sociale chargée de l'insertion

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Dans l'éventualité d'une formation de l'assistante sociale du service insertion, si la formation est disponible :

- Pouvoir déceler si la personne est capable de se remettre au travail (en collaboration avec Azimuts)
- Faire passer un genre de test d'orientation pour accompagner au mieux les bénéficiaires

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[PRO-103] Mobilité : atelier permis de conduire

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Pour toute personne bénéficiant du revenu d'intégration sociale ou non :

- Possibilité de suivre une formation de groupe afin de passer son examen théorique.

Dans la suite, pour les personnes en capacité de travailler (principalement en article 60 ou 61) :

- Participation de CPAS dans l'achat d'un vélo pliable ou d'une trottinette électrique afin de se rendre à un arrêt de bus ou à la gare pour prendre les transports en commun (au vu du peu de transports en commun dans certains villages du territoire communal).
- Recherche d'emploi sous contrat article 60 ou 61 (pour les bénéficiaires du RI), sous contrat de « type classique » pour les autres habitants de la commune
- Mise en place d'une gestion budgétaire (en accord avec la personne uniquement) dans le but de créer une épargne pour pouvoir prendre en charge des heures de conduite et passer leur permis pratique.
 - Pour les plus assidus, contribution du CPAS pour une partie des heures de conduite afin de les encourager dans leurs démarches.

Tout ceci avec une convention préalable entre les bénéficiaires, le CPAS, l'assistante sociale du service insertion et les différentes assistantes sociales du service social général pour la partie gestion budgétaire.

- Tous les projets mis en place peuvent faire l'objet d'un post sur la page Facebook du CPAS afin de faire connaître ses services, les possibilités et démystifier les croyances populaires.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy

- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-11] Favoriser l'accès à la santé mentale et à une alimentation saine

Description

Le CPAS s'engage à **faciliter l'accès à la santé**, avec une attention particulière pour la **santé mentale**, en réponse aux besoins identifiés sur le territoire. Il soutiendra également l'accès à une **alimentation**

saine.

Volet – Externe

Thématique(s)

- Social

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité

- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-11 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-11

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- [PRO-105] Collaboration avec les partenaires de santé mentale / Maisons médicales
- [PRO-106] Développer des projets relatifs à l'alimentation solidaire

[PRO-105] Collaboration avec les partenaires de santé mentale / Maisons médicales

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Mise en place de convention de collaboration avec les partenaires en matière de santé mentale

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[PRO-106] Développer des projets relatifs à l'alimentation solidaire

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Favoriser les conventions collaboratives dans le domaine

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-12] Lutter contre la fracture numérique des publics fragilisés via l'EPN

Description

Grâce à l'**Espace Public Numérique (EPN)**, le CPAS agira activement pour **lutter contre la fracture numérique**, en offrant des formations et un soutien pour l'utilisation des outils digitaux.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-12 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-12

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-107] Mettre en place des ateliers d'accès au numérique

[PRO-107] Mettre en place des ateliers d'accès au numérique

Priorité :

Statut : Nouveau

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OS-05] CPAS - LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS

Description

L'objectif stratégique du CPAS est de **réduire le non-recours aux droits fondamentaux** des habitants d'Ohey. En renforçant sa présence et son accessibilité, le CPAS souhaite s'assurer que chaque citoyen ayant besoin d'aide et/ou d'un appui à l'action bénéficie des services et des aides auxquels il a droit. Cette approche proactive vise à combler l'écart entre les droits existants et leur utilisation effective, en particulier auprès des publics les plus vulnérables.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des campagnes d'information ciblées** : Pour mieux toucher les populations éloignées des services sociaux, le CPAS mettra en place des campagnes d'information spécifiquement adaptées à ces publics.
- **Former les agents à l'accueil proactif** : Les agents du CPAS seront formés pour identifier les besoins non exprimés et proposer des solutions de manière proactive, en créant un environnement d'accueil bienveillant et ouvert.
- **Mener un travail de proximité** : Un travail de terrain sera effectué pour **identifier les publics invisibles** et établir un contact direct avec les personnes qui ne se présentent pas spontanément au CPAS.

Objectifs opérationnels de l'OS-05

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-13] Identifier les publics invisibles et renforcer le travail de proximité
- [OO-14] Développer des campagnes d'information ciblées et accessibles
- [OO-15] Former les agents à la détection du non-recours et à l'accueil proactif

[OO-13] Identifier les publics invisibles et renforcer le travail de proximité

Description

Un travail de terrain sera effectué pour **identifier les publics invisibles** et établir un contact direct avec les personnes qui ne se présentent pas spontanément au CPAS.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-13 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-13

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-109] Développer des stratégies afin d'identifier des publics potentiels

[PRO-109] Développer des stratégies afin d'identifier des publics potentiels

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Mettre en place des démarches proactives pour permettre de sensibiliser les nouveaux publics aux différentes aides accessibles auprès des CPAS

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-14] Développer des campagnes d'information ciblées et accessibles

Description

Pour mieux toucher les populations éloignées des services sociaux, le CPAS mettra en place des campagnes d'information spécifiquement adaptées à ces publics.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-14 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-14

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-108] Création d'une page Facebook dédiée au CPAS voire l'insertion du CPAS

[PRO-108] Création d'une page Facebook dédiée au CPAS voire l'insertion du CPAS

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Création d'une page Facebook pour le CPAS d'Ohey avec plusieurs administrateurs pour une meilleure gestion

Elle permettra de démystifier les services du CPAS, à qui il s'adresse, à quoi il sert, comment s'y rendre, ...

Il pourra y être diffusé des annonces, des articles, des choses utiles concernant le CPAS, le recours aux droits, les projets, les ateliers prévus, ...

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-15] Former les agents à la détection du non-recours et à l'accueil pro-actif

Description

Les agents du CPAS seront formés pour identifier les besoins non exprimés et proposer des solutions de manière proactive, en créant un environnement d'accueil bienveillant et ouvert.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-15 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-15

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-110] Développer des formations à destination des agents du CPAS

[PRO-110] Développer des formations à destination des agents du CPAS

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Sélectionner et mettre en place des formations en matière de détection du non-recours aux droits

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OS-06] CPAS - FAVORISER L'INCLUSION TERRITORIALE EN PARTICULIER VIA LA MOBILITE

Description

L'objectif stratégique du CPAS est de **renforcer l'inclusion sociale et territoriale** des habitants en assurant une mobilité accessible pour tous. En reconnaissant que la mobilité est un facteur clé pour l'accès aux services, à l'emploi et aux loisirs, le CPAS souhaite briser l'isolement géographique et social, en particulier pour les publics les plus vulnérables.

Pour atteindre cet objectif, le CPAS s'engage à **maintenir et à développer les services de transport solidaire**. Cela se traduira par la pérennisation et le renforcement des **taxis sociaux** et du **covoiturage bénévole**, afin de garantir une solution de mobilité flexible et abordable pour les personnes n'ayant pas accès à un véhicule personnel ou aux transports en commun.

Objectifs opérationnels de l'OS-06

Cet objectif stratégique comporte **1** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-16] Maintenir et développer les services de transport solidaire

[OO-16] Maintenir et développer les services de transport solidaire

Description

Le CPAS s'engage à **maintenir et à développer les services de transport solidaire**. Cela se traduira par la pérennisation et le renforcement des **taxis sociaux** et du **covoiturage bénévole**, afin de garantir une solution de mobilité flexible et abordable pour les personnes n'ayant pas accès à un véhicule personnel ou aux transports en commun.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-16 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-16

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **4** projet(s) :

- [PRO-113] Garantie d'une mobilité accessible à tous
- [PRO-111] Maintien et développement des taxis sociaux
- [PRO-112] Promotion du covoiturage bénévole
- [PRO-114] Soutien d'un point d'accueil physique et/ou téléphonique, accompagnement personnalisé, orientation vers les solutions existantes (taxi social, TEC, covoiturage, etc.).

[PRO-113] Garantie d'une mobilité accessible à tous**Priorité :****Statut :**

Nouveau

Description

Diagnostic participatif des besoins en mobilité

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[PRO-111] Maintien et développement des taxis sociaux

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Maintenir le service de taxi social et saisir toute opportunités pour augmenter le volume de ce service

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[PRO-112] Promotion du covoiturage bénévole**Priorité :****Statut :**

Nouveau

Description

–Maintenir et développer le réseau de covoitureurs bénévoles

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[PRO-114] Soutien d'un point d'accueil physique et/ou téléphonique, accompagnement personnalisé, orientation vers les solutions existantes (taxi social, TEC, covoiturage, etc.).

Priorité :

Statut :

Nouveau

Description

Maintien et renforcement de notre service de planification des transports

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OS-07] CPAS - PARTICIPER AU "BIEN VIEILLIR" A OHEY

Description

L'objectif stratégique du CPAS (et de la Commune, cfr infra) est d'anticiper et d'accompagner le vieillissement de sa population en garantissant aux aînés une **vie digne, active et intégrée** au sein de la communauté. Cet engagement repose sur la conviction que la solidarité intergénérationnelle et l'accès à des services adaptés sont essentiels pour le bien-être de nos aînés.

Cet objectif stratégique repose sur les objectifs opérationnels suivants:

- **Soutenir et impliquer le Conseil des Aînés** : La Commune s'engage à **soutenir activement le Conseil consultatif communal des Aînés**, en favorisant leur participation et en prenant en compte leurs avis dans les politiques locales.
- **Développer le lien intergénérationnel** : Des **actions intergénérationnelles** seront mises en place pour renforcer les liens entre les différentes générations et favoriser l'échange de connaissances et d'expériences et participer ainsi à réduire le sentiment de solitude qui touche de plus en plus une partie grandissante de nos aînés.
- **Poursuivre le projet d'une maison de repos** : Le projet de **création d'une maison de repos** sera poursuivi en **partenariat avec la Commune et le CPAS de Gesves**, afin de garantir une offre de fin de vie de qualité et de proximité pour les personnes âgées de la Commune et de la région.

Objectifs opérationnels de l'OS-07

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-17] Soutenir le Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA) et ses activités
- [OO-19] Créer une maison de repos en collaboration avec la Commune de Gesves
- [OO-18] Développer des actions intergénérationnelles et de lien social

[OO-17] Soutenir le Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA) et ses activités

Description

La Commune s'engage à **soutenir activement le Conseil consultatif communal des Aînés**, en favorisant leur participation et en prenant en compte leurs avis dans les politiques locales.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-17 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-17

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-115] Développer et soutenir les projets proposés par le CCCA

[PRO-115] Développer et soutenir les projets proposés par le CCCA

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Soutien à la dynamique des projets développés par le CCCA

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-19] Créer une maison de repos en collaboration avec la Commune de Gesves

Description

Le projet de **création d'une maison de repos** sera poursuivi en **partenariat avec la Commune et le CPAS de Gesves**, afin de garantir une offre de fin de vie de qualité et de proximité pour les personnes

âgées de la Commune et de la région.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-19 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-19

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-116] Etude des perspectives de la mise en place de ce projet

[PRO-116] Etude des perspectives de la mise en place de ce projet

Priorité :

Statut :

Nouveau

Description

Analyse de cette option en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-18] Développer des actions intergénérationnelles et de lien social

Description

Des **actions intergénérationnelles** seront mises en place pour renforcer les liens entre les différentes générations et favoriser l'échange de connaissances et d'expériences et participer ainsi à réduire le sentiment de solitude qui touche de plus en plus une partie grandissante de nos aînés.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-18 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-18

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-117] Créer un espace de rencontre entre jeunes et aînés autour de projets valorisant la transmission des savoirs

[PRO-117] Créer un espace de rencontre entre jeunes et aînés autour de projets valorisant la transmission des savoirs

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Mise en place d'espaces de rencontre entre les générations

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OS-08] CPAS - FAVORISER L'ACCES DES PLUS FRAGILES A UN LOGEMENT DECENT

Description

Cet objectif stratégique du CPAS (partagé par la Commune dans sa mise en œuvre) est de **garantir un accès à un logement décent** pour tous les citoyens, en particulier pour les personnes les plus démunies. En intervenant sur l'offre et l'accompagnement, le CPAS souhaite créer les conditions d'un habitat de qualité, respectueux de l'environnement, qui contribue au bien-être et à la dignité de chacun.

Il repose sur les objectifs opérationnels suivants :

- **Augmenter l'offre de logements sociaux** : Le CPAS s'engage à encourager l'intégration de **logements sociaux** dans les nouveaux projets immobiliers, augmentant ainsi le parc disponible pour les personnes à faibles revenus.
- **Soutenir la réhabilitation de logements insalubres** : Des actions seront menées pour **soutenir la réhabilitation de logements insalubres**, améliorant les conditions de vie des occupants et valorisant le patrimoine bâti.
- **Accompagner les citoyens** : Le CPAS accompagnera les citoyens sur les questions liées à l'énergie et au logement, en leur fournissant des conseils et un soutien pour la gestion de leurs dépenses et l'amélioration de leur habitat.

Objectifs opérationnels de l'OS-08

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-20] Promouvoir le logement social dans les projets immobiliers
- [OO-21] Soutenir la réhabilitation des logements inoccupés et insalubres
- [OO-22] Informer et accompagner le public fragilisé sur l'énergie et le logement

[OO-20] Promouvoir le logement social dans les projets immobiliers

Description

Le CPAS s'engage à encourager l'intégration de **logements sociaux** dans les nouveaux projets immobiliers, augmentant ainsi le parc disponible pour les personnes à faibles revenus.

Attention que cette matière est une compétence communale dans sa mise en oeuvre

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-20 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-20

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-118] Collaboration proactive avec les promoteurs immobiliers

[PRO-118] Collaboration proactive avec les promoteurs immobiliers

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Action : Accords de partenariat : Proposer aux promoteurs des conventions intégrant un pourcentage de logements sociaux ou abordables dans chaque nouveau projet.

Action : Projets mixtes : Encourager des projets combinant logements privés, sociaux et intermédiaires pour favoriser

Action : Accès facilité aux permis : Prioriser les projets intégrant du logement social dans les procédures d'urbanisme. - Intégration dans les documents d'urbanisme - Conditions dans les permis d'urbanisme : Intégrer des clauses imposant un quota de logements sociaux ou abordables dans les projets de plus de X unités.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Delphine Goetynck
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-21] Soutenir la réhabilitation des logements inoccupés et insalubres

Description

Des actions seront menées pour **soutenir la réhabilitation de logements insalubres**, améliorant les conditions de vie des occupants et valorisant le patrimoine bâti. Des actions seront entreprises pour actualiser l'inventaire des logements inoccupés, avec, si nécessaire, l'application de la taxe correspondante.

L'information, la sensibilisation et la promotion de ces démarches seront assurées via le guichet logement, partagé entre la commune et le CPAS.

Une attention particulière sera portée au suivi des enquêtes de salubrité et à l'accompagnement des occupants ou propriétaires concernés.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables

- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-21 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-21

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- [PRO-120] Accompagner les propriétaires dans les démarches administratives pour la réhabilitation
- [PRO-119] Mise en place d'une stratégie permettant de lutter contre les logements inoccupés sur le territoire communal

[PRO-120] Accompagner les propriétaires dans les démarches administratives pour la réhabilitation

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Fournir les infos et le soutien pour la réhabilitation des logements inoccupés ou insalubres

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Delphine Goetynck
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[PRO-119] Mise en place d'une stratégie permettant de lutter contre les logements inoccupés sur le territoire communal

Priorité :

Statut : Nouveau

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Delphine Goetynck
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-22] Informer et accompagner le public fragilisé sur l'énergie et le logement

Description

Il s'agira d'accompagner les citoyens sur les questions liées à l'énergie et au logement, en leur fournissant des conseils et un soutien pour la gestion de leurs dépenses et l'amélioration de leur habitat.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-22 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-22

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- [PRO-121] Création d'un guichet logement unique
- [PRO-122] Promouvoir le rôle du tuteur énergie au CPAS

[PRO-121] Création d'un guichet logement unique

Priorité :

Statut :

Nouveau

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Delphine Goetynck
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[PRO-122] Promouvoir le rôle du tuteur énergie au CPAS**Priorité :****Statut :**

Nouveau

Description

Il s'agit de mettre en place une stratégie pour sensibiliser les citoyens à faire appel à l'intervention du Tuteur énergie de notre CPAS

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Delphine Goetynck
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OS-09] CPAS - PROCEDER A LA TRANSFORMATION DU VAL D'OR EN FAVEUR DES PUBLICS FRAGILISES

Description

Cet 'objectif stratégique du CPAS est de **transformer le bâtiment du Val d'Or** pour en faire un lieu d'utilité sociale et communautaire, tout en valorisant son patrimoine immobilier. Ce projet vise à répondre à des besoins concrets des habitants en matière de logement et d'espace de rencontre, tout en donnant une nouvelle vie à un bâtiment emblématique.

Il repose sur les objectifs opérationnels suivants :

- **Créer des logements à finalité sociale** : Le CPAS s'engage à aménager **deux logements à finalité sociale** au sein du bâtiment du Val d'Or, augmentant ainsi l'offre de logements abordables pour les citoyens dans le besoin.
- **Mettre en place un espace communautaire** : Le site accueillera un **espace communautaire** ouvert aux habitants et aux associations, favorisant le lien social, les échanges et les initiatives locales.

Objectifs opérationnels de l'OS-09

Cet objectif stratégique comporte **2** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-23] Créer deux logements à finalité sociale sur le site du Val d'Or
- [OO-24] Développer un espace communautaire ouvert aux habitants et aux associations locales

[OO-23] Créer deux logements à finalité sociale sur le site du Val d'Or

Description

Le CPAS s'engage à aménager **deux logements à finalité sociale** au sein du bâtiment du Val d'Or, augmentant ainsi l'offre de logements abordables pour les citoyens dans le besoin.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-23 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-23

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-123] Création de 2 appartements 2 chambres aux 1er et 2ème étage du Val d'Or

[PRO-123] Création de 2 appartements 2 chambres aux 1er et 2ème étage du Val d'Or

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Développer ce projet immobilier depuis l'étude du projet à sa concrétisation.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-24] Développer un espace communautaire ouvert aux habitants et aux associations locales

Description

Le site accueillera un **espace communautaire** ouvert aux habitants et aux associations, favorisant le lien social, les échanges et les initiatives locales

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-24 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-24

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-124] Création d'un espace communautaire au rez-de-chaussée du bâtiment en concertation avec le CCCA

[PRO-124] Création d'un espace communautaire au rez-de-chaussée du bâtiment en concertation avec le CCCA

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Mise en place d'un espace permettant la rencontre des publics fragilisés ou de toute autre initiative promouvant l'inclusion sociale

Parties prenantes

- Créateur du projet : Etienne Leroy
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OS-10] COMMUNE - MODERNISER ET RAPPROCHER L'ENTITE D'OHEY DE SES HABITANTS

Description

L'objectif stratégique de la Commune d'Ohey est de **rapprocher l'administration de ses habitants** en modernisant sa communication, en renforçant la participation citoyenne et en évitant l'émergence de conflits de voisinage au travers d'un service de médiation. Cette démarche vise à créer un dialogue constant et transparent avec la population, en l'impliquant activement dans la vie locale et en rendant l'administration encore plus accessible et à l'écoute. Il vise aussi à renforcer la cohésion sociale par l'intermédiaire de la Commune en cas de problèmes de voisinage.

Objectifs opérationnels :

- **Développer une communication proactive et multicanale** : Un **plan de communication** sera mis en œuvre pour informer activement les habitants via différents canaux, tels qu'une **newsletter**, des publications sur les **réseaux sociaux** et des **écrans d'information** dans les lieux publics.
- **Renforcer la participation citoyenne et encourager la vie démocratique locale** : Pour impliquer les citoyens dans les décisions, la Commune organisera des **consultations sur des sujets majeurs** (budget, grands travaux) et mettra en place un **budget participatif** pour leur permettre de proposer et de choisir des projets locaux. Des **conseils communaux décentralisés** seront organisés dans les villages pour rapprocher la gouvernance des habitants. De plus, la création d'un **Conseil communal des jeunes** sera envisagée pour stimuler l'engagement civique des plus jeunes.
- **Accompagner le développement numérique tout en réduisant le risque de fracture numérique**: La Commune intensifiera son appui au développement numérique (E-Box, E-guichet, et déménagement de l'EPN dans la maison Céline Pierre Rue de Ciney) tout en restant attentif à réduire la fracture numérique pour les personnes les moins à l'aise avec ce développement, en poursuivant et en intensifiant encore les formations, et ce en fonction des ressources bénévoles ou autres disponibles.
- **Favoriser l'accueil des nouveaux habitants**: La Commune réitérera sous une formule innovante l'organisation d'une journée d'accueil des nouveaux habitants (tous les deux) au cours de laquelle un welcome pack repensé en concertation avec les associations et les entreprises de l'entité leur sera distribué.
- **Offrir un service externe de médiation** : La Commune qui est fréquemment sollicitée pour intervenir dans des conflits de voisinage proposera un service de médiation externe afin de faciliter la résolution de problèmes de voisinage avant que cela ne prenne une tournure de conflit qui doive se régler, le cas échéant, en justice.

:

Objectifs opérationnels de l'OS-10

Cet objectif stratégique comporte **5** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-25] Développer une communication multi-canal, moderne et proactive
- [OO-65] Offrir un service externe de médiation en cas de conflit de voisinage
- [OO-26] Favoriser la proximité et la participation citoyenne (en sus des dynamiques PCDR - cfr infra)
- [OO-27] Accompagner le développement numérique tout en réduisant le risque de fracture numérique
- [OO-28] Favoriser l'accueil des nouveaux habitants

[OO-25] Développer une communication multi-canal, moderne et proactive

Description

Un **plan de communication** sera mis en œuvre pour informer activement les habitants via différents canaux, tels qu'une **newsletter**, des publications sur les **réseaux sociaux** et des **écrans d'information** dans les lieux publics.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-25 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Service communication
- ☐ Service finances
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ Firmes à consulter,

Projets de l'OO-25

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **2** projet(s) :

- [PRO-15] Définir et adopter un Plan de communication
- [PRO-16] Installer des écrans d'information à destination des citoyens

[PRO-15] Définir et adopter un Plan de communication

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à adopter un plan de communication qui clarifie pour chaque public cible les créneaux de communication mobilisés par la Commune pour faire passer tel ou tel message en restant particulièrement attentif aux citoyens qui sont "déconnectés" des "nouveaux" moyens de communication, dont les réseaux sociaux.

Ce plan ne se limite pas à des actions ponctuelles, mais il structure et professionnalise la manière dont la commune interagit avec ses citoyens.

Voici quelques points clés liés à ce plan de communication :

1. Clarifier les objectifs

Le plan de communication est un moyen de :

- **Renforcer la cohésion sociale** : en informant de manière équitable l'ensemble des habitants sur la vie locale, les projets et les services. Cela permet de créer un sentiment d'appartenance et de favoriser la participation citoyenne.
- **Valoriser l'action politique** : en mettant en lumière les réalisations, les initiatives et les décisions du Collège et/ou du Conseil communal de façon transparente et pédagogique. Les élus pourront ainsi rendre compte de leur mandat.
- **Améliorer la transparence** : en établissant des canaux de communication clairs et réguliers. C'est un gage de confiance qui réduit les rumeurs et les malentendus.
- **Gérer les crises** : en anticipant des situations délicates et en définissant des procédures de communication d'urgence. Un plan de communication permet de réagir rapidement et de diffuser des informations fiables (cfr le volet dédié à la Planification d'urgence)

2. Justifier la pertinence du plan

Sans un plan structuré, la communication risque d'être :

- **Inégale et désorganisée** : en l'absence de stratégie, la communication est souvent réactive plutôt que proactive, menant à des actions improvisées et inefficaces.
- **Incohérente** : des messages contradictoires peuvent être diffusés par différents services, ce qui nuit à l'image de la commune.

- **Inefficace en termes de ressources** : un plan permet d'optimiser l'utilisation du budget et du temps alloué à la communication, en ciblant les actions les plus pertinentes. Il s'agit d'un investissement, non d'une dépense.
- **Difficilement mesurable** : avec un plan, il est possible de définir des indicateurs de réussite (le nombre de vues sur une publication, le taux de participation à un événement, etc.) pour évaluer l'impact des actions menées.

3. Proposer une démarche concrète

Le rédaction de la proposition de plan de communication se fera de manière concertée au sein d'un **comité de pilotage** qui regroupera des élus, des agents communaux et du CPAS et éventuellement des représentants de la société civile.

Le plan de communication est un outil de **gouvernance moderne** qui améliore la relation entre la municipalité et ses habitants, tout en optimisant l'efficacité de l'action publique. Cela permet de passer d'une communication subie à une communication maîtrisée et stratégique

Public cible

- Citoyen
- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Hugues-Pierre Lesuisse
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service communication
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 30/06/2026 → 31/12/2027

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-16] Installer des écrans d'information à destination des citoyens

Priorité : Faible

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à placer un ou plusieurs écrans d'information à destination des citoyens le long des principaux axes routiers comme cela se pratique déjà en milieu urbain.

Diverses informations générales pourront y être diffusées. il s'agira également d'un support intéressant à valoriser pour faire passer des messages de vigilance (canicule, risque de feux de forêt, inondation, ...) voire en cas de déclenchement d'une phase d'urgence.

Le nombre de panneaux, leur localisation, leur budgétisation et l'identification de la ressource humaine à y affecter pour leur gestion au quotidien restent à définir à ce stade.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Hugues-Pierre Lesuisse
 - Marjorie Lebrun
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service finances
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Firms à consulter

Dates planifiées – 01/01/2028 → 30/06/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[OO-65] Offrir un service externe de médiation en cas de conflit de voisinage

Description

Le projet vise à **mettre en place un service de médiation externe** pour aider à la résolution des conflits de voisinage sur le territoire d'Ohey. Actuellement, la commune est souvent sollicitée pour des problèmes entre voisins, mais elle ne dispose pas des outils ni de la légitimité pour les résoudre efficacement avant qu'ils ne dégénèrent.

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables

- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-65 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Centre public d'action sociale (CPAS)
 - Service finances
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Firmes à consulter,

Projets de l'OO-65

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-91] Création d'un service externe de médiation

[PRO-91] Création d'un service externe de médiation

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet vise à **mettre en place un service de médiation externe** pour aider à la résolution des conflits de voisinage sur le territoire d'Ohey. Actuellement, la commune est souvent sollicitée pour des problèmes entre voisins, mais elle ne dispose pas des outils ni de la légitimité pour les résoudre efficacement avant qu'ils ne dégénèrent.

Description du Service

Ce service, confié à un médiateur professionnel externe et neutre, proposera une approche proactive pour désamorcer les tensions. Le médiateur agira comme un **facilitateur de dialogue**, aidant les parties en conflit à communiquer et à trouver elles-mêmes une solution acceptable pour tous. Cette approche s'inscrit dans une logique de résolution amiable et préventive, pour éviter le recours à la justice, souvent long et coûteux.

Contribution à l'Objectif du PST

Ce projet contribue directement à l'objectif opérationnel de « **Moderniser et rapprocher l'Entité d'Ohey de ses habitants** » de plusieurs façons :

- **Rapprochement** : En offrant un service de proximité, la commune montre qu'elle est à l'écoute des préoccupations quotidiennes de ses habitants et qu'elle cherche des solutions concrètes pour améliorer leur qualité de vie.
- **Modernisation** : La médiation est une approche moderne et humaniste de la résolution des conflits, qui favorise l'autonomie et la responsabilité des citoyens. C'est une alternative efficace aux procédures judiciaires traditionnelles.
- **Accessibilité** : Ce service rend l'accès à une solution de conflit plus simple et moins intimidant qu'un passage devant les tribunaux, ce qui le rend accessible à tous.
- **Amélioration du climat social** : En favorisant le dialogue et la compréhension mutuelle, le projet contribue à maintenir une bonne entente entre les habitants et à préserver la cohésion sociale au sein de la communauté.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Etienne Leroy
 - Marjorie Lebrun
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Centre public d'action sociale (CPAS)
 - Service finances
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Firmes à consulter

Dates planifiées – 01/07/2025 → 03/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[OO-26] Favoriser la proximité et la participation citoyenne (en sus des dynamiques PCDR - cfr infra)

Description

Pour impliquer les citoyens dans les décisions, la Commune organisera des **consultations sur des sujets majeurs** (budget, grands travaux) et mettra en place un **budget participatif** pour leur permettre de proposer et de choisir des projets locaux. Des **conseils communaux décentralisés** seront organisés dans les villages pour rapprocher la gouvernance des habitants. De plus, la création d'un **Conseil communal des jeunes** sera envisagée pour stimuler l'engagement civique des plus jeunes.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-26 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - EPN
 - Service Dev. Rural (dont PCDR)
 - Service environnement
 - Service manifestations
 - Service urbanisme et aménagement du territoire
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
 - Caroline Houart
 - Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Ecoles communales
- Partenaire(s) externe(s) :
 - FRW,
 - Firmes à consulter,
 - SPW,
 - consultant,

Projets de l'OO-26

Cet objectif opérationnel met en œuvre **6** projet(s) :

- [PRO-18] Budgétiser et activer un budget participatif
- [PRO-22] Créer une plateforme numérique favorisant la cohésion sociale
- [PRO-19] Décentraliser dans les villages une partie des Conseils communaux
- [PRO-21] Instaurer un Conseil communal des jeunes

- [PRO-17] Organiser des consultations sur des thèmes comme le budget ou les grands travaux
- [PRO-20] Organiser des permanences mobiles dans les villages

[PRO-18] Budgétiser et activer un budget participatif

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à mettre en place un **budget participatif** au sein de la commune, c'est-à-dire une enveloppe budgétaire dédiée à des projets proposés et choisis directement par les citoyens. L'objectif est de **renforcer la démocratie locale**, en permettant aux habitants de s'impliquer concrètement dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Grâce à ce dispositif, les citoyens peuvent :

- 💡 Proposer des idées ou des projets utiles à la collectivité (ex. : aménagement d'un espace vert, installation de bancs, création d'un événement local).
- 🗳️ Voter pour les projets qu'ils jugent prioritaires.
- 🤝 Suivre la réalisation des projets retenus.

Ce processus favorise le **dialogue entre les élus et les citoyens**, encourage la **transparence** dans l'utilisation des fonds publics, et stimule le **sentiment d'appartenance** à la vie communale.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Ruth Oosterhof
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-22] Créer une plateforme numérique favorisant la cohésion sociale

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

Le projet "**Plateforme Ho Hey**" s'inscrit pleinement dans l'objectif de renforcer la **participation citoyenne** en luttant contre l'isolement et en dynamisant le lien social au niveau local.

Description du projet

La plateforme Ho Hey a été conçue pour **favoriser la cohésion sociale** en s'appuyant sur un outil numérique accessible à tous. Le projet part du constat que les villages sont de plus en plus souvent des "villages dortoirs" où les liens entre habitants se perdent. La plateforme vise à **recréer ce lien** entre les anciens et les nouveaux habitants.

Grâce à cet outil, les citoyens peuvent :

- **Créer un profil** et y indiquer leurs compétences ou leur disponibilité pour aider.
- **Partager un évènement** local (fête de village, activité, etc.).
- **Lancer un appel à l'aide** ponctuel auprès de leurs voisins.

Pour garantir l'accessibilité à tous, notamment aux personnes moins à l'aise avec le numérique, un **référent par village** est désigné. Ce référent, formé par l'animatrice de l'EPN (Espace Public Numérique), sert de ressource pour accompagner les citoyens dans l'utilisation de la plateforme.

Actions de communication et de mobilisation

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour faire connaître et promouvoir la plateforme :

- Une **distribution de flyers** "tout-boîte" a été réalisée, avec un QR code spécifique pour chaque village, afin de faciliter l'inscription des ménages.
- Une **vidéo explicative** a été créée et diffusée sur les réseaux sociaux et sur YouTube.
- Des **articles de presse** et des communications dans le bulletin communal ont été publiés pour sensibiliser les habitants.
- Des **présentations** ont été effectuées auprès de la Commission consultative des aînés (CCCA) et il est prévu d'en faire une plus détaillée lors d'un **Conseil Communal**, qui sera retransmis en direct sur YouTube pour toucher un public plus large.

- Un **partenariat** est envisagé avec le PCS (Plan de Cohésion Sociale) pour le projet "Voisin solidaire", ce qui renforce la synergie entre les initiatives locales.

Évaluation et résultats préliminaires

Au 12 septembre 2025, le projet a déjà enregistré 150 ménages, ce qui témoigne d'un certain succès initial. Le bilan financier indique que le projet a été financé par une **subvention Smart Region de 38 812,80 €**, avec un coût total de 48 400 €, incluant l'accompagnement d'un consultant.

En conclusion, la plateforme Ho Hey illustre concrètement la volonté d'utiliser la technologie comme un levier pour **stimuler la participation citoyenne**, en favorisant l'entraide et les échanges au sein des communautés locales, et en ciblant spécifiquement la problématique de l'isolement social.

Public cible

- Citoyen
- Aînés

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Marion Mancel
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - EPN
- Référent(s) politique(s) :
 - Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - SPW
 - consultant

Dates planifiées – 01/09/2025 → 01/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-19] Décentraliser dans les villages une partie des Conseils communaux

Priorité : Moyenne

Statut : A planifier

Description

Comme cela s'est déjà produit à quelques reprises lors de la précédente législature, le projet est de tenir certains Conseils communaux dans les villages de l'Entité qui disposent de capacité d'accueil de ce type de réunion, la question des contraintes techniques liées à la re-transmission des Conseils communaux sur Youtube devant, entre autres, être prise en compte.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Thomas Kiczula
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 01/06/2026 → 01/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-21] Instaurer un Conseil communal des jeunes

Priorité : Faible

Statut : A planifier

Description

Pour l'objectif opérationnel de favoriser la **proximité et la participation citoyenne** dans le cadre du Plan Stratégique Transversal (PST), la création d'un **Conseil communal des enfants** est un projet clé. Ce conseil vise à impliquer les jeunes dans la vie de leur commune, en leur offrant une plateforme pour s'exprimer et agir concrètement.

Description du projet

L'idée principale est de mettre en place une instance consultative composée d'enfants âgés de 8 à 12 ans, élus par leurs pairs dans les écoles de la commune. Le conseil se réunira régulièrement, sous la supervision d'animateurs et d'élus, pour discuter de sujets qui les concernent et formuler des propositions. Ces propositions seront ensuite présentées au Conseil communal des adultes.

Objectifs et bénéfices

- **Éducation à la citoyenneté:** Ce projet initie les jeunes aux principes de la démocratie, au fonctionnement des institutions locales et à l'importance de l'engagement civique. Ils apprennent à débattre, à écouter les autres et à prendre des décisions collectives.
- **Participation active:** Il offre aux enfants un espace pour exprimer leurs idées sur l'aménagement de leur environnement, les activités de loisirs, la sécurité routière, ou d'autres thèmes qui touchent leur quotidien. C'est un moyen de valoriser leur point de vue et de leur montrer qu'ils sont des acteurs de leur commune.
- **Proximité et lien social:** La création de ce conseil renforce le lien entre la commune et ses jeunes habitants. Il permet d'établir un dialogue direct et de mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes. C'est une manière de construire une communauté plus inclusive.

Mise en œuvre

- **Phase 1 - Préparation:** Mise en place d'un groupe de travail composé d'élus, d'enseignants et d'animateurs pour définir les règles, le processus électoral et les thématiques à aborder.
- **Phase 2 - Élections:** Organisation d'élections dans les écoles primaires pour élire les jeunes conseillers, avec une campagne électorale et un vote symbolique pour rendre le processus plus ludique et pédagogique.

- **Phase 3 - Fonctionnement:** Réunions mensuelles ou bimensuelles du Conseil des enfants pour travailler sur des projets concrets (ex: création d'un parc, amélioration des pistes cyclables, organisation d'événements pour les jeunes).
- **Phase 4 - Valorisation:** Présentation des projets aboutis au Conseil communal des adultes et communication régulière sur les actions du Conseil des enfants auprès de la population.

La création de ce Conseil communal des enfants n'est pas seulement un projet symbolique, c'est une initiative concrète pour bâtir une commune où la voix de chaque citoyen, même la plus jeune, est entendue et respectée.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Déborah Henrottin
 - Jordan Belin
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Ecoles communales
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Firmes à consulter

Dates planifiées – 01/01/2028 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-17] Organiser des consultations sur des thèmes comme le budget ou les grands travaux

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à associer le plus en amont possible la population et/ou les citoyens directement impactés par un projet de "grands travaux" en prenant soin d'organiser des réunions d'information et/ou de consultation suivant des modalités qui restent à définir. L'apport de la FRW dans le cadre du PCDR pourrait se révéler un atout majeure dans la mise en œuvre de ce projet pourvu que l'objet soumis à information/consultation ait un lien avec le PCDR. A défaut, il conviendrait de dégager les moyens humains et/ou techniques nécessaires et suffisants que pour mener à bien ce type d'opération dans de bonnes conditions.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Bernard Hanquet
 - Ruth Oosterhof
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service Dev. Rural (dont PCDR)
 - Service environnement
 - Service urbanisme et aménagement du territoire
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :

- Partenaire(s) externe(s) :

- FRW

Dates planifiées – 01/01/2026 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-20] Organiser des permanences mobiles dans les villages

Priorité : Faible

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à doter la Commune des outils nécessaires pour que des permanences de certains services puissent être organisées dans les villages à une fréquence qui reste à définir.

Il conviendra de définir une première période test à évaluer avant de maintenir, étendre et/ou supprimer ce projet en fonction de son succès auprès de la population et de sa relative facilité de mise en œuvre.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Bernard Hanquet
 - Julie Bedoret
 - Karin Renotte
 - Madison Liégeois
 - Sandra Vandebroek
 - Thomas Kiczula
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :

- ☐ Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
- ☐ Firms à consulter

Dates planifiées – 01/01/2027 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[OO-27] Accompagner le développement numérique tout en réduisant le risque de fracture numérique

Description

La Commune intensifiera son appui au développement numérique (E-Box, E-guichet, et déménagement de l'EPN dans la maison Céline Pierre Rue de Ciney) tout en restant attentif à réduire la fracture numérique pour les personnes les moins à l'aise avec ce développement, en poursuivant et en intensifiant encore les formations, et ce en fonction des ressources bénévoles ou autres disponibles.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement

- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-27 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - EPN
 - Service Informatique
 - Service travaux
- Référent(s) politique(s) :
 - Dany Dubois
 - Freddy Lixon
 - Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Directeur général CPAS
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Civadis,

Projets de l'OO-27

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- [PRO-25] Intensifier les formations organisées au sein de l'EPN, en particulier pour les publics cibles fragilisés face au développement du numérique
- [PRO-23] Mettre en place le système de facturation par E-Box
- [PRO-24] Étendre le champ d'application de l'application de signalement par le citoyen

[PRO-25] Intensifier les formations organisées au sein de l'EPN, en particulier pour les publics cibles fragilisés face au développement du numérique

Priorité : Moyenne

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à intensifier les formations organisées au sein de l'EPN, en particulier pour les publics fragilisés face au développement du numérique.

Les thèmes abordés peuvent aller de la confection d'un CV, à la recherche d'un emploi ou d'un logement en passant par l'envoi de mail, le partage de photos ou encore le paiement électronique et le recours à l'E-guichet.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Etienne Leroy
 - Marion Mancel
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - EPN
- Référent(s) politique(s) :
 - Dany Dubois
 - Rosette Kallen

- Partenaire(s) interne(s) :
 - Directeur général CPAS
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 01/01/2027 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 04. Éducation de qualité
- 10. Inégalités réduites

[PRO-23] Mettre en place le système de facturation par E-Box

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le système consiste à mettre en place et à rendre opérationnel le système de facturation par E-Box, ce qui devrait permettre à terme de supprimer l'envoi papier des Avertissements Extraits de Rôle (AES).

Le logiciel a été acquis chez Civadis pour une première mise en œuvre d'ici fin 2025.

Il conviendra de correctement communiquer auprès des citoyens et de veiller à accompagner ceux pour qui cette nouvelle pratique administrative pourrait poser problème.

Public cible

- Citoyen
- Entreprise

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Jacques GAUTIER
 - Karin Renotte
 - Madison Liégeois
 - Marjorie Lebrun
 - Sandra Vandebroek
 - Thomas Kiczula
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Service Informatique
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ Civadis

Dates planifiées – 01/09/2025 → 01/06/2026

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-24] Étendre le champ d'application de l'application de signalement par le citoyen

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet vise à étendre le champ d'application de l'application de signalement par le citoyen qui se limite pour le moment aux seuls dépôts sauvage en permettant que soit aussi signaler par ce moyen de communication les trous dans les voiries, les panneaux manquants etc...

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Olivier Vermeesch
 - Thomas Kiczula
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux
- Référent(s) politique(s) :
 - Freddy Lixon
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 01/06/2025 → 01/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[OO-28] Favoriser l'accueil des nouveaux habitants

Description

La Commune réitérera sous une formule innovante l'organisation d'une journée d'accueil des nouveaux habitants (tous les deux) au cours de laquelle un welcome pack repensé en concertation avec les associations et les entreprises de l'entité leur sera distribué.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-28 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Associations locales,
 - Entreprises de l'entité,
 - Firmes à consulter,

Projets de l'OO-28

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- [PRO-26] Concevoir et distribuer un welcome-pack aux nouveaux habitants
- [PRO-27] Organiser une journée d'accueil à destination des nouveaux habitants tous les deux ans

[PRO-26] Concevoir et distribuer un welcome-pack aux nouveaux habitants

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

En lien direct avec l'organisation d'une d'une journée d'accueil à destination des nouveaux habitants, le projet consiste à actualiser le welcome-pack utilisé lors de la précédente législature, d'en améliorer le contenu et de le distribuer - a minima - tous les deux ans lors de la journée dédiées aux nouveaux habitants, voire directement à ceux-ci lorsqu'ils viennent s'inscrire à la Commune.

Un travail de sollicitation des associations et des entreprises locales est à prévoir afin de confectionner un nouveau support de communication. Des formules innovantes (style tom-bola, bons de réduction, gadgets, etc...) restent à inventer à ce stade.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Hugues-Pierre Lesuisse
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Associations locales
 - Entreprises de l'entité
 - Firmes à consulter

Dates planifiées – 01/01/2027 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-27] Organiser une journée d'accueil à destination des nouveaux habitants tous les deux ans

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet d'organiser une **journée d'accueil pour les nouveaux habitants** tous les deux ans est une action concrète qui s'inscrit parfaitement dans l'objectif du PST de favoriser la proximité et la cohésion sociale. Il s'agit de créer un événement convivial et structuré pour accueillir les personnes qui se sont récemment installées dans la commune, en leur offrant une occasion unique de se familiariser avec leur nouvel environnement et de rencontrer les acteurs de la vie locale.

Objectifs du projet

L'événement a plusieurs objectifs clés :

- **Faciliter l'intégration:** Il aide les nouveaux arrivants à se sentir rapidement à l'aise et à trouver leur place au sein de la communauté.
- **Créer du lien social:** C'est une occasion de rencontre avec d'autres nouveaux habitants, mais aussi avec les élus, les membres des associations et les services communaux.
- **Faire connaître la commune:** La journée est conçue pour présenter les richesses de la commune, qu'il s'agisse des services, des lieux d'intérêt, des activités culturelles ou sportives.

Déroulement de la journée

L'organisation de l'événement est pensée pour être à la fois informative et festive.

- **Accueil officiel:** La journée commence par un accueil formel par le Collège communal, au cours duquel le Bourgmestre ou l'échevin en charge de l'accueil souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants. C'est l'occasion de leur remettre un kit de bienvenue contenant des informations pratiques sur la commune.
- **Villages d'information:** Des stands sont mis en place pour permettre aux différents services communaux (état civil, urbanisme, CPAS, etc.) et aux associations locales de se présenter. Cela permet aux nouveaux arrivants de poser leurs questions et de découvrir les activités proposées près de chez eux.
- **Visite guidée:** Une visite de la commune en bus ou à pied est proposée pour découvrir les lieux emblématiques (mairie, écoles, lieux de culte, parcs, etc.). Cette visite

est souvent commentée par un guide passionné qui partage des anecdotes sur l'histoire et les traditions locales.

- **Moment convivial:** La journée se termine par un verre de l'amitié ou un repas partagé, favorisant les échanges informels entre les participants, les élus et les acteurs associatifs.

Mise en œuvre et communication

- La commune identifiera les nouveaux habitants via les listes démographiques. Une invitation personnelle sera envoyée à chaque ménage concerné.
- La communication sera également faite par le biais du site web de la commune, des réseaux sociaux et des panneaux d'information pour toucher un maximum de personnes.
- Une évaluation de l'événement sera faite après chaque édition pour s'assurer que les objectifs sont atteints et pour ajuster l'organisation si nécessaire.

En organisant cette journée, la commune montre qu'elle se soucie de ses habitants, renforce son sentiment d'appartenance et construit une communauté plus unie et solidaire.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 02/12/2030 → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Sous-projets du projet PRO-27

Ce projet comporte **1** sous-projets directs :

- [PRO-26] Concevoir et distribuer un welcome-pack aux nouveaux habitants

[PRO-26] Concevoir et distribuer un welcome-pack aux nouveaux habitants

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

En lien direct avec l'organisation d'une d'une journée d'accueil à destination des nouveaux habitants, le projet consiste à actualiser le welcome-pack utilisé lors de la précédente législature, d'en améliorer le contenu et de le distribuer - a minima - tous les deux ans lors de la journée dédiées aux nouveaux habitants, voire directement à ceux-ci lorsqu'ils viennent s'inscrire à la Commune.

Un travail de sollicitation des associations et des entreprises locales est à prévoir afin de confectionner un nouveau support de communication. Des formules innovantes (style tom-bola, bons de réduction, gadgets, etc...) restent à inventer à ce stade.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Hugues-Pierre Lesuisse
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :

- Partenaire(s) externe(s) :
 - Associations locales
 - Entreprises de l'entité
 - Firmes à consulter

Dates planifiées – 01/01/2027 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[OS-11] COMMUNE - DEVELOPPER UNE MOBILITE SURE, DURABLE ET INCLUSIVE

Description

Cet objectif stratégique de la Commune d'Ohey est de **transformer sa politique de mobilité** pour la rendre plus **sûre, durable et inclusive**. Cette approche vise à améliorer la qualité de vie des habitants en offrant des options de déplacement variées et respectueuses de l'environnement, tout en renforçant la sécurité routière pour tous les usagers.

Il repose sur les objectifs opérationnels suivants :

- **Renforcer l'expertise en mobilité** : Pour initier cette transformation, la Commune prévoit de **recruter un Conseiller en mobilité** ou de **mutualiser cette ressource** avec d'autres communes. Cet expert sera chargé de guider la politique de mobilité locale.
- **Élaborer un plan communal de mobilité** : Un **plan communal de mobilité** sera élaboré, potentiellement à une échelle supra-communale via le Parc naturel Cœur de Condroz, afin de structurer les actions à long terme.
- **Améliorer la sécurité routière** : La Commune s'engage à **sécuriser les voiries**, en particulier aux **abords des écoles**, pour garantir la sécurité des enfants et des piétons.
- **Promouvoir des solutions de mobilité durable** : Des **actions de sensibilisation** seront menées, notamment auprès des jeunes. En partenariat avec le Parc naturel, des solutions alternatives comme le **covoiturage**, la **voiture partagée** et le **transport solidaire** seront développées pour encourager des pratiques de déplacement plus durables et solidaires.

Objectifs opérationnels de l'OS-11

Cet objectif stratégique comporte **4** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-29] Doter la Commune de compétences internes en matière de mobilité
- [OO-30] Adopter un plan équivalent à un plan de mobilité
- [OO-31] Mettre en œuvre les actions prioritaires définies sur base des OO / mobilité

- [OO-32] Maintenir et développer les services de transport solidaire (cfr CPAS)

[OO-29] Doter la Commune de compétences internes en matière de mobilité

Description

La Commune prévoit de **recruter un Conseiller en mobilité** ou de **mutualiser cette ressource** avec d'autres communes. Cet expert sera chargé de guider la politique de mobilité locale.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-29 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-29

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-69] Engager un Conseiller en mobilité à hauteur d'au moins mi-temps

[PRO-69] Engager un Conseiller en mobilité à hauteur d'au moins mi-temps

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à améliorer la gestion des déplacements et à promouvoir des modes de transport plus durables au sein de la collectivité. L'objectif est de recruter un **conseiller en mobilité** pour un poste d'au moins 50%, afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Missions principales

Le conseiller en mobilité aura un rôle central et ses responsabilités incluront :

- **Diagnostic de la mobilité locale** : Analyser les habitudes de déplacement de la population, identifier les points noirs et évaluer l'offre de transport existante (transports en commun, pistes cyclables, zones de covoiturage, etc.).
- **Élaboration d'un plan d'action** : Proposer des initiatives concrètes pour favoriser la mobilité douce et alternative, comme le développement du covoiturage, la promotion du vélo et de la marche, ou l'amélioration des liaisons avec les transports en commun.
- **Sensibilisation et communication** : Informer et encourager les citoyens à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement en matière de déplacement. Cela passe par l'organisation d'événements, la création de supports de communication et l'animation de campagnes d'information.
- **Accompagnement des acteurs locaux** : Travailler en collaboration avec les entreprises, les écoles et les associations pour les aider à intégrer des solutions de mobilité durable dans leurs propres fonctionnements.
- **Recherche de financements** : Identifier les subventions et les partenariats possibles pour financer les projets de mobilité et assurer leur pérennité.

Justification du projet

L'engagement d'un conseiller en mobilité est une réponse directe aux défis environnementaux et sociaux actuels. Un tel poste permettra de :

- **Réduire l'empreinte carbone** de la collectivité en diminuant la pollution liée aux transports.
- **Améliorer la qualité de vie** des habitants en réduisant les embouteillages et le bruit.

- **Promouvoir l'équité sociale** en offrant des options de mobilité accessibles à tous, y compris aux personnes qui n'ont pas de voiture.
- **Stimuler l'économie locale** en créant des partenariats et en développant de nouvelles infrastructures.

En investissant dans ce rôle, la collectivité démontre son engagement à long terme en faveur d'un développement durable et d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

[OO-30] Adopter un plan équivalent à un plan de mobilité

Description

Un **plan communal de mobilité** sera élaboré, potentiellement à une échelle supra-communale via le Parc naturel Cœur de Condroz, afin de structurer les actions à long terme.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-30 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-30

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **2** projet(s) :

- [PRO-71] Intégrer cet objectif dans l'action menée par le Parc naturel qui doit en principe mettre en place un plan supra-communal de mobilité et des actions spécifiques et innovantes en matière de mobilité
- [PRO-70] Intégrer cet objectif dans le Schéma de Développement supra-communal

[PRO-71] Intégrer cet objectif dans l'action menée par le Parc naturel qui doit en principe mettre en place un plan supra-communal de mobilité et des actions spécifiques et innovantes en matière de mobilité

Priorité :

Statut :

Nouveau

Description

L'élaboration d'un plan communal de mobilité, potentiellement élargi à l'échelle supra-communale via le Parc naturel Cœur de Condroz, vise à structurer et planifier les actions de mobilité à long terme. Ce plan permettra d'assurer la cohérence des initiatives locales avec les orientations du Schéma de Développement supra-communal, de favoriser une mobilité durable et partagée, et de renforcer la coordination entre communes pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de déplacements et d'accessibilité

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

[PRO-70] Intégrer cet objectif dans le Schéma de Développement supra-communal

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

L'élaboration d'un plan communal de mobilité, potentiellement élargi à l'échelle supra-communale via le Parc naturel Cœur de Condroz, vise à structurer et planifier les actions de mobilité à long terme. Ce plan permettra d'assurer la cohérence des initiatives locales avec les orientations du Schéma de Développement supra-communal, de favoriser une mobilité durable et partagée, et de renforcer la coordination entre communes pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de déplacements et d'accessibilité

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

[OO-31] Mettre en œuvre les actions prioritaires définies sur base des OO / mobilité

Description

La Commune s'engage à **sécuriser les voiries**, en particulier aux **abords des écoles**, pour garantir la sécurité des enfants et des piétons.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-31 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-31

Cet objectif opérationnel met en œuvre **5** projet(s) :

- [PRO-76] Développer l'intermodalité, le covoiturage, la voiture partagée (via le Parc naturel)
- [PRO-75] Mener des actions de sensibilisation à la sécurité routière, en particulier en faveur des jeunes
- [PRO-73] Poursuivre la mobilisation communale pour l'ouverture de nouvelles lignes TEC (Proxibus et autres lignes vers Huy, etc...)
- [PRO-74] Poursuivre les actions de la Commission communale de sécurité routière
- [PRO-72] Sécuriser les voiries et les abords sensibles (dont les abords des écoles)

[PRO-76] Développer l'intermodalité, le covoiturage, la voiture partagée (via le Parc naturel)

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à encourager des modes de déplacement plus durables en combinant différents moyens de transport (intermodalité) et en favorisant le partage de véhicules (covoiturage et autopartage). L'objectif est de réduire l'usage de la voiture individuelle, de désengorger le trafic et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, le tout en collaboration avec le **Parc naturel**.

Justification du projet

Dans une zone rurale comme la nôtre et celle du Parc naturel, la dépendance à la voiture reste très forte. En développant des alternatives et en les rendant plus accessibles, ce projet permettra de :

- **Réduire les coûts** pour les usagers en mutualisant les trajets. 💰
- **Diminuer la pression sur l'environnement** en limitant le nombre de véhicules en circulation.
- **Améliorer la mobilité des habitants** qui ne possèdent pas de voiture ou qui souhaitent réduire leur budget transport.
- **Renforcer la cohésion sociale** en créant des occasions de partage et de rencontre.

Actions clés du projet

Le projet se décline en trois axes principaux, menés en synergie avec le Parc naturel pour maximiser l'impact et la pertinence locale.

- **Développement de l'intermodalité :**
 - **Aménagement de pôles d'échange :** Créer ou améliorer les infrastructures qui permettent de passer facilement d'un mode de transport à un autre. Cela inclut des **parkings de dissuasion (P+R)** près des arrêts de bus, des garages sécurisés pour les vélos (Bike & Ride), et la mise en place de panneaux d'information pour faciliter les correspondances.
 - **Information et communication :** Concevoir des cartes et des outils numériques qui indiquent clairement les connexions entre les différents réseaux de transport (trains, bus, pistes cyclables). L'objectif est de rendre ces options aussi simples à utiliser que la voiture.
- **Promotion et organisation du covoiturage :**

- **Création d'une plateforme locale** : Mettre en place, en partenariat avec le Parc naturel, une plateforme de covoiturage dédiée aux trajets domicile-travail et aux événements locaux.
- **Aménagement d'aires de covoiturage** : Identifier et sécuriser des parkings existants pour en faire des points de rencontre officiels pour le covoiturage.
- **Sensibilisation en entreprises** : Collaborer avec les entreprises locales pour les encourager à promouvoir le covoiturage auprès de leurs employés via des incitants ou des défis.
- **Mise en place de la voiture partagée (autopartage)** :
 - **Étude de faisabilité** : Réaliser une analyse pour identifier les lieux stratégiques (centres-villes, gares) où un service d'autopartage pourrait être pertinent.
 - **Partenariat avec un opérateur** : Établir une collaboration avec un service d'autopartage existant pour déployer des véhicules sur le territoire communal ou du Parc.
 - **Expliquer le fonctionnement** de ce service et ses avantages (accès à une voiture sans les frais d'entretien, de parking, d'assurance).

En travaillant de concert avec le Parc naturel, ce projet bénéficiera d'une expertise reconnue en matière de développement durable et d'une portée plus large auprès des habitants et des acteurs locaux.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :

- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

[PRO-75] Mener des actions de sensibilisation à la sécurité routière, en particulier en faveur des jeunes

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à éduquer et à sensibiliser les différentes tranches d'âge, avec un accent particulier sur les jeunes, aux enjeux de la sécurité routière. L'objectif est de leur faire prendre conscience des risques et de promouvoir des comportements responsables sur la route, qu'ils soient piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes ou futurs conducteurs.

Justification du projet

Les jeunes sont une catégorie d'usagers particulièrement vulnérable, tant en tant que piétons et cyclistes qu'en tant que conducteurs novices. Des accidents pourraient être évités grâce à une meilleure compréhension des règles de la route et à une sensibilisation aux dangers de comportements à risque (excès de vitesse, alcool, drogues, utilisation du GSM au volant, etc.). Ce projet est essentiel pour ancrer de bonnes pratiques dès le plus jeune âge et construire une culture de la sécurité sur le long terme.

Actions clés du projet

Le projet se déploie en plusieurs actions complémentaires, adaptées aux différents publics ciblés :

- **Actions en milieu scolaire (écoles primaires et secondaires) :**
 - **Piste d'éducation routière mobile :** Mettre en place des animations pratiques sur les pistes d'éducation routière, en collaboration avec la police locale, pour apprendre aux enfants à circuler en toute sécurité à vélo et à pied.
 - **Ateliers de sensibilisation :** Organiser des interventions dans les classes sur des thèmes précis comme le port du casque à vélo, l'importance d'être visible la nuit ou les dangers du téléphone portable en tant que piéton.
 - **Simulateur de conduite :** Pour les plus grands, proposer des simulations de conduite pour les sensibiliser aux effets de l'alcool et des drogues sur les réflexes et la perception.
- **Campagnes de sensibilisation grand public :**
 - **Actions ciblées sur des événements :** Profiter des manifestations locales pour installer des stands d'information et de sensibilisation, notamment pour les jeunes et leurs parents.
 - **Utilisation des réseaux sociaux :** Lancer des campagnes de communication percutantes sur les plateformes fréquentées par les jeunes, en utilisant

des formats courts et dynamiques (vidéos, infographies) pour faire passer des messages de prévention.

- **Sensibilisation aux trottinettes électriques** : Mener des actions spécifiques pour les utilisateurs de nouveaux engins de mobilité, en rappelant les règles et le port du casque obligatoire pour les moins de 18 ans.
- **Collaboration et partenariats** :
 - **Travailler main dans la main avec la police locale** : Impliquer les agents pour qu'ils partagent leur expertise et leur expérience du terrain avec les jeunes.
 - **Créer des partenariats avec l'AWSR (Agence wallonne pour la Sécurité routière)** : S'appuyer sur les outils, les supports pédagogiques et le financement éventuel de l'Agence pour maximiser l'impact des actions.
 - **Impliquer les parents et les associations** : Coordonner les efforts avec les associations de parents et les écoles pour que la sécurité routière soit une responsabilité partagée.

Ce projet permettra de renforcer durablement la sécurité routière sur le territoire, en s'adressant directement aux citoyens de demain et en les préparant à devenir des usagers responsables.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

[PRO-73] Poursuivre la mobilisation communale pour l'ouverture de nouvelles lignes TEC (Proxibus et autres lignes vers Huy, etc...)

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à continuer et intensifier les efforts de la commune pour convaincre la Société Régionale Wallonne du Transport (TEC) d'ouvrir de nouvelles lignes ou de prolonger des lignes existantes sur son territoire. L'objectif est d'améliorer la connectivité, de désenclaver les zones peu ou mal desservies, et d'offrir aux habitants des alternatives de mobilité plus efficaces et durables que la voiture individuelle.

Justification du projet

La dépendance à la voiture reste élevée, créant des problèmes de congestion, de pollution et de précarité pour les personnes sans véhicule. En améliorant l'accès aux transports en commun, la commune peut :

- **Réduire son empreinte environnementale.** 🌿
- **Améliorer la qualité de vie** des citoyens. 👨‍👩‍👧
- **Promouvoir le développement économique** en facilitant l'accès aux pôles d'emploi et de services. 📈

Étapes et actions clés

Le projet se décline en plusieurs phases de mobilisation et de collaboration :

- **Collecte de données et analyse des besoins :**
 - **Enquête auprès des citoyens :** Réaliser des sondages pour identifier les besoins de déplacement et les itinéraires souhaités (trajets domicile-travail, accès aux écoles, commerces, etc.).
 - **Analyse démographique :** Étudier la répartition de la population, des zones d'activités et des établissements scolaires pour justifier la pertinence de nouvelles lignes.
- **Préparation du dossier de proposition :**
 - **Rédaction d'un rapport détaillé :** Compiler les données collectées et les arguments en faveur de nouvelles lignes, en mettant l'accent sur le potentiel de fréquentation et l'impact positif attendu.
 - **Cartographie :** Créer des cartes visuelles montrant les tracés de lignes souhaités et les zones qu'elles desserviraient.

- **Mobilisation et plaidoyer :**
 - **Rencontres avec la TEC :** Organiser des réunions régulières avec les responsables de la TEC pour présenter le dossier et négocier l'ouverture de nouvelles dessertes.
 - **Partenariats avec les communes voisines :** Collaborer avec les municipalités adjacentes pour présenter des projets de lignes intercommunales.
 - **Implication citoyenne :** Encourager les citoyens à participer à la mobilisation via des pétitions ou des groupes de travail.
- **Suivi et évaluation :**
 - **Analyse de la fréquentation :** Une fois les lignes ouvertes, évaluer leur succès et leur utilisation pour justifier d'éventuels ajustements ou de nouvelles extensions.
 - **Communication continue :** Mettre en avant les réussites pour renforcer la crédibilité de la démarche et maintenir la pression sur les autorités compétentes.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

[PRO-74] Poursuivre les actions de la Commission communale de sécurité routière

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à continuer et renforcer les efforts de la Commission communale de sécurité routière, une instance consultative essentielle pour l'amélioration de la sécurité des usagers sur le territoire. L'objectif est de mettre en œuvre des actions concrètes et adaptées aux besoins locaux, en se basant sur une approche de co-crédation avec les différents acteurs concernés.

Missions et actions clés

La Commission communale de sécurité routière (CCSR) est un lieu d'échange où se rencontrent des représentants de la commune, de la police, des services techniques, des associations de piétons, de cyclistes, des parents d'élèves, etc. Le projet se concentrera sur les axes d'action suivants :

- **Analyse et diagnostic des points noirs :**
 - **Recueillir les signalements :** Mettre en place un système pour que les citoyens puissent rapporter facilement les zones à risque (carrefours dangereux, passages piétons mal éclairés, virages sans visibilité, etc.).
 - **Études sur le terrain :** Organiser des visites régulières des sites problématiques pour évaluer les risques et proposer des solutions adaptées. L'accent sera mis sur les abords des écoles et les axes les plus fréquentés.
- **Mise en œuvre de mesures ciblées :**
 - **Aménagements d'infrastructure :** Proposer des projets de sécurisation des voiries, tels que l'installation de coussins berlinois, de plateaux ralentisseurs ou l'amélioration de la signalisation et de l'éclairage public.
 - **Promotion des modes doux :** Travailler sur la création de pistes cyclables plus sûres et de chemins piétons, en particulier pour les trajets domicile-école ou les liaisons vers les transports en commun.
 - **Sensibilisation et éducation :** Lancer des campagnes de sensibilisation à la vitesse, à la distraction au volant et à la courtoisie envers les usagers faibles. Des actions peuvent être menées en collaboration avec les écoles pour éduquer les plus jeunes.
- **Collaboration et partenariats :**
 - **Renforcer le dialogue avec la police :** Assurer une collaboration étroite avec la zone de police pour orienter les actions de contrôle et de prévention là où elles sont le plus nécessaires.

- **Lien avec la Wallonie et l'AWSR** : S'aligner sur les objectifs et les plans de sécurité routière régionaux, en sollicitant l'expertise et les éventuels financements de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR).
- **Impliquer les citoyens** : La commission ne doit pas être une simple boîte à idées. Le projet vise à impliquer activement les citoyens dans la réflexion et l'élaboration des solutions pour une appropriation collective.

Justification du projet

Poursuivre les actions de la CCSR est crucial pour deux raisons principales. D'une part, cela permet de s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la sécurité, et non de réagir uniquement après un accident. D'autre part, cela renforce la légitimité de la démarche en donnant la parole aux habitants, tout en optimisant l'efficacité des investissements communaux en matière de mobilité et d'infrastructures.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

[PRO-72] Sécuriser les voiries et les abords sensibles (dont les abords des écoles)

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

La sécurisation des voiries et des abords sensibles, en particulier aux abords des écoles, s'inscrit dans la mise en œuvre des actions prioritaires définies en matière de mobilité. Le projet vise à améliorer la sécurité des usagers vulnérables (enfants, piétons, cyclistes), à réduire les vitesses excessives et à aménager des infrastructures adaptées (zones 30, passages protégés, signalisation, cheminements sécurisés). Il contribue ainsi à instaurer un cadre de mobilité plus sûr, cohérent avec les orientations stratégiques du territoire et répondant aux besoins quotidiens des habitants.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Caroline Houart
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

[OO-32] Maintenir et développer les services de transport solidaire (cfr CPAS)

Description

Des **actions de sensibilisation** seront menées, notamment auprès des jeunes. En partenariat avec le Parc naturel, des solutions alternatives comme le **covoiturage**, la **voiture partagée** et le **transport**

solidaire seront développées pour encourager des pratiques de déplacement plus durables et solidaires.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-32 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OS-12] COMMUNE - PRESERVER LE CADRE DE VIE ET LE PATRIMOINE NATUREL D'OHEY

Description

Cet objectif stratégique de la Commune est de **préserver (et de valoriser) son cadre de vie et son patrimoine naturel** face aux enjeux de l'urbanisation et du changement climatique. Cette démarche vise à maintenir l'identité rurale de l'entité tout en renforçant la biodiversité et en protégeant ses paysages emblématiques.

Objectifs opérationnels :

- **Maîtriser l'urbanisation et préserver l'identité rurale** : Un **Schéma de développement supra-communal** sera élaboré en collaboration avec la Commune d'Havelange et en lien avec le Parc naturel. Ce document stratégique permettra de gérer l'urbanisation de manière cohérente et de conserver le caractère rural du territoire.
- **Renforcer la biodiversité** : La Commune continuera à soutenir des projets concrets pour renforcer la biodiversité, tels que le projet **My Forest**, la **plantation de haies**, la **lutte contre les espèces invasives** et la **création de mares**.
- **Protéger les paysages sensibles** : Une attention particulière sera portée aux paysages emblématiques. La Commune participera à la définition d'une **charte paysagère** au sein du Parc naturel Cœur de Condroz, afin d'assurer la protection de ces zones.

Objectifs opérationnels de l'OS-12

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-33] Contrôler l'urbanisation tout en préservant la ruralité
- [OO-34] Préserver la biodiversité sur base et/ou en lien avec le plan de gestion du Parc naturel Cœur de Condroz
- [OO-35] Préserver les paysages sensibles de la Commune

[OO-33] Contrôler l'urbanisation tout en préservant la ruralité

Description

Un **Schéma de développement supracommunal** sera élaboré en collaboration avec la Commune d'Havelange et en lien avec le Parc naturel. Ce document stratégique permettra de gérer l'urbanisation de manière cohérente et de conserver le caractère rural du territoire.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-33 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-33

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-84] Etablir et adopter un Schéma de Développement Pluri-communal avec la Commune d'Havelange - en lien avec le Parc naturel, en particulier pour le volet "paysage"

[PRO-84] Etablir et adopter un Schéma de Développement Pluri-communal avec la Commune d'Havelange - en lien avec le Parc naturel, en particulier pour le volet "paysage"

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Dans une volonté de renforcer la cohérence territoriale, de transposer les objectifs du Schéma de Développement Territorial wallon à l'échelle locale et de valoriser les spécificités paysagères de notre région, la Commune d'Ohey s'engage, en collaboration avec la Commune d'Havelange, dans l'élaboration d'un Schéma de Développement Pluri-communal.

Ce document stratégique visera à définir une vision partagée du développement et de l'aménagement du territoire, en intégrant les enjeux liés à la préservation du cadre de vie, au paysage, à la prise en compte des risques (anthropiques, naturels, ...), au développement du cadre bâti, à la limitation de l'artificialisation des sols et à la mise en valeur des ressources naturelles et patrimoniales.

Ce travail concerté permettra d'avoir une vision à plus petite échelle et sur le territoire de deux communes afin de mieux anticiper les évolutions futures, de coordonner les politiques locales et de renforcer les synergies entre communes voisines.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Julie Bedoret
- Chef de projet : Julie Bedoret
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Aménagement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

[OO-34] Préserver la biodiversité sur base et/ou en lien avec le plan de gestion du Parc naturel Coeur de Condroz

Description

La Commune continuera à soutenir des projets concrets pour renforcer la biodiversité, tels que le projet **My Forest**, la **plantation de haies**, la **lutte contre les espèces invasives** et la **création de mares**.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique

- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-34 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel,
 - DNF,
 - Société Royale Forestière de Belgique,

Projets de l'OO-34

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- [PRO-83] Mettre en œuvre le projet "MigFoRest"
- [PRO-86] Optimiser le "droit de tirage ligneux" en l'intégrant dans la dynamique du Parc naturel
- [PRO-87] Participer activement à la lutte contre les espèces invasives, dont le raton laveur et le frelon asiatique , en étroite collaboration avec le Parc naturel

[PRO-83] Mettre en oeuvre le projet "MigFoRest"

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

MigFoRest est un projet européen concernant la migration assistée. Il s'agit de prendre des essences (exemple : chêne pubescent) ou provenances forestières (exemple : chêne sessile d'origine méditerranéenne) du sud, et de les planter au nord, en accélérant la migration naturelle que ces essences auraient effectuée pour s'adapter aux changements climatiques.

La Commune d'Ohey souhaite participer à ce projet en réalisant 10 cellules de 16 arbres, et ce, par cellule.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Ruth Oosterhof
- Chef de projet : Ruth Oosterhof
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - DNF
 - Société Royale Forestière de Belgique

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 15. Vie terrestre
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

iA.Délib

- Liaison à un point iA.Délib existant par Ruth Oosterhof

[PRO-86] Optimiser le "droit de tirage ligneux" en l'intégrant dans la dynamique du Parc naturel

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Le but est mettre le droit de tirage ligneux à disposition du PNCC pour les plantations de haies sur le territoire Ohey dans les projets tels que Haie Lève...

Parties prenantes

- Créateur du projet : Ruth Oosterhof
- Chef de projet : Ruth Oosterhof
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 15. Vie terrestre
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Tâches du projet PRO-86

Ce projet comporte **1** tâche(s) directe(s) :

- [TA-01] Réunion de présentation des missions du PNCC

[PRO-87] Participer activement à la lutte contre les espèces invasives, dont le raton laveur et le frelon asiatique , en étroite collaboration avec le Parc naturel

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Définir un plan d'action avec le PNCC et les autres Communes du Parc pour lutter activement contre les espèces invasives.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Ruth Oosterhof
- Chef de projet : Ruth Oosterhof
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel
 - DNF

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 15. Vie terrestre
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Indicateurs

- **[IND-13] Campagne de sensibilisation**
(catégorie : “Résultat”)

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes telles que le raton laveur et le frelon asiatique, la Commune souhaite mettre en place une campagne de sensibilisation à destination des citoyens. Cette initiative vise à informer la population sur les risques liés à ces espèces, à encourager l'adoption de comportements responsables et à promouvoir la participation de chacun dans la détection et la gestion de ces nuisibles. Par une communication claire et constructive, la Commune entend mobiliser l'ensemble des habitants pour préserver la biodiversité locale et la qualité de vie de tous.

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

[OO-35] Préserver les paysages sensibles de la Commune

Description

Une attention particulière sera portée aux paysages emblématiques. La Commune participera à la définition d'une **charte paysagère** au sein du Parc naturel Cœur de Condroz, afin d'assurer la protection de ces zones.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique

- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-35 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-35

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-85] Participer à la définition de la charte paysagère du Parc naturel
Cœur de Condroz

[PRO-85] Participer à la définition de la charte paysagère du Parc naturel Cœur de Condroz

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

La Commune d'Ohey souhaite s'impliquer activement dans l'élaboration de la charte paysagère du Parc naturel Cœur de Condroz. Ce document de référence vise à définir une vision partagée et durable du paysage pour les 6 communes du Parc Naturel, en tenant compte des spécificités locales, des enjeux environnementaux et de l'évolution du paysage.

En participant à ce processus, la Commune contribuera à orienter les futurs aménagements du territoire dans le respect de son identité paysagère, tout en renforçant sa collaboration avec les autres partenaires du Parc naturel.

A cet effet, le Comité de pilotage pour l'élaboration de la charte sera composé de l'agent CATU du service urbanisme, d'un représentant de la CCATM, un représentant de la CLDR et un représentant du Conseil communal.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Julie Bedoret
- Chef de projet : Julie Bedoret
- Equipe projet :
 - Nicolas Triolet
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Aménagement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

[OS-13] COMMUNE - REPONDRE AUX DEFIS ENERGETIQUES PAR UNE TRANSITION DURABLE ET COLLECTIVE

Description

Cet objectif stratégique de la Commune d'Ohey est de **relever les défis énergétiques** actuels et futurs en menant une transition durable. Cette approche proactive vise à réduire l'empreinte écologique de l'entité, à renforcer son autonomie énergétique et à sensibiliser les habitants à des pratiques plus responsables.

- **Concevoir une stratégie énergétique à long terme** : Avec le soutien du **BEP**, la Commune élaborera une stratégie énergétique globale pour la rénovation et la mise aux normes de ses bâtiments publics.
- **Poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires au sein du plan Pollec II**. Cela inclura la **création d'une communauté d'énergie d'ici 2030**, l'**optimisation des panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments publics, et la révision du projet de réseau de chaleur pour l'adapter aux nouvelles opportunités.
- **Mener des actions innovantes et équitables** : Des actions innovantes seront menées en collaboration avec le **Parc naturel** en faveur des citoyens
- **Changer de paradigme** au regard de la multiplication des projets visant à valoriser le potentiel éolien à Ohey en envisageant une **ouverture possible au développement éolien**, à condition que celui-ci soit structuré, équitable et intégré aux dynamiques de transition territoriale.

Thématiques couvertes par l'OS-13

- Environnement

Objectifs opérationnels de l'OS-13

Cet objectif stratégique comporte **5** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-36] Structurer une stratégie énergétique à long terme
- [OO-37] Poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires au sein du plan Pollec II

- [OO-38] Adapter le projet de réseau de chaleur aux nouvelles opportunités et contraintes actuellement identifiées
- [OO-39] Au travers des actions du Parc naturel, mener des actions phares et innovantes en faveur des citoyens en matière d'énergie
- [OO-40] Changer de paradigme au regard de la multiplication des projets visant à valoriser le potentiel éolien à Ohey en envisageant une ouverture possible au développement éolien, à condition que celui-ci soit structuré, équitable et intégré aux dynamiques de transition territoriale.

[OO-36] Structurer une stratégie énergétique à long terme

Description

Avec le soutien du **BEP**, la Commune élaborera une stratégie énergétique globale pour la rénovation et la mise aux normes de ses bâtiments publics.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-36 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-36

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **2** projet(s) :

- [PRO-77] Concevoir et adopter avec l'appui du BEP la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)
- [PRO-78] En fonction des moyens disponibles, procéder aux investissements identifiés comme prioritaires dans les bâtiments de l'Entité d'Ohey

[PRO-77] Concevoir et adopter avec l'appui du BEP la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Ce projet a pour objectif la création d'une **Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)** pour la commune, en collaboration avec le **Bureau Économique de la Province de Namur (BEP)**. Le but est de rationaliser la gestion du patrimoine immobilier communal en identifiant les besoins futurs, en optimisant l'utilisation des bâtiments existants et en planifiant les investissements de manière cohérente sur le long terme.

Justification du projet

Une gestion immobilière fragmentée et réactive peut entraîner des coûts élevés, une dégradation progressive des bâtiments et une mauvaise utilisation des ressources. La mise en place d'une SIGLT permet de :

- **Maîtriser les dépenses** : en planifiant les travaux de rénovation énergétique, d'entretien et les nouvelles constructions. 💰
- **Optimiser l'usage du patrimoine** : en identifiant les bâtiments sous-utilisés ou énergivores qui pourraient être vendus, réaffectés ou réhabilités.
- **Renforcer l'efficacité énergétique** : en intégrant la transition écologique au cœur de la stratégie, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone.
- **Soutenir les politiques publiques** : en s'assurant que les bâtiments communaux sont adaptés aux besoins des services publics, des associations et des citoyens.

Étapes et actions clés

Le projet s'appuiera sur l'expertise du **BEP**, qui dispose d'une connaissance approfondie des enjeux immobiliers et énergétiques. Le processus de création de la SIGLT comprendra les phases suivantes :

- **Diagnostic initial** :
 - **Inventaire du patrimoine** : Répertorier l'ensemble des bâtiments communaux, en collectant des données sur leur état, leur utilisation, leur performance énergétique et leurs coûts d'entretien.
 - **Analyse des besoins** : Évaluer les besoins futurs de la commune en termes d'espaces de bureaux, d'infrastructures culturelles, sportives et scolaires, en tenant compte de l'évolution démographique.

- **Définition des orientations stratégiques :**
 - **Scénarios d'évolution :** Élaborer différents scénarios pour chaque bâtiment (réhabilitation, vente, réaffectation) en fonction de son potentiel et des priorités communales.
 - **Planification financière :** Estimer les coûts des investissements et les économies potentielles sur le long terme.
- **Élaboration du plan d'action :**
 - **Feuille de route concrète :** Définir un calendrier précis pour les travaux, les cessions et les acquisitions, en identifiant les sources de financement possibles (subventions, etc.).
 - **Validation politique :** Présenter la SIGLT aux instances communales pour son adoption officielle, afin de s'assurer de son appropriation par l'ensemble des acteurs.

Le BEP apportera un soutien technique et méthodologique tout au long de ce processus, garantissant une approche structurée et professionnelle

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Arnaud Paulet
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Développement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable

[PRO-78] En fonction des moyens disponibles, procéder aux investissements identifiés comme prioritaires dans les bâtiments de l'Entité d'Ohey

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

En cohérence avec la volonté de structurer une stratégie énergétique à long terme, le projet consiste à réaliser, selon les moyens disponibles, les investissements jugés prioritaires dans les bâtiments communaux de l'entité d'Ohey. Ces interventions visent à améliorer la performance énergétique, réduire les consommations, maîtriser les coûts et contribuer à la transition énergétique, tout en inscrivant la commune dans une dynamique durable et exemplaire.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Arnaud Paulet
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Développement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

[OO-37] Poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires au sein du plan Pollec II

Description

Cela inclura la **création d'une communauté d'énergie d'ici 2030**, l'**optimisation des panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments publics, et la révision du projet de réseau de chaleur pour l'adapter aux nouvelles opportunités.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-37 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-37

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- [PRO-79] Créer une communauté d'énergie d'ici 2030
- [PRO-80] Optimiser le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de l'entité d'Ohey

[PRO-79] Créer une communauté d'énergie d'ici 2030**Priorité :****Statut :**

Nouveau

Description

Le projet vise à poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans le plan Pollec II, afin de réduire durablement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal. Dans ce cadre, la commune ambitionne de créer une communauté d'énergie d'ici 2030, permettant de mutualiser la production et l'utilisation locale d'énergies renouvelables, de renforcer l'autonomie énergétique et de favoriser une dynamique collective et citoyenne autour de la transition énergétique.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Arnaud Paulet
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée**Thématique(s)**

- Développement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable

[PRO-80] Optimiser le placement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de l'entité d'Ohey

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du plan Pollec II, le projet consiste à optimiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de l'entité d'Ohey. L'objectif est de maximiser la production locale d'énergie renouvelable, de réduire la dépendance énergétique et les coûts de fonctionnement communaux, tout en contribuant activement aux engagements de transition énergétique à long terme.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Arnaud Paulet
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Développement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

[OO-38] Adapter le projet de réseau de chaleur aux nouvelles opportunités et contraintes actuellement identifiées

Description

L'objectif opérationnel (OO) "Adapter le projet de réseau de chaleur aux nouvelles opportunités et contraintes" vise à revoir et à ajuster le plan initial du projet de réseau de chaleur. Il s'agit de s'assurer que le projet reste viable, performant et pertinent face aux évolutions technologiques, économiques et réglementaires.

Objectifs Spécifiques

Cet objectif opérationnel se décompose en plusieurs actions clés :

1. Intégrer les nouvelles technologies

- **Évaluation des innovations** : Identifier les nouvelles technologies de production de chaleur (pompes à chaleur à haute performance, récupération de chaleur fatale, etc.) et évaluer leur potentiel d'intégration au projet.
- **Optimisation des sources d'énergie** : Analyser les nouvelles sources d'approvisionnement en énergie renouvelable disponibles et revoir le mix énergétique pour améliorer l'efficacité et réduire l'empreinte écologique.

2. Prendre en compte les contraintes budgétaires et réglementaires

- **Analyse financière** : Réviser le budget prévisionnel en fonction de l'évolution des coûts des matériaux et des technologies, et chercher des sources de financement supplémentaires ou des subventions plus avantageuses.
- **Conformité légale** : S'assurer que le projet respecte les nouvelles normes en matière d'émissions, d'urbanisme ou de sécurité, et apporter les modifications nécessaires pour éviter tout retard ou pénalité.

3. Ajuster le périmètre du projet

- Évaluer la possibilité de réduire le réseau et/ou à implanter plusieurs micro-réseaux suivant l'exemple de la Commune de Nassogne.

En résumé, cet OO n'est pas un objectif statique, mais un processus dynamique d'**ajustement continu** pour garantir la réussite du projet de réseau de chaleur dans un environnement en constante évolution

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-38 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-38

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **3** projet(s) :

- [PRO-64] Confier une mission d'audit à un prestataire spécialisé en la matière
- [PRO-65] En fonction des moyens disponibles, procéder aux investissements identifiés comme prioritaires
- [PRO-81] Repenser les modes d'intervention de l'Entité dans l'ASBL Clé Bois en collaboration avec le Parc naturel

[PRO-64] Confier une mission d'audit à un prestataire spécialisé en la matière

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à mandater un **prestataire spécialisé en la matière** pour réaliser un audit complet et indépendant d'un projet existant de mise en place d'un réseau de chaleur. L'objectif principal est de réévaluer la faisabilité technique, économique et environnementale du projet, afin de s'assurer que la solution proposée est la plus pertinente pour chauffer les bâtiments communaux (CPO).

Justification du projet

L'investissement dans un réseau de chaleur est considérable et implique un engagement à long terme. Confier une mission d'audit permet de :

- **Valider la pertinence technique** du projet initial et identifier d'éventuels points faibles (choix de la source d'énergie, dimensionnement des installations, tracé du réseau, etc.).
- **Sécuriser l'investissement public** en s'assurant que les projections financières sont réalistes et que le retour sur investissement est optimal.
- **Optimiser l'impact environnemental** en vérifiant que la solution retenue s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique de la commune.
- **Prendre une décision éclairée** en se basant sur une expertise externe et objective, évitant ainsi des erreurs coûteuses.

Missions clés du prestataire

Le prestataire sélectionné aura pour tâche d'analyser en profondeur l'ensemble des aspects du projet. Ses missions comprendront notamment :

- **Analyse du dossier initial :**
 - **Étude de faisabilité :** Revoir les données de base (besoins en chauffage des bâtiments, gisement d'énergie, contraintes techniques et urbanistiques) et valider la méthodologie employée.
 - **Analyse financière :** Examiner les estimations de coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien, ainsi que les projections de recettes et les aides potentielles.
- **Évaluation de la solution technique :**

- **Sources d'énergie** : Le prestataire devra évaluer le choix de la source de chaleur (biomasse, géothermie, chaleur résiduelle, etc.) et vérifier qu'elle est la plus adaptée et durable pour la commune.
- **Comparaison avec des alternatives** :
 - **Scénarios alternatifs** : Le prestataire devra comparer le projet de réseau de chaleur avec d'autres options de chauffage (pompes à chaleur individuelles, rénovation thermique des bâtiments, etc.) en évaluant les coûts et les bénéfices de chaque scénario.
 - **Recommandations** : Émettre des recommandations claires et argumentées, y compris des ajustements potentiels au projet initial ou la proposition d'une solution entièrement différente si cela s'avère plus avantageux.

La conclusion de cet audit sera un rapport détaillé qui servira de base solide pour la prise de décision politique, permettant à la commune de procéder avec confiance à la mise en œuvre de son projet de chauffage, quel qu'il soit.

Public cible

- Entreprise

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable

[PRO-65] En fonction des moyens disponibles, procéder aux investissements identifiés comme prioritaires

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Le projet vise à orienter les investissements du réseau de chaleur de manière stratégique, en tenant compte des moyens financiers, humains et techniques effectivement disponibles. L'objectif est de garantir la mise en œuvre progressive et réaliste du projet, tout en maintenant sa pertinence et sa performance face aux évolutions du contexte technologique, économique et réglementaire.

Concrètement, il s'agit d'identifier les actions et équipements prioritaires pour assurer la viabilité du réseau (ou des micro-réseaux), et de concentrer les ressources disponibles sur ces investissements. Ces choix tiendront compte :

- des opportunités d'intégration de nouvelles technologies (par ex. pompes à chaleur haute performance, récupération de chaleur fatale) ;
- des contraintes budgétaires et de financement (coût des matériaux, subventions accessibles, partenariats potentiels) ;
- des obligations réglementaires (urbanisme, sécurité, normes environnementales) ;
- des besoins énergétiques réels du territoire et des scénarios d'extension ou de réduction du périmètre initial.

La démarche permettra de :

- **Assurer la continuité du projet** malgré les incertitudes, en privilégiant les investissements les plus structurants et porteurs de valeur à court et moyen terme.
- **Optimiser l'allocation des ressources**, en évitant des dépenses dispersées ou peu rentables.
- **Maintenir la flexibilité du projet**, en conservant la possibilité d'intégrer ultérieurement d'autres solutions techniques ou d'étendre le réseau selon les évolutions du contexte.

En résumé, ce projet est une approche pragmatique et évolutive de l'investissement, qui vise à sécuriser les étapes clés du développement du réseau de chaleur tout en gardant la capacité d'adaptation face aux contraintes et opportunités futures.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Arnaud Paulet
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Développement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable

[PRO-81] Repenser les modes d'intervention de l'Entité dans l'ASBL Clé Bois en collaboration avec le Parc naturel

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

En lien avec l'objectif d'adapter le projet de réseau de chaleur aux nouvelles opportunités et contraintes, l'entité d'Ohey entend repenser ses modes d'intervention au sein de l'ASBL Clé Bois, en collaboration avec le Parc naturel. Cette démarche vise à renforcer la pertinence et la viabilité du réseau de chaleur, à optimiser la valorisation des ressources locales en biomasse et à assurer une gouvernance partagée, cohérente avec les enjeux énergétiques et environnementaux actuels.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Arnaud Paulet
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 12. Consommation et production responsables

[OO-39] Au travers des actions du Parc naturel, mener des actions phares et innovantes en faveur des citoyens en matière d'énergie

Description

Des actions innovantes seront menées en collaboration avec le **Parc naturel** en faveur des citoyens.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-39 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-39

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-82] cfr plans de gestion et plan d'actions du Parc naturel

[PRO-82] cfr plans de gestion et plan d'actions du Parc naturel

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Conformément à l'objectif de mener des actions phares et innovantes en matière d'énergie, le projet consiste à mettre en œuvre, via les plans de gestion et le plan d'actions du Parc naturel, des initiatives concrètes et visibles pour les citoyens. Ces actions visent à sensibiliser, accompagner et impliquer la population dans la transition énergétique, tout en valorisant l'innovation et les bonnes pratiques à l'échelle du territoire.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Yann Coenen
- Chef de projet : Yann Coenen
- Equipe projet :
 - Arnaud Paulet
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

[OO-40] Changer de paradigme au regard de la multiplication des projets visant à valoriser le potentiel éolien à Ohey en envisageant une ouverture possible au développement éolien, à condition que celui-ci soit structuré, équitable et intégré aux dynamiques de transition territoriale.

Description

Le projet consiste à envisager une **ouverture possible au développement éolien**, à condition que celui-ci soit structuré, équitable et intégré aux dynamiques de transition territoriale.

Volet – Externe

Thématique(s)

- Environnement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites

- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-40 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
 - Service environnement
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
 - Christophe GILON
 - Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-40

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-99] Contribuer à une distribution juste et territorialisée de la rente éolienne sur base de la note d'initiative du Conseiller en environnement et du DG, en étroite collaboration avec le Parc naturel

[PRO-99] Contribuer à une distribution juste et territorialisée de la rente éolienne sur base de la note d'initiative du Conseiller en environnement et du DG, en étroite collaboration avec le Parc naturel

Priorité :

Statut : A planifier

Description

Dans un contexte de pression croissante liée au développement éolien sur son territoire, la Commune d'Ohey souhaite adopter une posture proactive et structurée face aux sollicitations des opérateurs. Le projet vise à contribuer à une redistribution plus juste et territorialisée de la rente éolienne, en s'appuyant sur une vision partagée avec le Parc naturel Cœur de Condroz et les acteurs locaux. Il s'agit de reconsidérer l'exploitation du vent comme une ressource publique territoriale devant générer des retombées directes et significatives pour la collectivité. Le projet entend structurer une position communale cohérente et exigeante : toute ouverture au développement éolien futur devra s'inscrire dans une logique de transition énergétique équitable, avec des retombées concrètes pour les habitants, une planification coordonnée, et une gouvernance locale renforcée. Des leviers concrets seront explorés, tels que la création de fonds de développement local, des mécanismes de participation citoyenne ciblés, ou encore des outils d'allègement énergétique pour les ménages riverains. Cette initiative incarne un changement de paradigme face aux modèles dominants, dans le but de faire du territoire d'Ohey un exemple de transition énergétique maîtrisée, légitime et durable.

Une fois formellement validée par le Conseil communal, la note d'initiative constituera également le socle d'une interpellation officielle des ministres régionaux compétents, afin de défendre, au niveau wallon, un modèle plus équitable et structurant de partage de la rente éolienne.

Parties prenantes

- Créateur du projet : Bernard Hanquet
- Chef de projet : Bernard Hanquet
- Equipe projet :
 - Bernard Hanquet
 - Yann Coenen

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
 - Service environnement
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
 - Christophe GILON
 - Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- Environnement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre

Tâches du projet PRO-99

Ce projet comporte **2** tâche(s) directe(s) :

- [TA-22] Validation interne : Organisation d'une réunion de la Commission communale
- [TA-23] Validation interne : approbation par le Conseil

[OS-14] COMMUNE - FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES CITOYENS, DES PLUS JEUNES AUX PLUS AGES

Description

Cet objectif stratégique de la Commune est de créer un environnement propice à **l'épanouissement de tous les citoyens**, en veillant à répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, de la petite enfance aux seniors. Cette démarche vise à construire une communauté solidaire, éducative et dynamique, où chacun trouve sa place et a accès aux ressources nécessaires pour son développement personnel.

Objectifs opérationnels :

- **Répondre aux besoins de la petite enfance et de la scolarité** : La Commune analysera la **faisabilité d'une nouvelle crèche** et renforcera l'**accueil extrascolaire**.
- **L'enseignement communal** sera soutenu par la mise en œuvre des plans de pilotage et par une promotion accrue et ciblée des atouts de chaque école.
- **Créer des espaces et des animations pour les jeunes** : Pour encourager la jeunesse, des **espaces dédiés aux jeunes** seront créés, comme un module pour les Scouts à l'orée du Bois d'Haillot. Des **animations numériques ciblées** seront également proposées via l'Espace Public Numérique (EPN).
- **Créer une maison de repos** fera toujours bien partie des objectifs de la Commune et du CPAS d'Ohey, en envisageant dorénavant une collaboration avec l'Entité de Gesves.

Objectifs opérationnels de l'OS-14

Cet objectif stratégique comporte **8** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-64] Rendre opérationnelle la structure dédiée à l'accueil de médecins traitants et autres praticiens en lien avec la santé
- [OO-41] Structurer la politique de la petite enfance et renforcer les capacités d'accueil
- [OO-42] Maintenir un enseignement communal de qualité

- [OO-43] Développer les services liés aux périodes dites d'extra-scolaire
- [OO-44] Favoriser la participation des jeunes
- [OO-45] Créer de nouveaux espaces dédiés aux jeunes
- [OO-59] Mettre en œuvre le plan de pilotage propre à chaque implantation scolaire
- [OO-46] Créer une maison de repos en collaboration avec l'Entité de Gesves

[OO-64] Rendre opérationnelle la structure dédiée à l'accueil de médecins traitants et autres praticiens en lien avec la santé

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-64 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-64

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-89] Développer une structure dédiée à l'accueil de médecins traitants et autres praticiens en lien avec la santé

[PRO-89] Développer une structure dédiée à l'accueil de médecins traitants et autres praticiens en lien avec la santé

Priorité :

Statut : Nouveau

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : Ruth Oosterhof
- Chef de projet : Ruth Oosterhof
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être

[OO-41] Structurer la politique de la petite enfance et renforcer les capacités d'accueil

Description

La Commune analysera la **faisabilité d'une nouvelle crèche** et **veillera à renforcer la qualité du service de l'Accueil Temps Libre**

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-41 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-41

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **2** projet(s) :

- [PRO-28] Analyser la faisabilité et l'opportunité de créer une nouvelle crèche
- [PRO-30] Renforcer le service de l'Accueil Temps Libre

[PRO-28] Analyser la faisabilité et l'opportunité de créer une nouvelle crèche

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Le projet d'**analyser la faisabilité et l'opportunité de créer une nouvelle crèche** dans le cadre d'un Plan Stratégique Transversal (PST) s'inscrit dans une démarche proactive pour répondre aux besoins de la population et renforcer les services de la commune. C'est un projet complexe qui va au-delà de la simple construction d'un bâtiment ; il s'agit d'une étude approfondie pour s'assurer de la pertinence et de la viabilité d'une telle infrastructure.

Objectifs et motivations

L'objectif principal est de déterminer si la commune a un **besoin avéré** de places d'accueil pour la petite enfance et si les conditions sont réunies pour créer une crèche supplémentaire. Ce projet est motivé par plusieurs facteurs :

- L'**évolution démographique** de la commune, avec l'arrivée de jeunes ménages.
- La **demande croissante** des parents pour des modes de garde fiables et de qualité.
- Le souhait de la commune de soutenir la parentalité et l'**équilibre vie privée-vie professionnelle**.

Phases du projet

L'analyse de faisabilité se déroule en plusieurs étapes clés :

1. Étude des besoins

- **Analyse démographique** : Étudier les chiffres de natalité et l'évolution de la population des 0-3 ans sur les 5 à 10 dernières années.
- **Enquête auprès des parents** : Réaliser un sondage ou des entretiens pour évaluer la demande réelle en termes de nombre de places, d'horaires et de types de garde souhaités.
- **Recensement de l'offre existante** : Dresser un inventaire des crèches, des accueillantes et des autres modes de garde déjà présents dans la commune pour identifier les manques et les saturations.

2. Étude de faisabilité technique et financière

- **Choix du site** : Identifier des terrains ou des bâtiments communaux qui pourraient accueillir la crèche. Les critères incluent l'accessibilité, la taille, la proximité des transports en commun et des écoles, et la sécurité.
- **Estimation des coûts** : Évaluer les dépenses de construction ou de rénovation, d'aménagement, d'équipement (jeux, matériel de puériculture), ainsi que les frais de fonctionnement annuels (personnel, charges, entretien).
- **Recherche de financements** : Étudier les subventions possibles auprès des instances régionales ou européennes, et évaluer la part que la commune devra financer sur ses fonds propres.

3. Analyse de l'opportunité

- **Définition du projet pédagogique** : Réfléchir au type de crèche souhaité (crèche traditionnelle, micro-crèche, multi-accueil) et au projet éducatif qui sera mis en place, en lien avec les valeurs de la commune.
- **Impact socio-économique** : Analyser les bénéfices pour les familles et le marché de l'emploi local, en termes de création de postes pour la crèche elle-même et de facilitation du retour à l'emploi des parents.

Conclusion et recommandations

À l'issue de cette analyse, un rapport de synthèse sera présenté au Collège communal et au Conseil communal. Ce rapport inclura des **recommandations claires** : soit le lancement du projet de construction ou de rénovation, soit le report de l'initiative, avec des justifications précises basées sur les données recueillies. L'approche est guidée par la prudence et la responsabilité, en garantissant que toute décision est prise dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 01/09/2025 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[PRO-30] Renforcer le service de l'Accueil Temps Libre

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Renforcer le service d'**Accueil Temps Libre (ATL)** dans le cadre du Plan Stratégique Transversal (PST) est un projet clé pour une commune qui souhaite soutenir les familles et offrir un environnement de qualité aux enfants en dehors des heures scolaires. Le projet vise à améliorer l'offre d'activités extrascolaires et de stages pendant les vacances, en les rendant plus accessibles, plus diversifiées et plus en phase avec les besoins des familles et le développement de l'enfant.

Objectifs du projet

L'objectif principal est de garantir que tous les enfants de 2,5 à 12 ans aient accès à un accueil de qualité, sûr et enrichissant. Cela se traduit par :

- Une **offre d'activités variée** (sport, culture, expression, nature) et adaptée aux différents âges.
- Une **flexibilité des horaires** pour mieux correspondre aux contraintes professionnelles des parents.
- Une **coordination efficace** entre les différents acteurs (écoles, associations, services communaux) pour éviter les doublons et créer une offre cohérente.

Axes d'amélioration

Pour atteindre ces objectifs, le projet se concentre sur plusieurs axes :

1. Amélioration de l'offre et de l'accessibilité

- **Diversifier les activités** : Proposer de nouveaux stages et ateliers, en s'appuyant sur les compétences des associations locales, par exemple en développant des stages créatifs, des ateliers de robotique ou des stages de découverte de la nature.
- **Mieux communiquer** : Mettre en place un guichet unique ou une plateforme en ligne claire et intuitive pour permettre aux parents de trouver facilement toutes les informations sur les activités et les stages disponibles.
- **Réduire le coût** : Étudier la possibilité de mettre en place des tarifs dégressifs ou des aides pour les familles à faibles revenus.

2. Renforcement de la coordination et du partenariat

- **Créer une plateforme de concertation** : Mettre en place des rencontres régulières avec les écoles, les associations sportives et culturelles, et les parents pour coordonner les initiatives et écouter les besoins du terrain.
- **Valoriser les partenariats existants** : Soutenir les associations qui proposent déjà des activités de qualité en dehors du temps scolaire.
- **Mutualiser les moyens** : Réfléchir à la mise en commun des ressources (locaux, matériel, personnel) pour optimiser les coûts et l'efficacité des activités.

Mise en œuvre concrète

- **Phase d'audit et de diagnostic** : Réaliser une enquête auprès des parents et des enfants pour connaître leurs attentes. Cartographier l'offre existante pour identifier les lacunes.
- **Phase de planification** : Élaborer un plan d'actions basé sur les résultats de l'audit. Ce plan détaillera les nouveaux projets, les partenariats à développer, et les budgets nécessaires.
- **Phase de mise en œuvre** : Lancer les nouveaux programmes d'activités et améliorer les outils de communication. Mettre en place les structures de concertation avec les différents acteurs.

En renforçant le service d'Accueil Temps Libre, la commune s'engage à offrir aux enfants un cadre épanouissant et stimulant, tout en répondant aux besoins des familles, ce qui est un atout majeur pour l'attractivité et le dynamisme de la commune.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OO-42] Maintenir un enseignement communal de qualité

Description

L'objectif opérationnel (OO) du Programme Stratégique Transversal (PST) de **maintenir un enseignement communal de qualité** vise à garantir que les écoles gérées par la commune offrent une éducation d'excellence. Cela implique de mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre deux objectifs principaux : soutenir la qualité pédagogique et renforcer l'attractivité des écoles.

Objectifs Spécifiques

Cet objectif opérationnel se décline en deux axes majeurs, qui visent à améliorer durablement le système éducatif communal :

1. Soutenir la mise en œuvre des plans de pilotage

- **Accompagnement pédagogique** : Fournir un soutien aux équipes éducatives dans l'élaboration et le suivi de leurs plans de pilotage, qui sont des outils stratégiques pour l'amélioration continue des résultats des élèves.
- **Formation continue** : Proposer des formations régulières et ciblées pour les enseignants et les directions d'école, afin qu'ils développent de nouvelles compétences et s'approprient les meilleures pratiques pédagogiques.
- **Évaluation et ajustement** : Mettre en place des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions menées et ajuster les stratégies si nécessaire, en se basant sur des données probantes.

2. Promouvoir les atouts des écoles

- **Communication ciblée** : Développer des campagnes de communication (numériques et physiques) qui mettent en lumière les spécificités de chaque école (projets innovants, partenariats, infrastructures) pour attirer de nouveaux élèves.
- **Portes ouvertes et événements** : Organiser des événements pour permettre aux parents et aux futurs élèves de découvrir les écoles et de rencontrer le personnel enseignant, créant ainsi un lien de confiance.

- **Valorisation des spécificités de chaque implantation** : Mettre en avant les atouts de chaque implantation pour renforcer la réputation et l'attractivité de l'enseignement communal.

En somme, l'OO cherche à la fois à **améliorer l'offre éducative de l'intérieur** et à **mieux la faire connaître de l'extérieur** pour assurer sa pérennité et son excellence.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-42 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OO-43] Développer les services liés aux périodes dites d'extra-scolaire

Description

L'objectif opérationnel (OO) lié au développement des services extra-scolaires vise à mettre en œuvre une politique d'accueil de l'enfance en dehors des heures de classe, qui soit de haute qualité, accessible et qui réponde aux besoins des familles. Il ne s'agit pas seulement de proposer une garderie, mais de créer des espaces où les enfants peuvent s'épanouir, s'éveiller et développer leur autonomie. 🧑🏫

Objectifs Spécifiques

L'OO "Développer les services liés aux périodes d'extra-scolaire" se décline en plusieurs actions concrètes :

1. Garantir une offre d'accueil de qualité

- **Formation des équipes** : S'assurer que le personnel encadrant est qualifié, formé aux besoins spécifiques des enfants et capable de proposer des activités variées et enrichissantes.
- **Projet pédagogique** : Développer et mettre en œuvre un projet pédagogique clair, axé sur le bien-être de l'enfant, son développement personnel et son apprentissage de la vie en collectivité.
- **Aménagement des espaces** : Veiller à ce que les locaux et les espaces extérieurs soient sécurisés, adaptés et stimulants pour les différents âges, en favorisant les activités créatives, sportives et de découverte.

2. Assurer l'accessibilité des services

- **Adaptation des horaires** : Proposer des horaires flexibles qui correspondent aux contraintes professionnelles des parents, notamment le matin, le soir, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.
- **Tarification équitable** : Mettre en place une tarification qui prend en compte les revenus des familles afin que l'accès à ces services ne soit pas une charge financière excessive.

- **Diversification de l'offre** : En complément de la garderie, créer ou soutenir des ateliers thématiques (artistiques, sportifs, scientifiques) pour répondre à une plus grande diversité d'intérêts et de besoins.

3. Faciliter la coordination et l'information

- **Communication claire** : Informer les familles de manière efficace sur les services disponibles, les modalités d'inscription et les projets mis en place.
- **Partenariat avec les écoles** : Travailler en étroite collaboration avec les établissements scolaires pour assurer une continuité éducative et un échange d'informations fluide entre les enseignants et les animateurs extra-scolaires.

En résumé, cet objectif opérationnel cherche à structurer l'offre extra-scolaire pour en faire un véritable levier d'épanouissement pour les enfants et un soutien essentiel pour la vie des familles.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-43 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service enseignement
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - maison des jeunes du grand ohey,

Projets de l'OO-43

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- [PRO-31] Définir avec la Maison des Jeunes du Grand Ohey (MJGO) les modalités d'organisation d'ateliers après les périodes scolaires
- [PRO-32] Développer la culture de l'animation au sein des équipes d'encadrement par des formations ciblées

[PRO-31] Définir avec la Maison des Jeunes du Grand Ohey (MJGO) les modalités d'organisation d'ateliers après les périodes scolaires

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Ce projet vise à renforcer l'offre d'activités pour les jeunes en dehors des cours, en étroite collaboration avec la Maison des Jeunes. Il s'agit de structurer et d'officialiser la mise en place d'ateliers réguliers, qui se tiendront après les périodes scolaires, afin d'offrir un cadre stimulant et sécurisé pour les adolescents de la commune.

Objectifs et fondements

- **Renforcer l'attractivité de la Maison des Jeunes** : L'objectif est d'en faire un lieu incontournable pour les jeunes en proposant des activités qui correspondent à leurs centres d'intérêt, au-delà de la simple mise à disposition d'un espace.
- **Offrir des activités de qualité** : Les ateliers devront être encadrés par des professionnels ou des animateurs qualifiés, sur des thèmes variés comme l'art, le sport, la musique, le numérique ou l'environnement.
- **Lutter contre l'ennui et le décrochage** : En proposant des alternatives constructives aux jeunes, le projet participe à leur épanouissement et les aide à développer des compétences, à socialiser et à s'intégrer.

Mise en œuvre du projet

La collaboration entre la commune et la Maison des Jeunes sera la clé de la réussite du projet.

- **Phase de diagnostic et de concertation** :
 - **Sondage auprès des jeunes** : Mener une enquête de terrain pour identifier les thèmes d'ateliers qui les intéressent le plus (graffiti, sports urbains, création de vidéos pour les réseaux sociaux, musique, etc.).
 - **Rencontre avec l'équipe de la Maison des Jeunes** : Travailler ensemble pour définir les thématiques, les horaires et les modalités d'organisation des ateliers, en tenant compte des ressources humaines et matérielles disponibles.
- **Phase de planification et de mise en place** :
 - **Élaboration d'un calendrier** : Définir un planning semestriel des ateliers, en alternant les thèmes pour satisfaire un maximum de jeunes.

- **Recrutement des intervenants** : Identifier et engager les animateurs ou les experts qui animeront les ateliers.
- **Communication** : Informer les jeunes et leurs parents via les canaux habituels (réseaux sociaux, affiches dans les écoles et lieux publics, site web de la commune et de la Maison des Jeunes).
- **Phase de suivi et d'évaluation** :
 - **Évaluation régulière** : Faire un bilan à la fin de chaque série d'ateliers pour recueillir les avis des jeunes et des intervenants.
 - **Ajustement du programme** : Adapter les thèmes et les formats des ateliers en fonction des retours reçus.

Ce projet démontre la volonté de la commune d'investir dans sa jeunesse et de travailler en synergie avec des acteurs de terrain pour proposer des activités qui font sens et qui répondent à de réels besoins.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Déborah Henrottin
 - Jordan Belin
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service enseignement
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - maison des jeunes du grand ohey

Dates planifiées – 01/09/2025 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 04. Éducation de qualité

[PRO-32] Développer la culture de l'animation au sein des équipes d'encadrement par des formations ciblées

Priorité : Haute

Statut : A planifier

Description

Pour développer la culture de l'animation au sein des équipes d'encadrement de l'Accueil extra-scolaire, le projet consiste à mettre en place des formations ciblées. L'objectif est de transformer le rôle des animateurs, passant de celui de simples surveillants à celui de véritables professionnels de l'animation, capables d'accompagner les enfants de manière ludique et éducative.

Objectifs et motivations du projet

L'initiative vise plusieurs objectifs fondamentaux :

- **Professionaliser les équipes** : Les formations permettront aux animateurs d'acquérir de nouvelles compétences et de renforcer celles qu'ils possèdent déjà, qu'elles soient techniques (encadrement d'activités sportives ou artistiques) ou relationnelles (gestion de groupe, communication non violente, écoute active).
- **Améliorer la qualité de l'accueil** : En enrichissant l'offre d'activités et en affinant leurs méthodes, les animateurs proposeront un cadre plus stimulant et épanouissant pour les enfants. L'accueil après l'école ne sera plus une simple garderie, mais un moment de développement et de découverte.
- **Renforcer la sécurité et la confiance** : Des animateurs bien formés sont plus à même de gérer les situations complexes, de prévenir les conflits et de garantir un environnement sécurisé, ce qui renforce la confiance des parents et de la commune.

Mise en œuvre concrète

Le projet se déroulera en plusieurs étapes, en coordination avec les équipes et les partenaires de formation :

- **Diagnostic des besoins** : Une première étape consistera à évaluer les besoins de formation des équipes actuelles. Cela pourra se faire via des entretiens individuels, des questionnaires ou des observations sur le terrain. L'objectif est d'identifier les lacunes et les points forts de chacun pour proposer des formations sur mesure.
- **Sélection des formations** : Sur la base du diagnostic, des modules de formation ciblés seront choisis. Cela peut inclure des ateliers sur la gestion de l'agressivité, des techniques d'expression créative, des jeux de coopération, ou encore des sessions sur le rôle de l'animateur en tant que personne ressource pour les enfants.

- **Planification des sessions** : Les formations seront planifiées à des moments opportuns pour ne pas perturber le fonctionnement de l'accueil. Des sessions courtes et régulières sont souvent plus efficaces qu'une seule longue formation.
- **Évaluation continue** : Le projet intégrera un système d'évaluation pour mesurer l'impact des formations sur le terrain. Des bilans seront faits régulièrement pour vérifier si les compétences acquises sont réellement appliquées et pour ajuster le programme de formation si nécessaire.

En investissant dans la formation de ses équipes, la commune montre qu'elle considère l'accueil extra-scolaire comme un service essentiel à la qualité de vie des familles et au développement harmonieux des enfants.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Déborah Henrottin
 - Jordan Belin
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service enseignement
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 02/12/2030 → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 04. Éducation de qualité

[OO-44] Favoriser la participation des jeunes

Description

L'objectif opérationnel du Programme Stratégique Transversal (PST) "Favoriser la participation des jeunes" est de mettre en œuvre des actions concrètes et mesurables pour accroître l'engagement des jeunes dans la vie de leur communauté, que ce soit au niveau politique, social, culturel ou associatif.

Les objectifs clés

Cet objectif se décline en plusieurs points stratégiques, qui peuvent varier selon les communes, mais visent généralement à :

- **Créer des espaces de dialogue** : Mettre en place des structures telles que des conseils communaux des jeunes (CCJ) ou d'autres plateformes de consultation pour que les jeunes puissent s'exprimer et donner leur avis sur les décisions qui les concernent.
- **Renforcer l'éducation civique** : Proposer des initiatives qui familiarisent les jeunes avec le fonctionnement des institutions démocratiques, les sensibilisent à leurs droits et responsabilités, et les encouragent à participer aux processus électoraux.
- **Adapter les outils de communication** : Utiliser des canaux et des méthodes de communication qui rejoignent efficacement les jeunes (réseaux sociaux, applications, événements dédiés) afin de les informer et de les mobiliser.
- **Soutenir les initiatives jeunesse** : Apporter un soutien, financier ou logistique, aux projets portés par des jeunes (associations, collectifs) pour leur permettre de réaliser leurs idées et de prendre des responsabilités.
- **Lever les obstacles** : Identifier et éliminer les barrières qui empêchent la participation des jeunes, qu'elles soient d'ordre légal, social, financier ou liées à l'accessibilité.

L'idée est de passer d'une vision où les jeunes sont de simples bénéficiaires de politiques publiques à une approche où ils sont considérés comme des **acteurs à part entière** du développement de leur territoire

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-44 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Associations locales,
 - Entreprises de l'entité,

Projets de l'OO-44

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-33] Organiser des journées découvertes

[PRO-33] Organiser des journées découvertes

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

Dans le cadre d'un Plan Stratégique Transversal (PST) axé sur la jeunesse et l'inclusion, le projet d'organiser des **journées découvertes pour les jeunes** vise à les informer et à les sensibiliser aux opportunités qui s'offrent à eux au niveau local. Ces événements ont pour but de les connecter à la vie de leur commune, de leur faire découvrir des métiers, des associations ou des activités, et de les aider dans leur parcours d'orientation.

Objectifs du projet

L'initiative a plusieurs objectifs clés :

- **Ouvrir le champ des possibles** : Présenter aux jeunes une variété de métiers et de secteurs d'activité, en les mettant en contact avec des professionnels locaux.
- **Valoriser le tissu associatif** : Faire découvrir la richesse des clubs sportifs, des associations culturelles ou humanitaires de la commune, et les encourager à s'y engager.
- **Renforcer le lien avec la commune** : Montrer aux jeunes l'importance des services communaux (bibliothèque, services techniques, etc.) et les encourager à s'investir dans la vie locale.
- **Soutenir l'orientation** : Aider les jeunes à affiner leur projet professionnel ou personnel en leur offrant des informations concrètes et des témoignages.

Mise en œuvre du projet

L'organisation de ces journées de découverte se fera en plusieurs étapes pour garantir un événement riche et pertinent :

- **Phase de concertation** : Une collaboration sera établie avec les écoles, la Maison des Jeunes, les associations et les entreprises locales. L'objectif est de s'assurer que les thématiques abordées correspondent aux besoins et aux intérêts des jeunes. Un sondage peut être réalisé pour identifier les métiers ou les activités qui les intriguent le plus.
- **Choix des thèmes et des participants** : Chaque journée de découverte pourra se concentrer sur un thème spécifique (par exemple, "les métiers verts", "le secteur artistique" ou "l'engagement citoyen") ou être plus large. Des professionnels locaux, des bénévoles d'associations ou des services communaux seront invités à participer pour partager leur expérience.

- **Organisation pratique** : Les journées pourront prendre la forme d'ateliers interactifs, de visites d'entreprises ou de stands d'information. Par exemple, un chef cuisinier pourrait proposer un mini-atelier de cuisine, ou un pompier pourrait montrer son équipement. L'objectif est de rendre l'expérience concrète et mémorable.
- **Communication** : La promotion de l'événement sera faite via les canaux de communication que les jeunes utilisent le plus (réseaux sociaux, affichage dans les écoles, etc.). La commune peut également envisager un partenariat avec les établissements scolaires pour s'assurer que l'information est bien transmise.

Ces journées sont plus qu'un simple événement : elles sont un investissement dans l'avenir de la commune. En donnant aux jeunes les clés pour comprendre leur environnement et s'y intégrer, la commune s'assure qu'ils deviendront des acteurs engagés de la vie locale.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Associations locales
 - Entreprises de l'entité

[OO-45] Créer de nouveaux espaces dédiés aux jeunes

Description

Pour encourager la jeunesse, des **espaces dédiés aux jeunes** seront créés, comme un module pour les Scouts à l'orée du Bois d'Haillet. Des **animations numériques ciblées** seront également proposées via l'Espace Public Numérique (EPN).

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-45 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - EPN
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
 - Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - DNF,
 - Les scouts d'Ohey,

Projets de l'OO-45

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- [PRO-34] Implanter un module sur la parcelle de la Commune en périphérie du Bois d'Haillot à destination des Scouts d'Ohey
- [PRO-35] Ouvrir des espaces afin de permettre la tenue de blocus encadrés

[PRO-34] Implanter un module sur la parcelle de la Commune en périphérie du Bois d'Haillot à destination des Scouts d'Ohey

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à implanter un module sur la parcelle communal en périphérie du Bois de Haillot située en zone à bâtir afin de pouvoir y accueillir dans de bonnes conditions les scouts d'Ohey.

Outre l'achat et le placement du module, après obtention le cas échéant, des permis et autorisations ad hoc, le projet prévoit également la plantation d'un verger conservatoire sur la parcelle concernée.

Cette proposition de projet a déjà reçu un premier écho favorable du DNF.

Ce projet qui n'a pu aboutir sous une forme dans le cadre de l'ancien PCDR permettrait d'apporter une réponse à moindre coût aux besoins de structure d'accueil pour ce mouvement de jeunesse qui connaît un succès grandissant d'année en année (à confirmer)

Public cible

- Autre

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
 - Ruth Oosterhof
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ Arnaud Paulet
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ DNF
 - ☐ Les scouts d'Ohey

Dates planifiées – 01/01/2027 → 30/06/2028

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 04. Éducation de qualité

[PRO-35] Ouvrir des espaces afin de permettre la tenue de blocus encadrés

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Ce projet consiste à continuer et à intensifier l'offre d'une structure d'accueil au sein de l'EPN pour les étudiants en blocus en formalisant encore d'avantage les modalités d'inscription, le ROI d'utilisation du local mis à disposition et en envisageant, le cas échéant avec l'appui de bénévoles, l'élargissement des plages disponibles pour les étudiants, en ce compris en dehors des heures d'ouverture des bureaux de l'Administration.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Marion Mancel
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - EPN
- Référent(s) politique(s) :
 - Rosette Kallen
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – 01/09/2025 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 04. Éducation de qualité

[OO-59] Mettre en œuvre le plan de pilotage propre à chaque implantation scolaire

Description

Les **plans de pilotage** dédiés aux écoles seront mis en œuvre en mobilisant toutes les opportunités de soutien offertes par la FWB.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-59 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OO-46] Créer une maison de repos en collaboration avec l'Entité de Gesves

Description

Créer une maison de repos fera toujours bien partie des objectifs de la Commune et du CPAS d'Ohey, en envisageant dorénavant une collaboration avec l'Entité de Gesves.

L'objectif opérationnel (OO) de "Créer une maison de repos" est de mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour concevoir, construire, équiper et mettre en service une structure d'hébergement pour personnes âgées, tout en respectant les normes légales et en garantissant un environnement de vie de qualité pour les futurs résidents.

Objectifs Spécifiques et Actions

Pour être opérationnel, cet objectif se décline en plusieurs étapes clés :

1. Phase de Conception et de Planification

- **Réaliser une étude de faisabilité** : Analyser les besoins démographiques, les structures existantes et la viabilité financière du projet.
- **Obtenir les autorisations** : Déposer les demandes de permis de construire et d'agrément auprès des autorités compétentes (par exemple, l'AVIQ en Wallonie).
- **Définir le projet architectural et fonctionnel** : Concevoir les plans du bâtiment en respectant les normes de sécurité et d'accessibilité (chambres, espaces communs, infirmerie, etc.) et en intégrant un concept de vie qui favorise le bien-être et le lien social.
- **Élaborer le projet de vie institutionnel** : Définir la philosophie de l'établissement, les valeurs et les principes qui guideront le travail de l'équipe et la vie des résidents (animations, soins, respect de l'intimité, etc.).

- **Définir les modalités d'accueil** : Mettre en place les procédures d'admission, de tarification et d'information des familles et des résidents.

2. Phase d'appels d'offres vers des prestataires privés : Sélectionner les entreprises de construction, les fournisseurs d'équipements (lits médicalisés, matériel de cuisine, etc.) et les partenaires de services (restauration, buanderie, etc.).

3. Phase de mise en Service: S'assurer que le prestataire respecte bien ses engagements afin que la maison de repos soit non seulement un lieu de soins, mais aussi un véritable lieu de vie, qui respecte la dignité, l'autonomie et les choix des résidents.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-46 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :

- Partenaire(s) externe(s) :

[OS-15] COMMUNE - DYNAMISER LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Description

Cet objectif stratégique de la Commune est de **dynamiser la vie associative et culturelle** sur son territoire. En soutenant activement les associations et en développant des infrastructures adaptées, la Commune souhaite encourager la pratique sportive, valoriser les initiatives locales et renforcer le tissu social.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir la pratique sportive** : La Commune s'engage à **rénover et étendre le hall sportif**. En partenariat avec le Centre sportif, elle soutiendra l'organisation d'événements sportifs d'envergure.
- **Valoriser le tissu associatif** : Pour mettre en lumière les initiatives locales, une **journée des associations** sera organisée tous les deux ans. Le soutien financier aux associations sera structuré, avec l'**objectivation des subsides** déjà adoptée.
- **Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité locale** se réalisera dans une dynamique d'externalisation cadrée avec des structures comme le Centre culturel d'Andenne et l'Office du Tourisme.

Objectifs opérationnels de l'OS-15

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-47] Encourager la pratique sportive et l'accès aux infrastructures
- [OO-48] Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité locale
- [OO-49] Structurer le soutien à la vie associative, l'objectivation des subsides ayant déjà été adoptée par le Conseil communal

[OO-47] Encourager la pratique sportive et l'accès aux infrastructures

Description

La Commune s'engage à **rénover et étendre le hall sportif**. En partenariat avec le Centre sportif, elle soutiendra l'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-47 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux subsidés

- Référent(s) politique(s) :
 - 1er Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Marjorie Lebrun
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Bureau Equerre,
 - Centre sportif ASBL,
 - SPW,

Projets de l'OO-47

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **3** projet(s) :

- [PRO-36] Mettre en œuvre le projet de rénovation et d'extension du hall sportif
- [PRO-101] RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORT DU CENTRE SPORTIF D'OHEY
- [PRO-92] RENOVATION DE LA CHAUFFERIE EXISTANTE DU CENTRE SPORTIF D'OHEY

[PRO-36] Mettre en œuvre le projet de rénovation et d'extension du hall sportif

Priorité : Prioritaire

Statut : En cours

Description

Le présent marché est un marché de travaux qui comprend l'exécution des travaux suivants:

LOT 1 : Rénovation et extension du hall omnisports - coût estimatif : 2.341.345,75 € HTVA, soit 2.833.028,36 € TVAC

LOT 2 : Revêtements de sols souples et équipements sportifs - coût estimatif : 264.530,58 € HTVA, soit 320.082,00 € TVAC

soit un total de 2.605.876,33 € HTVA ou 3.153.110,36 € TVAC

étant entendu que les 2 marchés séparés concernant d'une part la rénovation de l'éclairage du plateau omnisport attribué pour un montant de 67.173,77€, 21% TVA comprise et d'autre part la rénovation de la chaufferie existante, estimé à 148.388,35€, 21% TVA comprise s'ajouteront à la demande de subvention pour un montant total estimé de 215.562,12, 21% TVA comprise. Ces 2 lots ayant fait l'objet de marchés séparés, en application des dérogations à l'article 15 accordées par le pouvoir subsidiant.

Montant total estimé des travaux, en ce compris les 2 marchés séparés "Rénovation de l'éclairage du plateau omnisport" et "Rénovation de la chaufferie existante" : 2.784.026,84 € HTVA ou 3.368.672,48 € TVAC

L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'un subside du SPW - INFRASPORTS, dont un accord de principe sur avant-projet a été marqué par Monsieur Adrien DOLIMONT - Ministre wallon du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, en date du 11.04.2024, pour un montant maximal provisoire de l'intervention régionale pour le projet fixé à 2.031.680 €

Planning de réalisation des travaux : 2026-2027

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Lisiane Lemaitre
- Equipe projet :
 - Lisiane Lemaitre
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux subsidiés
- Référent(s) politique(s) :
 - 1er Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Bureau Equerre
 - Centre sportif ASBL
 - SPW

Dates planifiées – 19/06/2025 → 30/06/2027

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être

iA.Délib

- Liaison à un point iA.Délib existant par Lisiane Lemaitre

Tâches du projet PRO-36

Ce projet comporte **2** tâche(s) directe(s) :

- [TA-20] Approbation du projet
- [TA-21] Introduction dossier de demande de subside sur projet

Sous-projets du projet PRO-36

Ce projet comporte **2** sous-projets directs :

- [PRO-101] RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORT DU CENTRE SPORTIF D'OHEY
- [PRO-92] RENOVATION DE LA CHAUFFERIE EXISTANTE DU CENTRE SPORTIF D'OHEY

[PRO-101] RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORT DU CENTRE SPORTIF D'OHEY

Priorité : Haute

Statut : Terminé

Description

Le présent marché est un marché de travaux qui comprend l'exécution des travaux suivants :

(description générale des travaux à réaliser) : Remplacement du système l'éclairage du plateau sportif du hall omnisports d'Ohey :

démontage de l'équipement existant, et relamping suivant les normes.

Montant estimé du marché : 42.450,00 € hors TVA ou 51.364,50 €, 21% TVA comprise

Montant attribution : 55.515,51 € hors TVA ou 67.173,77 €, 21% TVA comprise

Etat d'avancement 1 FINAL : 56.156,16 € hors TVA ou 67.948,95 €, 21% TVA et révisions comprises

La réalisation de ces travaux a fait l'objet d'une demande de dérogation à l'article 15 du décret en vue de pouvoir réaliser les travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Par son courrier du 17.05.2023, Monsieur Adrien DOLIMONT - Ministre wallon du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, nous a informés qu'il marquait son accord sur la réalisation de ces travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Ces travaux font l'objet d'une subsideation par le SPW - INFRASPORTS dans le cadre du dossier "EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE SPORTIF COMMUNAL D'OHEY"

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : Lisiane Lemaitre
- Chef de projet : Lisiane Lemaitre

- Equipe projet :
 - Lisiane Lemaitre
 - Marjorie Lebrun
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux subsidiés
- Référent(s) politique(s) :
 - 1er Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Marjorie Lebrun
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Bureau Equerre
 - Centre sportif ASBL
 - SPW

Dates planifiées – 01/12/2023 → 30/06/2024

Thématique(s)

- Travaux

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être

Tâches du sous-projet PRO-101

Ce sous-projet comporte **6** tâche(s) directe(s) :

- [TA-15] Approbation des firmes à consulter
- [TA-14] Approbation projet

- [TA-17] Attribution
- [TA-19] Etat d'avancement 1 - FINAL
- [TA-16] Ouverture des offres
- [TA-18] Réception provisoire

[PRO-92] RENOVATION DE LA CHAUFFERIE EXISTANTE DU CENTRE SPORTIF D'OHEY

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Les travaux ont pour objet la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service des équipements de chauffage relatifs à la rénovation de la chaufferie existante du hall de sport de OHEY.

Les lieux d'exécution sont définis comme suit : hall omnisports d'Ohey, voie Rauyisse, 5350 Ohey

Montant estimé des travaux : 122.635,00 € hors TVA ou 148.388,35 €, 21% TVA comprise

La réalisation de ces travaux a fait l'objet d'une demande de dérogation à l'article 15 du décret en vue de pouvoir réaliser les travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Par son courrier du 07.05.2025, Madame Jacqueline GALANT - Ministre wallonne des Infrastructures sportives, nous a informé qu'elle marquait son accord sur la réalisation de ces travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Ces travaux font l'objet d'une subside par le SPW - INFRASPORTS dans le cadre du dossier "EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE SPORTIF COMMUNAL D'OHEY"

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : Lisiane Lemaitre
- Chef de projet : Lisiane Lemaitre
- Equipe projet :
 - Lisiane Lemaitre
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Service travaux subsidiés
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ 1er Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ Bureau Equerre
 - ☐ Centre sportif ASBL
 - ☐ SPW

Dates planifiées – 15/10/2025 → indéterminée

Thématique(s)

- Travaux

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être

Tâches du sous-projet PRO-92

Ce sous-projet comporte **3** tâche(s) directe(s) :

- [TA-04] APPROBATION PROJET
- [TA-05] LANCEMENT PROCEDURE DE CONSULTATION
- [TA-06] OUVERTURE DES OFFRES

[PRO-101] RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU PLATEAU OMNISPORT DU CENTRE SPORTIF D'OHEY

Priorité : Haute

Statut : Terminé

Description

Le présent marché est un marché de travaux qui comprend l'exécution des travaux suivants :

(description générale des travaux à réaliser) : Remplacement du système l'éclairage du plateau sportif du hall omnisports d'Ohey :

démontage de l'équipement existant, et relamping suivant les normes.

Montant estimé du marché : 42.450,00 € hors TVA ou 51.364,50 €, 21% TVA comprise

Montant attribution : 55.515,51 € hors TVA ou 67.173,77 €, 21% TVA comprise

Etat d'avancement 1 FINAL : 56.156,16 € hors TVA ou 67.948,95 €, 21% TVA et révisions comprises

La réalisation de ces travaux a fait l'objet d'une demande de dérogation à l'article 15 du décret en vue de pouvoir réaliser les travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Par son courrier du 17.05.2023, Monsieur Adrien DOLIMONT - Ministre wallon du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, nous a informés qu'il marquait son accord sur la réalisation de ces travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Ces travaux font l'objet d'une subsideation par le SPW - INFRASPORTS dans le cadre du dossier "EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE SPORTIF COMMUNAL D'OHEY"

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : Lisiane Lemaitre

- Chef de projet : Lisiane Lemaitre
- Equipe projet :
 - Lisiane Lemaitre
 - Marjorie Lebrun
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux subsidiés
- Référent(s) politique(s) :
 - 1er Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Marjorie Lebrun
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Bureau Equerre
 - Centre sportif ASBL
 - SPW

Dates planifiées – 01/12/2023 → 30/06/2024

Thématique(s)

- Travaux

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être

Tâches du projet PRO-101

Ce projet comporte **6** tâche(s) directe(s) :

- [TA-15] Approbation des firmes à consulter

- [TA-14] Approbation projet
- [TA-17] Attribution
- [TA-19] Etat d'avancement 1 - FINAL
- [TA-16] Ouverture des offres
- [TA-18] Réception provisoire

[PRO-92] RENOVATION DE LA CHAUFFERIE EXISTANTE DU CENTRE SPORTIF D'OHEY

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Les travaux ont pour objet la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service des équipements de chauffage relatifs à la rénovation de la chaufferie existante du hall de sport de OHEY.

Les lieux d'exécution sont définis comme suit : hall omnisports d'Ohey, voie Rauyisse, 5350 Ohey

Montant estimé des travaux : 122.635,00 € hors TVA ou 148.388,35 €, 21% TVA comprise

La réalisation de ces travaux a fait l'objet d'une demande de dérogation à l'article 15 du décret en vue de pouvoir réaliser les travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Par son courrier du 07.05.2025, Madame Jacqueline GALANT - Ministre wallonne des Infrastructures sportives, nous a informé qu'elle marquait son accord sur la réalisation de ces travaux sans attendre la promesse ferme de subvention.

Ces travaux font l'objet d'une subsideation par le SPW - INFRASPORTS dans le cadre du dossier "EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE SPORTIF COMMUNAL D'OHEY"

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : Lisiane Lemaitre
- Chef de projet : Lisiane Lemaitre
- Equipe projet :
 - Lisiane Lemaitre
- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux subsidiés
- Référent(s) politique(s) :
 - 1er Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Bureau Equerre
 - Centre sportif ASBL
 - SPW

Dates planifiées – 15/10/2025 → indéterminée

Thématique(s)

- Travaux

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être

iA.Délib

- Liaison à un point iA.Délib existant par Lisiane Lemaitre
- Liaison à un point iA.Délib existant par Lisiane Lemaitre
- Liaison à un point iA.Délib existant par Lisiane Lemaitre
- Liaison à un point iA.Délib existant par Lisiane Lemaitre

Tâches du projet PRO-92

Ce projet comporte **3** tâche(s) directe(s) :

- [TA-04] APPROBATION PROJET
- [TA-05] LANCEMENT PROCEDURE DE CONSULTATION

- [TA-06] OUVERTURE DES OFFRES

[OO-48] Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité locale

Description

Cet OO ne se limite pas à la simple préservation de vieilles pierres ; il vise à faire du patrimoine et de la culture des **leviers de développement local**, en renforçant le sentiment d'appartenance des habitants et en augmentant l'attractivité du territoire. Les projets concrets pour atteindre cet objectif doivent encore être précisés en cours de législature.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-48 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OO-49] Structurer le soutien à la vie associative, l'objectivation des subsides ayant déjà été adoptée par le Conseil communal

Description

Pour mettre en lumière les initiatives locales, une **journée des associations** sera organisée tous les deux ans. Le soutien financier aux associations sera structuré, avec l'**objectivation des subsides** déjà

adoptée.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables

- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-49 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Associations locales,

Projets de l'OO-49

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

- [PRO-37] Organiser une journée des associations tous les deux ans

[PRO-37] Organiser une journée des associations tous les deux ans

Priorité : Moyenne

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à organiser tous les deux ans une journée dédiée à la présentation et à la découverte des associations locales actives sur le territoire de la Commune d'Ohey.

Les modalités pratiques de ce projet et le coût y afférant doivent encore être précisés à ce stade.

Ce projet vise à valoriser le dynamisme du tissu associatif local, à créer du lien entre les citoyens et les acteurs de la vie communautaire, et à encourager l'engagement bénévole.

Objectifs et motivations

- **Mettre en lumière le dynamisme associatif** : La commune abrite une grande diversité d'associations. Cette journée est l'occasion de montrer leur richesse, de la culture au sport, en passant par le social et l'environnement.
- **Encourager le bénévolat et l'engagement citoyen** : En facilitant la rencontre entre le public et les associations, l'événement permet de recruter de nouveaux membres ou de trouver des bénévoles pour soutenir des projets locaux.
- **Créer du lien social** : La journée des associations est une plateforme conviviale où les habitants peuvent se retrouver, échanger, et découvrir de nouvelles passions à partager avec d'autres.

Mise en œuvre du projet

L'organisation de cet événement, qui a lieu tous les deux ans pour en faire un rendez-vous attendu, suit un plan bien défini :

- **Phase de concertation et de planification** :
 - Un appel à participation est lancé auprès de toutes les associations de la commune.
 - Un comité de pilotage, composé de représentants des services communaux et de membres d'associations, est mis en place pour définir les modalités pratiques (lieu, date, logistique, etc.).
- **Préparation de l'événement** :
 - **Aménagement de l'espace** : Chaque association dispose d'un stand pour se présenter. Les stands peuvent être regroupés par thèmes (sport, culture, loisirs, etc.) pour faciliter la visite.

- **Programmation d'activités** : La journée n'est pas qu'un salon. Des démonstrations (sportives, artistiques, etc.), des mini-ateliers ou des spectacles sont organisés pour rendre l'événement plus vivant et interactif.
- **Mise en place d'un espace de convivialité** : Un point de restauration et une buvette sont prévus pour que le public et les associations puissent échanger dans un cadre détendu.
- **Communication et promotion** :
 - La commune communique largement sur l'événement via son site web, les réseaux sociaux, et la presse locale pour informer la population.
 - Les associations participantes sont encouragées à mobiliser leurs propres réseaux.
- **Évaluation post-événement** :
 - Un bilan est réalisé avec les associations participantes pour recueillir leurs avis et faire le point sur le nombre de contacts et d'inscriptions qu'elles ont enregistrés. Cela permet d'ajuster l'organisation pour les éditions futures.

En organisant une journée des associations, la commune ne célèbre pas seulement le travail de ses bénévoles ; elle offre un espace de rencontre essentiel qui renforce le sentiment d'appartenance et dynamise la vie locale.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Associations locales

Dates planifiées – 01/01/2026 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

[OS-16] COMMUNE - SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Description

L'objectif stratégique de la Commune est de **soutenir son économie locale et de dynamiser le secteur du tourisme**. Cette démarche vise à créer un environnement propice au développement d'activités économiques durables, à valoriser les initiatives locales et à promouvoir le territoire comme une destination attractive, tout en préservant son identité rurale.

Objectifs opérationnels :

- **Développer un écosystème entrepreneurial local** : Pour soutenir l'économie, la Commune aménagera un **espace de coworking** dans le bâtiment multi-services de la rue de Ciney et y valorisera l'**atelier rural**. Elle encouragera par ailleurs l'implantation d'entreprises locales dans le Parc d'activités économiques d'Havelange conformément aux lignes de conduite en la matière qui devraient être adoptées au niveau du Schéma de développement supra-communal (Cfr supra)
- **Renforcer les circuits courts** : Des actions seront déléguées au **Parc naturel et au BEP** afin de renforcer les **circuits courts** et de faciliter le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens.
- **Promouvoir le tourisme durable** : Le tourisme sera promu par des actions coordonnées avec l'**Office du Tourisme et la Maison du Tourisme**. Cela inclura la **restauration du patrimoine**, le développement de **sentiers d'art** et l'amélioration de l'accueil des **mobil-homes**.

Objectifs opérationnels de l'OS-16

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-50] Créer des espaces d'accueil pour les indépendants
- [OO-51] Déléguer de façon maîtrisée au Parc naturel et/ou au BEP la mise en œuvre de diverses actions qui dépassent l'échelon strictement communal dans leur mise en œuvre en matière de développement économique

- [OO-52] Déléguer de façon maîtrisée à l'Office du Tourisme et à la Maison du Tourisme la mise en œuvre de diverses actions en faveur du tourisme

[OO-50] Créer des espaces d'accueil pour les indépendants

Description

Pour soutenir l'économie valorisera l'atelier rural et continuera à envisager la création d'un espace de coworking et à chercher à identifier les lieux les plus adaptés pour accueillir les entreprises.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-50 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-50

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-39] Mener une action proactive de valorisation de l'atelier rural au sein du bâtiment multi-services Rue de Ciney

[PRO-39] Mener une action proactive de valorisation de l'atelier rural au sein du bâtiment multi-services Rue de Ciney

Priorité :

Statut : Nouveau

Description

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale. Ce dispositif s'inscrit dans le processus global et intégré des ODR. Il émane donc d'une demande de la population et des élus qui souhaitent fixer et développer des activités économiques, soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emploi sur leur territoire.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Ruth Oosterhof
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 08. Travail décent et croissance économique

[OO-51] Déléguer de façon maîtrisée au Parc naturel et/ou au BEP la mise en œuvre de diverses actions qui dépassent l'échelon strictement communal dans leur mise en œuvre en matière de développement économique

Description

Des actions seront déléguées au **Parc naturel et au BEP** afin de renforcer les **circuits courts** et de faciliter le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables

- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-51 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OO-52] Déléguer de façon maîtrisée à l'Office du Tourisme et à la Maison du Tourisme la mise en œuvre de diverses actions en faveur du tourisme

Description

Le tourisme sera promu par des actions coordonnées avec l'**Office du Tourisme et la Maison du Tourisme**. Cela inclura la **restauration du patrimoine**, le développement de **sentiers d'art** et l'amélioration de

l'accueil des **mobil-homes**.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-52 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OS-17] COMMUNE - RENFORCER LA ROBUSTESSE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS FACE A DES SITUATIONS DE CONFLIT, DE CRISE ET/OU D'URGENCE

Description

L'objectif stratégique de la Commune est d'accroître la **robustesse du territoire, la résilience de ses habitants et la cohésion sociale** pour faire face aux situations de conflits de voisinage, de crise et/ou d'urgence. Cette approche proactive vise à préparer et à protéger la population contre des risques variés, tout en favorisant l'engagement citoyen dans la gestion des crises.

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer la planification d'urgence** : La Commune s'engage à recruter un **planificateur d'urgence** dès janvier 2026. Cette personne sera chargée d'organiser des **exercices de sécurité** (comme l'évacuation des écoles) et de mettre en place des outils de communication préventive en encourageant la population à **adhérer à des dispositifs comme Be-alert**. et à connaître les bons réflexes de base face à tel ou tel risque (inondation, incendie, sécheresse et canicule, black-out, etc...). Il s'agit aussi d'**encourager la mobilisation citoyenne encadrée** : La Commune favorisera l'engagement de ses habitants en développant des partenariats avec des organismes comme l'**ASBL AMR** et les services du Gouverneur, afin de créer un cadre structuré pour la mobilisation citoyenne en cas de crise.
- **Poursuivre la mise en place de Plans Locaux de Prévention (contre les vols)**
- **Sécuriser l'utilisation opérationnelle des bouches d'incendie** est un troisième axe de travail qu'il revient dorénavant aux Communes d'assumer. Les contacts nécessaires seront pris avec la SWDE et la zone Nage afin de trouver des moyens d'action en adéquation avec les ressources de la Commune pour atteindre cet objectif opérationnel indispensable à la protection des habitants et de leurs biens face aux risques accrus d'incendie.

Objectifs opérationnels de l'OS-17

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-53] Poursuivre la mise en place de Plans Locaux de Prévention (contre les vols)
- [OO-54] Rendre opérationnel le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI)
- [OO-63] Sécuriser l'utilisation opérationnelle des bouches d'incendie

[OO-53] Poursuivre la mise en place de Plans Locaux de Prévention (contre les vols)

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-53 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :

- Partenaire(s) externe(s) :
 - Zone de Police des Arches,

Projets de l'OO-53

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-40] Mettre en place trois nouveaux Plan Local de Prévention

[PRO-40] Mettre en place trois nouveaux Plan Local de Prévention

Priorité :

Statut : A planifier

Description

Dans la prolongation de ce qui a été initié lors de la précédente législature, ce projet consiste à créer au moins trois nouveaux Plans locaux de Prévention (PLP) dans les quartiers/hameaux de la Commune en mobilisant des citoyens volontaires soucieux de la sécurité dans leur lieu de vie proche.

La mise en place d'un **Plan Local de Prévention (PLP)** est une action stratégique visant à renforcer la sécurité et la cohésion sociale au niveau local. Ce projet, mené en collaboration avec la police et les citoyens, s'inscrit pleinement dans les objectifs de gouvernance et de proximité du PST.

Objectifs et fondements

Le PLP est un outil de **prévention proactive**. Ses objectifs principaux sont :

- **Lutter contre la petite délinquance et le sentiment d'insécurité** : en instaurant une communication directe et un partenariat entre les habitants, les commerçants et les forces de l'ordre.
- **Renforcer le lien social** : en créant un réseau d'habitants attentifs à leur quartier, le PLP favorise la solidarité et le "vivre ensemble". Il s'agit de s'appuyer sur la vigilance citoyenne, sans pour autant se substituer aux missions de la police.
- **Diffuser des informations préventives** : la police peut utiliser le réseau du PLP pour diffuser des messages d'alerte ou des conseils de prévention (cambriolages, arnaques, etc.).

Mise en œuvre concrète

- **Phase préparatoire** : une collaboration est établie entre le Collège communal et la police locale pour identifier les quartiers prioritaires et les besoins spécifiques. Un ou plusieurs coordinateurs sont désignés.
- **Création du partenariat** : le projet est présenté aux habitants du quartier concerné lors de réunions d'information. Ceux qui le souhaitent s'inscrivent dans le partenariat.
- **Fonctionnement opérationnel** :
 - Les membres du PLP signalent à la police, via le coordinateur, tout fait, comportement ou personne jugés suspects. Il ne s'agit pas de patrouilles citoyennes, mais d'une **vigilance participative**.

- La police évalue les informations transmises et, si nécessaire, intervient.
- Le coordinateur, en lien avec la police, assure le bon fonctionnement du réseau et le suivi des signalements, tout en respectant la confidentialité des échanges.
- Des réunions régulières sont organisées pour faire le point sur les actions menées et adapter la stratégie de prévention.

En intégrant le Plan Local de Prévention dans le PST, la commune s'engage dans une politique de sécurité **intégrée et participative**, qui va au-delà des missions traditionnelles de l'autorité locale en impliquant directement ses citoyens.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - Zone de Police des Arches

Dates planifiées – 01/06/2026 → 31/12/2028

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

[OO-54] Rendre opérationnel le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI)

Description

La Commune s'engage à recruter un **planificateur d'urgence** dès janvier 2026. Cette personne sera chargée notamment d'organiser des **exercices de sécurité** (comme l'évacuation des écoles) et de mettre en place des outils de communication préventive en concertation avec la discipline dite de la D5 en encourageant la population à **adhérer à des dispositifs comme Be-alert**, à connaître les bons réflexes de base face à tel ou tel risque (inondation, incendie, sécheresse et canicule, black-out, etc...) et/ou à **se porter volontaire** dès à présent en cas de crise.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-54 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - ☐ Directeur Général
 - ☐ PLANU - D5
 - ☐ Service Planification d'urgence
 - ☐ Service du personnel
 - ☐ Service sécurité publique & Planu
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ Bourgmestre (Collège communal)
 - ☐ Caroline Houart
 - ☐ Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
 - ☐ Directeur Général
 - ☐ PLANU - D5
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ ASBL AMR,
 - ☐ ASBL Emploi partagé,
 - ☐ Autres Communes,
 - ☐ Service du Gouverneur,

Informations budgétaires

Les données budgétaires suivantes sont collectées sur les différents projets mis en œuvre dans le cadre de l'OO-54.

Budget	2025	2026	Total
Commune	6.000,00	40.000,00	46.000,00
Total par année	6.000,00	40.000,00	46.000,00

Projets de l'OO-54

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **5** projet(s) :

- [PRO-41] (Faire) Engager un Coordinateur Planification d'Urgence
- [PRO-44] Favoriser la mobilisation cadrée des citoyens, via l'ASBL AMR et/ou les éventuelles initiatives des services du Gouverneur
- [PRO-88] Publier une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes préventifs"
- [PRO-43] Rendre effective la communication préventive (dont celle relative à l'adhésion à Be-alert)
- [PRO-42] Se conformer aux obligations légales de la Commune en matière notamment de tenues de réunions de la Cellule de crise communale (CC-Com) et d'organisation d'exercices

[PRO-41] (Faire) Engager un Coordinateur Planification d'Urgence

Priorité : Moyenne

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à doter la Commune des compétences requises pour le poste régalién de Coordinateur Planification d'Urgence.

Depuis le départ de l'ancien chargé de mission, le Directeur général prend en charge ce poste

Le temps de travail estimé est de l'ordre du tiers temps.

Le projet vise à activer une solution innovante en mutualisant cette ressource avec d'autres Communes en ayant recours à un Groupement d'employeur comme le propose l'ASBL AS-Emploi à laquelle la Commune a adhéré en juin dernier.

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Sonia Dubois
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
 - Service du personnel
- Référent(s) politique(s) :

- ☐ Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ ASBL Emploi partagé
 - ☐ Autres Communes

Dates planifiées – 01/09/2025 → 31/03/2026

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

Informations budgétaires

Informations budgétaires spécifiques au projet

Les données budgétaires spécifiques au projet **PRO-41** sont les suivantes :

Origine du montant	Type de budget	Pourcentage subsidié	Année	Montant (€)	Commentaire	Date de mise à jour
Commune	Ordinaire	0	2026	40.000,00 €	A confirmer	

Informations budgétaires des sous-projets

Les informations budgétaires collectées sur les sous-projets du projet **PRO-41** sont les suivantes :

Budget	2025	Total
--------	------	-------

Commune	6.000,00 €	6.000,00 €
Total par année	6.000,00 €	6.000,00 €

Indicateurs

- **[IND-01] Un agent Planu à tiers temps**
(catégorie : “Ressources humaines/financières/matérielles”)

L'indicateur est de savoir si oui ou non dans le délai imparti la Commune s'est bien dotée des compétences nécessaires afin d'occuper le poste régalién de chargé de la planification d'urgence, le besoin estimé en temps de travail pour la Commune d'Ohey étant d'un tiers temps.

Soit l'engagement se fait en direct, ce qui pose question au regard du besoin estimé en temps de travail

Soit l'engagement se fait via un Groupement d'employeurs. Concernant cette hypothèse, le Conseil communal de juin 2025 a décidé d'adhérer à une ASBL qui permet n principe d'activer ce mécanisme. En août 2025, nous sommes en attente du retour tutelle et une réunion de travail avec cette ASBL est planifiée en septembre 2025 pour lancer le processus de recrutement.

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
14/08/2025	Non		

Sous-projets du projet PRO-41

Ce projet comporte **3** sous-projets directs :

- [PRO-44] Favoriser la mobilisation cadrée des citoyens, via l'ASBL AMR et/ou les éventuelles initiatives des services du Gouverneur
- [PRO-43] Rendre effective la communication préventive (dont celle relative à l'adhésion à Be-alert)
- [PRO-42] Se conformer aux obligations légales de la Commune en matière notamment de tenues de réunions de la Cellule de crise communale (CC-Com) et d'organisation d'exercices

[PRO-44] Favoriser la mobilisation cadrée des citoyens, via l'ASBL AMR et/ou les éventuelles initiatives des services du Gouverneur

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à anticiper la mobilisation spontanée et/ou sollicitée par les autorités de citoyens en cas de crise en créant un cadre qui favorise leur gestion efficace en évitant le risque de "sur-crise" et en les invitant à rentrer dans ce cadre ainsi défini.

L'ASBL AMR avec qui nous sommes conventionnés propose déjà des formations de base et dispose de conventions de bénévolat pour une soixantaine de citoyens de la région dont il paraît intéressant d'accroître encore le nombre avec des habitants d'Ohey.

De son côté et sur base d'expériences déjà menées avec succès dans d'autres Provinces, les services du Gouverneur travailleraient à la mise en place d'une dynamique similaire de mobilisation citoyenne cadrée.

Le projet se fera en plusieurs étapes parmi lesquelles celle d'identifier la formule de mobilisation qui paraît la plus souhaitable pour la Commune d'Ohey, de faire des appels réguliers à mobilisation et d'évaluer les processus mis en place (formation, mobilisation effective en cas d'incidents et/ou de déclenchement d'une phase d'urgence, etc...).

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Sonia Dubois
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- Service Planification d'urgence
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
 - PLANU - D5
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR
 - Service du Gouverneur

Dates planifiées – 01/07/2026 → 02/12/2030

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

Informations budgétaires

Informations budgétaires spécifiques au projet

Les données budgétaires spécifiques au projet **PRO-44** sont les suivantes :

Origine du montant	Type de budget	Pourcentage subsidié	Année	Montant (€)	Commentaire	Date de mise à jour
Commune	Ordinaire	0	2025	6.000,00 €		

Indicateurs

- **IND-05 Convention avec ASBL AMR opérationnelle, oui/non**
(Catégorie : “Santé”)

La Commune maintient chaque année sa convention avec l'ASBL AMR et lui verse un soutien financier de 6.000,00/an indexé.

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

[PRO-43] Rendre effective la communication préventive (dont celle relative à l'adhésion à Be-alert)

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Une fois le Coordinateur Planu engagé, le projet consiste à rendre effective la communication préventive prévue dans l'Arrêté royal dédié à la planification d'urgence.

Un premier travail de recensement de modèles de support de communication a déjà été effectué par une stagiaire en communication.

Il convient à présent de peaufiner la présentation et le contenu des messages et de les faire valider idéalement par les services du Gouverneur avant de les publier sur les différents supports de communication de la Commune.

Cette communication préventive concerne notamment l'encouragement de la population à adhérer à la plate-forme Be-alert et le détail des bons comportements attendus de chacun en fonction du type de risques (incendie, inondation, ...) afin de réduire au maximum les effets néfastes de la ou des éventuelles crises auxquelles nous serions exposés à l'avenir.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Hugues-Pierre Lesuisse
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - PLANU - D5

- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
 - Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
 - PLANU - D5
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR

Dates planifiées – 01/01/2026 → 30/06/2027

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

Indicateurs

- **IND-04** une publication et un rappel annuel en matière de prévention/urgence, oui/non
(Catégorie : “Santé”)

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

[PRO-42] Se conformer aux obligations légales de la Commune en matière notamment de tenues de réunions de la Cellule de crise communale (CC-Com) et d'organisation d'exercices

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

L'arrêté royal du 22 mai 2019 identifie une aux article 3 et 4 une série de missions qu'il convient d'accomplir. Parmi celles-ci, nous relevons en particulier les suivantes:

- 1) Réunir au moins une fois par la cellule de sécurité
- 2) organiser des exercices multidisciplinaires de manière régulière et au moins une fois par an, pour tester la planification d'urgence existante, déterminer les modalités et la fréquence, établir un calendrier d'exercices et l'intégrer dans la plateforme nationale de sécurité.
- 3) évaluer les exercices et les situations réelles d'urgence et adapter la planification d'urgence existante en fonction.
- 4) organiser l'information préalable de la population de manière régulière sur les risques présents sur le territoire, sur la planification d'urgence mise en place par les autorités et services concernés, ainsi que sur les comportements que la population peut adopter en préparation à une situation d'urgence, lors de la survenance de celle-ci et par après.
- 5) veiller à l'élaboration et à l'actualisation des plans internes relatifs aux Plans particuliers d'Urgence et d'Intervention (PPUI) et à leur conformité avec me PPUI concerné.
- 6) veiller à la mise en œuvre des collaborations nécessaires avec les différents services, autorités et autres partenaires.

Ce dernier point suppose la participation active aux réunions/formations organisées par les services du Gouverneur de la Province de Namur.

7) etc....

Le projet consiste, une fois le Coordinateur Planu engagé, à veiller à se conformer à ces différentes obligations légales.

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service Planification d'urgence
- Référent(s) politique(s) :
 - Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Directeur Général
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR
 - Autres Communes
 - Service du Gouverneur

Dates planifiées – 01/01/2026 → 02/12/2030

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

Indicateurs

- **IND-03 Un exercice multidisciplinaire par an**
(Catégorie : “Santé”)

Un exercice multidisciplinaire est bien organisé chaque année oui/non

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

- **IND-02 Une réunion annuelle de la cellule de sécurité**
(Catégorie : “Santé”)

La cellule de sécurité s'est bien réunie une fois par an chaque année, oui/non

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

[PRO-44] Favoriser la mobilisation cadrée des citoyens, via l'ASBL AMR et/ou les éventuelles initiatives des services du Gouverneur

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à anticiper la mobilisation spontanée et/ou sollicitée par les autorités de citoyens en cas de crise en créant un cadre qui favorise leur gestion efficace en évitant le risque de "sur-crise" et en les invitant à rentrer dans ce cadre ainsi défini.

L'ASBL AMR avec qui nous sommes conventionnés propose déjà des formations de base et dispose de conventions de bénévolat pour une soixantaine de citoyens de la région dont il paraît intéressant d'accroître encore le nombre avec des habitants d'Ohey.

De son côté et sur base d'expériences déjà menées avec succès dans d'autres Provinces, les services du Gouverneur travailleraient à la mise en place d'une dynamique similaire de mobilisation citoyenne cadrée.

Le projet se fera en plusieurs étapes parmi lesquelles celle d'identifier la formule de mobilisation qui paraît la plus souhaitable pour la Commune d'Ohey, de faire des appels réguliers à mobilisation et d'évaluer les processus mis en place (formation, mobilisation effective en cas d'incidents et/ou de déclenchement d'une phase d'urgence, etc...).

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Sonia Dubois
- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service Planification d'urgence
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
 - PLANU - D5
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR
 - Service du Gouverneur

Dates planifiées – 01/07/2026 → 02/12/2030

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

Informations budgétaires

Informations budgétaires spécifiques au projet

Les données budgétaires spécifiques au projet **PRO-44** sont les suivantes :

Origine du montant	Type de budget	Pourcentage subsidie	Année	Montant (€)	Commentaire	Date de mise à jour
Com-	Ordinaire	0	2025	6.000,00		

mune			€		
------	--	--	---	--	--

Indicateurs

- **[IND-05] Convention avec ASBL AMR opérationnelle, oui/non (catégorie : “Santé”)**

La Commune maintient chaque année sa convention avec l'ASBL AMR et lui verse un soutien financier de 6.000,00/an indexé.

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

[PRO-88] Publier une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes préventifs"

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à éditer une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes préventifs" à destination de la population en fonction des risques spécifiques identifiés pour la Commune d'Ohey.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service sécurité publique & Planu
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
 - PLANU - D5
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR
 - Service du Gouverneur

Dates planifiées – 01/01/2028 → 31/12/2028

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

[PRO-43] Rendre effective la communication préventive (dont celle relative à l'adhésion à Be-alert)

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Une fois le Coordinateur Planu engagé, le projet consiste à rendre effective la communication préventive prévue dans l'Arrêté royal dédié à la planification d'urgence.

Un premier travail de recensement de modèles de support de communication a déjà été effectué par une stagiaire en communication.

Il convient à présent de peaufiner la présentation et le contenu des messages et de les faire valider idéalement par les services du Gouverneur avant de les publier sur les différents supports de communication de la Commune.

Cette communication préventive concerne notamment l'encouragement de la population à adhérer à la plate-forme Be-alert et le détail des bons comportements attendus de chacun en fonction du type de risques (incendie, inondation, ...) afin de réduire au maximum les effets néfastes de la ou des éventuelles crises auxquelles nous serions exposés à l'avenir.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Hugues-Pierre Lesuisse
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- PLANU - D5
- Référent(s) politique(s) :
 - Caroline Houart
 - Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
 - PLANU - D5
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR

Dates planifiées – 01/01/2026 → 30/06/2027

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

Indicateurs

- [IND-04] une publication et un rappel annuel en matière de prévention/urgence, oui/non
(catégorie : “Santé”)

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

Sous-projets du projet PRO-43

Ce projet comporte **1** sous-projets directs :

- [PRO-88] Publier une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes pré-ventifs"

[PRO-88] Publier une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes préventifs"

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à éditer une brochure "Planification d'urgence - les bons gestes préventifs" à destination de la population en fonction des risques spécifiques identifiés pour la Commune d'Ohey.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service sécurité publique & Planu
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
 - Caroline Houart
- Partenaire(s) interne(s) :
 - PLANU - D5
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR
 - Service du Gouverneur

Dates planifiées – 01/01/2028 → 31/12/2028

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

[PRO-42] Se conformer aux obligations légales de la Commune en matière notamment de tenues de réunions de la Cellule de crise communale (CC-Com) et d'organisation d'exercices

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

L'arrêté royal du 22 mai 2019 identifie une aux article 3 et 4 une série de missions qu'il convient d'accomplir. Parmi celles-ci, nous relevons en particulier les suivantes:

- 1) Réunir au moins une fois par la cellule de sécurité
- 2) organiser des exercices multidisciplinaires de manière régulière et au moins une fois par an, pour tester la planification d'urgence existante, déterminer les modalités et la fréquence, établir un calendrier d'exercices et l'intégrer dans la plateforme nationale de sécurité.
- 3) évaluer les exercices et les situations réelles d'urgence et adapter la planification d'urgence existante en fonction.
- 4) organiser l'information préalable de la population de manière régulière sur les risques présents sur le territoire, sur la planification d'urgence mise en place par les autorités et services concernés, ainsi que sur les comportements que la population peut adopter en préparation à une situation d'urgence, lors de la survenance de celle-ci et par après.
- 5) veiller à l'élaboration et à l'actualisation des plans internes relatifs aux Plans particuliers d'Urgence et d'Intervention (PPUI) et à leur conformité avec me PPUI concerné.
- 6) veiller à la mise en œuvre des collaborations nécessaires avec les différents services, autorités et autres partenaires.

Ce dernier point suppose la participation active aux réunions/formations organisées par les services du Gouverneur de la Province de Namur.

7) etc....

Le projet consiste, une fois le Coordinateur Planu engagé, à veiller à se conformer à ces différentes obligations légales.

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service Planification d'urgence
- Référent(s) politique(s) :
 - Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Directeur Général
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL AMR
 - Autres Communes
 - Service du Gouverneur

Dates planifiées – 01/01/2026 → 02/12/2030

Thématique(s)

- Sécurité citoyenne

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

Indicateurs

- **[IND-03] Un exercice multidisciplinaire par an (catégorie : “Santé”)**

Un exercice multidisciplinaire est bien organisé chaque année oui/non

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

- **[IND-02] Une réunion annuelle de la cellule de sécurité (catégorie : “Santé”)**

La cellule de sécurité s'est bien réunie une fois par an chaque année, oui/non

Date de la mesure	Valeur mesurée	Valeur cible	Commentaire
-------------------	----------------	--------------	-------------

[OO-63] Sécuriser l'utilisation opérationnelle des bouches d'incendie

Description

Suite à un report de charge sur le niveau communal, le projet consiste à trouver une solution opérationnelle à moindre coût afin de s'assurer de l'identification et de l'entretien effectifs des hydrants sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les premières pistes envisagées à ce jour suite à des contacts avec la SWDE et/ou la Zone Nage n'ont pas permis de solution pérenne.

Le projet consiste à mettre en œuvre l'identification et l'entretien des hydrants une fois le processus clairement défini avec les partenaires potentiels, la contrainte de la prise en charge financière et de la mobilisation du personnel formé restant le principal obstacle à lever.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-63 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux
- Référent(s) politique(s) :
 - Freddy Lixon
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - SWDE,
 - Zone NAGE,

Projets de l'OO-63

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-66] Identifier et entretenir les hydrants (bouches d'incendie)

[PRO-66] Identifier et entretenir les hydrants (bouches d'incendie)

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Suite à un report de charge sur le niveau communal, le projet consiste à trouver une solution opérationnelle à moindre coût afin de s'assurer de l'identification et de l'entretien effectifs des hydrants sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les premières pistes envisagées à ce jour suite à des contacts avec la SWDE et/ou la Zone Nage n'ont pas permis de solution pérenne.

Le projet consiste à mettre en œuvre l'identification et l'entretien des hydrants une fois le processus clairement défini avec les partenaires potentiels, la contrainte de la prise en charge financière et de la mobilisation du personnel formé restant le principal obstacle à lever.

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Olivier Vermeesch
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux
- Référent(s) politique(s) :
 - Freddy Lixon

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - SWDE
 - Zone NAGE

Dates planifiées – 30/06/2026 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Plan communal d'urgence

[OS-18] COMMUNE - DOTER L'ENTITE D'OHEY D'OUTILS STRATEGIQUES COMMUNAUX POUR UNE GESTION ANTICIPATIVE ET INTEGREE

Description

Dans l'attente d'une rationalisation des plans apparemment envisagés dans le cadre de la réforme du PST annoncé par le Ministre des Pouvoirs locaux, cet objectif stratégique partagé par la Commune et le CPAS est d'intégrer dans le PST les actuels **outils de planification stratégique** mis en place par ailleurs par le SPW pour optimiser leur gestion, la rendre plus anticipative et efficiente. Cette démarche vise aussi à coordonner les actions des deux entités, à concentrer les investissements sur les priorités identifiées et à garantir une gestion à long terme des ressources du territoire dans l'attente d'une révision des processus de fonctionnements qui devraient aller de pair avec le glissement attendu de l'octroi de subsides non plus sous forme d'appel à projets mais via des bons de tirage attribués aux Communes sur des bases objectives.

Objectifs opérationnels :

- **Adapter les plans stratégiques au contexte local** : Le **Plan de Cohésion Sociale** sera adapté aux besoins spécifiques des habitants d'Ohey.
- Le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) sera renouvelé en y intégrant une dynamique de **"résilience"**.
- **Concentrer les moyens sur les priorités** : Le **PIC** (Plan d'Investissement Communal) sera adopté pour concentrer les moyens financiers sur des priorités claires en matière de **voirie et d'égouttage**.
- **Planifier les investissements dans le patrimoine immobilier communal et du CPAS à long terme** : Une **Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)** sera mise en œuvre pour planifier de manière stratégique les nécessaires investissements futurs dans les bâtiments publics.
- **Choisir l'option du supra communal** pour adopter le **schéma de développement** qui guidera l'aménagement du territoire de la Commune. Les enjeux liés à la mobilité, au développement du commerce ou encore à l'accueil d'entreprises dans des lieux adaptés doivent dorénavant être abordés avec un regard nouveau qui s'inscrit dans une échelle de territoire pertinent qui dépasse les strictes frontières communales. La **dynamique du Parc naturel** se révélera par ailleurs prépondérante dans ce cadre.

Objectifs opérationnels de l'OS-18

Cet objectif stratégique comporte **5** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-55] Adapter le nouveau Plan de Cohésion sociale aux réalités spécifiques d'Ohey
- [OO-56] Renouveler le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) dans une dynamique de résilience
- [OO-57] Adopter le nouveau Programme d'Investissement Communal (PIC) et optimiser en fonction des moyens disponibles l'entretien de la voirie communale et du réseau d'égouttage.
- [OO-58] Définir et maître en œuvre la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)
- [OO-60] Adopter un Schéma de Développement Pluri-communal (cfr supra)

[OO-55] Adapter le nouveau Plan de Cohésion sociale aux réalités spécifiques d'Ohey

Description

Le **Plan de Cohésion Sociale** sera adapté aux besoins spécifiques des habitants d'Ohey.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-55 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Projets de l'OO-55

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-45] Réintroduire et mettre en œuvre un nouveau Plan de Cohésion Sociale (PCS)

[PRO-45] Réintroduire et mettre en œuvre un nouveau Plan de Cohésion Sociale (PCS)

Priorité :

Statut : A planifier

Description

Pour réintroduire un **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** dans le cadre du Plan Stratégique Transversal (PST), l'approche la plus efficace est de le concevoir non comme un simple projet administratif, mais comme un processus vivant et participatif, directement en phase avec les réalités du terrain. L'objectif est de créer un **PCS sur mesure**, qui répond aux **besoins spécifiques** de la population locale.

Le Projet : Un PCS qui part du terrain

La mise en œuvre de ce PCS "sur-mesure" sera directement intégrée au PST et sera marquée par une forte collaboration.

- **Partenariat transversal** : Le projet sera porté par la commune, le CPAS et le service PCS, mais il impliquera de nombreux acteurs : le milieu associatif, les services de police, les écoles, les entreprises locales, et bien sûr les citoyens. Cette approche en réseau garantit une meilleure efficacité des actions menées.
- **Actions concrètes et spécifiques** : Un PCS élaboré sur ces bases pourrait, par exemple, inclure des projets tels que :
 - Faire vivre le "réseau de voisins solidaires" pour lutter contre l'isolement des seniors.
 - L'organisation d'ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie pour les familles.
 - La mise en place d'un service pour lever les contraintes liées à la remise à l'emploi (dont la question de l'obtention du permis de conduire, etc...)
- **Évaluation et ajustement réguliers** : L'intégration du PCS au PST signifie que ses actions seront soumises à une évaluation continue, avec des indicateurs de performance et des ajustements réguliers pour s'assurer qu'elles restent pertinentes et efficaces au fil du temps.

En conclusion, en réintroduisant un PCS qui s'appuie sur une **connaissance fine et partagée de la réalité locale**, la commune s'engage activement pour une société plus **inclusive, solidaire et résiliente**, où chaque citoyen trouve sa place et bénéficie des services dont il a réellement besoin.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Etienne Leroy
- Equipe projet :
 - François MIGEOTTE
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 10. Inégalités réduites

[OO-56] Renouveler le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) dans une dynamique de résilience

Description

Le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) sera renouvelé en y intégrant une dynamique de "**résilience**".

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-56 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service Dev. Rural (dont PCDR)
- Référent(s) politique(s) :
 - 2ème Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - SPW,

Projets de l'OO-56

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-46] Encourager et soutenir la démarche de résilience en soulignant la nécessité d'intégrer la rareté des ressources communales et les contraintes institutionnelles

[PRO-46] Encourager et soutenir la démarche de résilience en soulignant la nécessité d'intégrer la rareté des ressources communales et les contraintes institutionnelles

Priorité :

Statut : En cours

Description

La Commune a marqué son accord pour être accompagnée par HOMEOS notamment pour la nouvelle Opération de Développement Rural.

L'intégration d'une **dynamique de résilience** dans un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)** est une approche stratégique qui va au-delà des objectifs habituels d'un plan de développement. Au lieu de se limiter à des projets d'aménagement ou d'infrastructure, le PCDR axé sur la résilience vise à renforcer la capacité de la commune à s'adapter et à prospérer face aux chocs et aux défis, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux.

Définir la résilience dans le contexte du PCDR

La résilience, dans ce cadre, est la capacité d'une commune rurale et de ses habitants à anticiper, à absorber et à se remettre des perturbations (crises économiques, événements climatiques extrêmes comme les inondations ou les sécheresses, crises sanitaires, etc.). Il s'agit de **renforcer les liens sociaux**, de **diversifier l'économie locale**, et de **préserver les ressources naturelles** pour garantir un avenir durable pour tous.

Les axes stratégiques du projet

Pour mener un PCDR dans cette optique, voici les principaux axes à explorer :

- **Résilience environnementale** : Ce volet se concentre sur la protection des écosystèmes et la gestion durable des ressources. Les projets peuvent inclure la restauration de zones humides pour mieux gérer les inondations, la promotion de l'agriculture locale et des circuits courts pour réduire la dépendance alimentaire, ou la mise en place de mesures pour favoriser la **biodiversité** et améliorer la qualité des sols.
- **Résilience économique** : L'objectif est de rendre l'économie locale moins vulnérable aux chocs extérieurs. Cela passe par le soutien aux petits commerces, la promotion de l'artisanat local, et l'aide à la diversification des activités agricoles et touristiques. Il s'agit de créer un tissu économique fort et interconnecté qui peut rebondir en cas de difficulté.

- **Résilience sociale** : C'est le cœur d'un PCDR participatif. Il s'agit de renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les habitants. Les projets peuvent viser à lutter contre l'isolement, notamment chez les aînés, à créer des espaces de rencontre intergénérationnels, ou à développer des initiatives citoyennes comme des jardins partagés ou des projets d'habitat groupé. Cela permet aux citoyens de s'impliquer activement dans la vie de leur commune et de devenir des acteurs du changement.

La mise en œuvre pratique

La mise en œuvre d'un PCDR de résilience nécessite une approche très **participative**. La **Commission Locale de Développement Rural (CLDR)** joue un rôle central. Elle doit être composée de citoyens aux profils variés et être un véritable moteur d'idées.

- **Diagnostic participatif** : La première étape est d'organiser des ateliers, des enquêtes de terrain et des réunions publiques pour identifier les faiblesses et les atouts de la commune en matière de résilience.
- **Définition des objectifs** : Sur la base de ce diagnostic, la CLDR et la commune définiront des objectifs clairs et mesurables (ex : créer X lieux de rencontre, etc.).
- **Mise en œuvre des projets** : Les projets concrets qui en découlent (par exemple, la création d'un marché de producteurs locaux, la réhabilitation d'un ancien bâtiment en lieu de vie communautaire, ou l'aménagement d'une "forêt de la résilience" avec des essences adaptées au climat futur) seront ensuite mis en œuvre et suivis dans le temps.

En menant un PCDR dans une dynamique de résilience, une commune rurale se dote d'un plan non pas pour "subir" les changements, mais pour les "embrasser" et en faire une force, tout en améliorant durablement la qualité de vie de ses habitants.

Public cible

- Citoyen

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Ruth Oosterhof
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service Dev. Rural (dont PCDR)

- Référent(s) politique(s) :
 - 2ème Échevin (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - SPW

Dates planifiées – 24/06/2024 → 31/10/2026

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables

iA.Délib

- Liaison à un point iA.Délib existant par Ruth Oosterhof
- Liaison à un point iA.Délib existant par Ruth Oosterhof
- Liaison à un point iA.Délib existant par Ruth Oosterhof
- Liaison à un point iA.Délib existant par Ruth Oosterhof

[OO-57] Adopter le nouveau Programme d'Investissement Communal (PIC) et optimaliser en fonction des moyens disponibles l'entretien de la voirie communale et du réseau d'égouttage.

Description

Le **PIC** (Plan d'Investissement Communal) sera adopté pour concentrer les moyens financiers sur des priorités claires en matière de **voirie et d'égouttage**. Les moyens mobilisés au travers du PIC ne suffiront pas à répondre seuls aux besoins identifiés et/ou en cours d'ob-

jection en matière de d'entretien de la voirie communale et du réseau d'égouttage. La Commune définira sur base du PIC et des diagnostics existants et/ou à finaliser une trajectoire budgétaire afin d'optimiser l'entretien de la voirie communale et du réseau d'égouttage.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-57 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service travaux subsidiés
- Référent(s) politique(s) :
 - Freddy Lixon
- Partenaire(s) interne(s) :
 - Service travaux

- Partenaire(s) externe(s) :
 - Firmes à consulter,
 - SPW,

Projets de l'OO-57

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **1** projet(s) :

- [PRO-47] Concentrer l'enveloppe budgétaire disponible via le PIC sur la réfection des voiries et les travaux d'égouttage identifiés comme prioritaires sur base des données de diagnostic disponibles

[PRO-47] Concentrer l'enveloppe budgétaire disponible via le PIC sur la réfection des voiries et les travaux d'égouttage identifiés comme prioritaires sur base des données de diagnostic disponibles

Priorité : Prioritaire

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à faire approuver par le Conseil Communal et les autorités communales un nouveau Plan Investissement Communal (PIC) en concentrant l'enveloppe budgétaire disponible sur la réfection des voiries et les travaux d'égouttage identifiés comme prioritaires sur base des données de diagnostic disponibles.

L'identification des rues et des tronçons d'égouttage concernés par ces investissements ainsi que leur budgétisation seront précisés une fois qu'ils auront été approuvés au financement par le SPW.

Dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon avait annoncé la mise sur pied d'un Fonds des communes extraordinaire. Une note d'orientation, qui trace les principes directeurs de ce futur Fonds extraordinaire régional d'investissement (FERI), a été adoptée en avril dernier par le Gouvernement. Un décret suivra prochainement pour mettre en œuvre la réforme.

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : Lisiane Lemaitre
- Equipe projet :
 - Lisiane Lemaitre
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Service travaux subsidiés
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ Freddy Lixon
- Partenaire(s) interne(s) :
 - ☐ Service travaux
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ Firmes à consulter
 - ☐ SPW

Dates planifiées – 01/09/2025 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 06. Eau propre et l'assainissement
- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

[OO-58] Définir et maître en œuvre la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)

Description

Une **Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)** sera mise en œuvre pour planifier de manière stratégique les nécessaires investissements futurs dans les bâtiments publics.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-58 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OO-60] Adopter un Schéma de Développement Pluri-communal (cfr supra)

Description

Choisir l'option du supra communal pour adopter le **schéma de développement** qui guidera l'aménagement du territoire de la Commune. Les enjeux liés à la mobilité, au développement du commerce ou encore à l'accueil d'entreprises dans des lieux adaptés doivent dorénavant être abordés avec un regard nouveau qui s'inscrit dans une échelle de territoire pertinent qui dépasse les strictes frontières communales. La **dynamique du Parc naturel** se révélera par ailleurs prépondérante dans ce cadre.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-60 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :

- Service(s) gestionnaire(s) :
- Référent(s) politique(s) :
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :

[OS-19] COMMUNE - AMELIORER LA GOUVERNANCE LIEE A L'EXTERNALISATION DE LA POURSUITE D'OBJECTIFS DE L'ENTITE AU TRAVERS D'ASBL SUBVENTIONNEES PAR L'ENTITE D'OHEY

Description

Cet objectif vise à renforcer la transparence, l'efficacité et le suivi des entités bénéficiant de subventions communales. En s'assurant que ces partenaires opèrent selon des cadres de gestion solides et cohérents avec les priorités de la commune, nous optimisons l'utilisation des fonds publics et garantissons une meilleure adéquation entre leurs actions et les objectifs du PST.

Objectifs opérationnels :

- **Mise en place de plans de gestion** : D'ici la fin du plan, toutes les ASBL recevant une subvention annuelle supérieure à 10 000 € (incluant l'Office du Tourisme, le Centre sportif et la Maison des Jeunes de l'entité) devront disposer d'un plan de gestion et d'action annuel validé. Ce plan servira de référence pour le suivi des activités et l'évaluation des résultats.
- **Renforcement de la gouvernance avec le Parc Naturel Cœur de Condroz** : La Commune s'engagera activement dans la gouvernance du Parc en établissant des liens étroits entre les priorités du PST et les plans de gestion du Parc. Un travail collaboratif sera mis en place pour soutenir l'intégration de la Maison du Tourisme dans la structure du Parc, renforçant ainsi la cohérence des actions touristiques à l'échelle du territoire.

Objectifs opérationnels de l'OS-19

Cet objectif stratégique comporte **2** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-61] Doter les ASBL communales subventionnées au-delà de 10.000,00€/an d'une feuille de route annuelle

- [OO-62] Participer activement au développement et à l'amélioration de la gouvernance du Parc naturel Cœur de Condroz dans une logique de rationalisation des outils supra-communaux de développement territorial

[OO-61] Doter les ASBL communales subventionnées au-delà de 10.000,00€/an d'une feuille de route annuelle

Description

D'ici la fin de ce nouveau PST, toutes les ASBL recevant une subvention annuelle supérieure à 10 000 € (incluant donc l'Office du Tourisme, le Centre sportif et la Maison des Jeunes de l'entité) recevront de la Commune une feuille de route élaborée de manière concertée afin de préciser les objectifs poursuivis par la Commune au travers de l'octroi de ces subsides conséquents.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-61 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL MJGO,
 - ASBL Office du tourisme,
 - Centre sportif ASBL,

Projets de l'OO-61

Cet objectif opérationnel met en oeuvre **3** projet(s) :

- [PRO-48] Définir une feuille de route annuelle pour l'Office du tourisme
- [PRO-50] Définir une feuille de route annuelle pour la MJGO
- [PRO-49] Définir une feuille de route annuelle pour le Centre sportif

[PRO-48] Définir une feuille de route annuelle pour l'Office du tourisme

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à définir avec l'Office du tourisme un nouveau mode de coopération/collaboration avec la Commune qui formalise davantage les objectifs poursuivis par les deux structures en tenant compte d'une part de la nécessaire liberté et d'autonomie d'action de l'ASBL et d'autre part de la nécessité de relativiser cette liberté et cette autonomie au regard du fait que la Commune subventionne cette structure à travers laquelle elle délègue la mise en œuvre de missions et de projets qu'elle souhaite voir aboutir grâce aux financements octroyés.

Il est proposé que cela passe par la définition d'une feuille de route annuelle rédigée annuellement de manière concertée et qui tienne compte des priorités et des opportunités partagées tant au niveau de l'Office du tourisme que de la Commune.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Office du tourisme

Dates planifiées – 01/01/2027 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

[PRO-50] Définir une feuille de route annuelle pour la MJGO

Priorité : Moyenne

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à définir avec la MJGO un nouveau mode de coopération/collaboration avec la Commune qui formalise davantage les objectifs poursuivis par les deux structures en tenant compte d'une part de la nécessaire liberté et d'autonomie

d'action de l'ASBL et d'autre part de la nécessité de relativiser cette liberté et cette autonomie au regard du fait que la Commune subventionne cette structure à travers laquelle

elle délègue la mise en œuvre de missions et de projets qu'elle souhaite voir aboutir grâce aux financements octroyés.

Il est proposé que cela passe par la définition d'une feuille de route annuelle rédigée annuellement de manière concertée et qui tienne compte des priorités et des opportunités

partagées tant au niveau de la MJGO que de la Commune.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
- Partenaire(s) interne(s) :

- Partenaire(s) externe(s) :

- ASBL MJGO

Dates planifiées – 02/01/2027 → 02/12/2027

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

[PRO-49] Définir une feuille de route annuelle pour le Centre sportif

Priorité : Moyenne

Statut : A planifier

Description

Le projet consiste à définir avec le Centre sportif un nouveau mode de coopération/collaboration avec la Commune qui formalise davantage les objectifs poursuivis par les deux structures en tenant compte d'une part de la nécessaire liberté et d'autonomie

d'action de l'ASBL et d'autre part de la nécessité de relativiser cette liberté et cette autonomie au regard du fait que la Commune subventionne cette structure à travers laquelle

elle délègue la mise en œuvre de missions et de projets qu'elle souhaite voir aboutir grâce aux financements octroyés.

Il est proposé que cela passe par la définition d'une feuille de route annuelle rédigée annuellement de manière concertée et qui tienne compte des priorités et des opportunités

partagées tant au niveau du Centre sportif que de la Commune.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Nathalie Gregoire
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service manifestations
- Référent(s) politique(s) :
 - Arnaud Paulet
- Partenaire(s) interne(s) :

- Partenaire(s) externe(s) :
 - Centre sportif ASBL

Dates planifiées – 01/01/2027 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

[OO-62] Participer activement au développement et à l'amélioration de la gouvernance du Parc naturel Cœur de Condroz dans une logique de rationalisation des outils supra-communaux de développement territorial

Description

La Commune s'engagera activement dans la gouvernance du Parc en établissant des liens étroits entre les priorités du PST et les plans de gestion du Parc. Un travail collaboratif sera mis en place pour envisager l'intégration de la Maison du Tourisme dans la structure du Parc, renforçant ainsi la cohérence des actions touristiques à l'échelle du territoire.

Volet – Externe

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement

- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 08. Travail décent et croissance économique
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre
- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Parties prenantes

Les projets mis en œuvre pour répondre à l'OO-62 ont pour référents et partenaires :

- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
 - Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel,
 - LES DGs des Communes du PN,
 - Les Communes partenaires du Parc naturel Coeur de Condroz,

Projets de l'OO-62

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- [PRO-52] Créer des liens entre les PSTs communaux et le Plan de gestion et les plans annuels d'action du Parc naturel afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale à un échelon supra-communal
- [PRO-51] Impliquer les DG dans les groupes de travail "Gouvernance" en lien direct et indirect avec la gestion communale (dont les conflit d'intérêt, les incompatibilités de représentation dans les organes décisionnels, etc...)
- [PRO-53] Poursuivre la dynamique de rationalisation des outils de développement supra-communaux liés de près ou de loin au Parc naturel en soutenant en particulier l'intégration de la Maison du tourisme au sein du PN.

[PRO-52] Créer des liens entre les PSTs communaux et le Plan de gestion et les plans annuels d'action du Parc naturel afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale à un échelon supra-communal

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à améliorer la coordination des moyens communaux et des ressources disponibles au sein du Parc naturel afin de créer des économies d'échelle et des effets leviers et améliorer ainsi l'efficacité de l'action publique à l'échelon communal et supra-communal.

Les modalités de mise en œuvre de ce projet doivent encore être définies mais elles prendront certainement la forme de réunions de coordination fréquente et récurrente, de visites de terrain, d'intégration des activités du Parc naturel Cœur de Condroz dans les rapports annuels sur l'Administration des Affaires et de consultation du Parc naturel à l'occasion des évaluations (intermédiaire et final) du PST de la Commune.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Bernard Hanquet
 - Julie Bedoret
 - Madison Liégeois
 - Ruth Oosterhof
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général

- Référent(s) politique(s) :
 - Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel
 - LES DGs des Communes du PN

Dates planifiées – 01/09/2025 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

[PRO-51] Impliquer les DG dans les groupes de travail "Gouvernance" en lien direct et indirect avec la gestion communale (dont les conflit d'intérêt, les incompatibilités de représentation dans les organes décisionnels, etc...)

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à impliquer les DG des six Communes du Parc naturel dans les groupes de travail "Gouvernance" en lien direct et indirect avec la gestion communale (dont les conflit d'intérêt, les incompatibilités de représentation dans les organes décisionnels, mais aussi et surtout les process qui restent à définir pour la coordination entre les plans d'actions annuels du Parc et les projets développés par ailleurs par les Communes respectives et qu'il serait pertinent de faire mener au niveau de cette structure, etc...)

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
- Référent(s) politique(s) :
 - Christophe GILON
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel

○ LES DGs des Communes du PN

Dates planifiées – 01/09/2025 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Sous-projets du projet PRO-51

Ce projet comporte **1** sous-projets directs :

- [PRO-52] Créer des liens entre les PSTs communaux et le Plan de gestion et les plans annuels d'action du Parc naturel afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale à un échelon supra-communal

[PRO-52] Créer des liens entre les PSTs communaux et le Plan de gestion et les plans annuels d'action du Parc naturel afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique locale à un échelon supra-communal

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le projet consiste à améliorer la coordination des moyens communaux et des ressources disponibles au sein du Parc naturel afin de créer des économies d'échelle et des effets leviers et améliorer ainsi l'efficacité de l'action publique à l'échelon communal et supra-communal.

Les modalités de mise en œuvre de ce projet doivent encore être définies mais elles prendront certainement la forme de réunions de coordination fréquente et récurrente, de visites de terrain, d'intégration des activités du Parc naturel Cœur de Condroz dans les rapports annuels sur l'Administration des Affaires et de consultation du Parc naturel à l'occasion des évaluations (intermédiaire et final) du PST de la Commune.

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Bernard Hanquet
 - Julie Bedoret
 - Madison Liégeois
 - Ruth Oosterhof
 - Yann Coenen
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :
 - Directeur Général
- Référent(s) politique(s) :

- Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel
 - LES DGs des Communes du PN

Dates planifiées – 01/09/2025 → 02/12/2030

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

[PRO-53] Poursuivre la dynamique de rationalisation des outils de développement supra-communaux liés de près ou de loin au Parc naturel en soutenant en particulier l'intégration de la Maison du tourisme au sein du PN.

Priorité : Faible

Statut : Nouveau

Description

Dans la poursuite de la dynamique de rationalisation des outils de développement supra-communaux initiée sous l'ancienne législature et qui a vu la fusion et l'intégration des deux GALs au sein de l'ASBL Cœur de Condroz en vue de gérer le plan de gestion du Parc naturel, le projet consiste à soutenir les initiatives qui seraient prises lors de cette législature-ci afin d'y intégrer des structures périphériques au Parc naturel qui travaillent sur des thématiques et des territoires relativement voire fort proches de ceux du Parc.

C'est en particulier le cas pour la Maison du tourisme "Condroz-Famenne" au sein de laquelle la posture de la Commune de Somme-Leuze dont le bassin de vie est essentiellement orienté vers Marche et Rochefort pose de plus en plus question au regard de l'émergence du Parc naturel.

Cela pourrait également devenir le cas avec les ressources injectées dans les deux ASBL qui gèrent les contrats rivière dont dépend notre Commune.

Public cible

- Autre

Parties prenantes

- Créateur du projet : François MIGEOTTE
- Chef de projet : François MIGEOTTE
- Equipe projet :
 - Bernard Hanquet
- Référent administratif :
- Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Directeur Général
- Référent(s) politique(s) :
 - ☐ Bourgmestre (Collège communal)
- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
 - ☐ ASBL Coeur de Condroz - Parc naturel
 - ☐ Les Communes partenaires du Parc naturel Coeur de Condroz

Dates planifiées – 30/06/2026 → 30/06/2027

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 16. Paix, justice et institutions efficaces
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs